REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de GAP

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 4 février 2015

(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-25)

Conseil Municipal : Désignation du Secrétaire de Séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Décision :

Il est proposé de nommer M. Claude BOUTRON.

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à mains levées cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 38
- ABSTENTION(S) : 2
M. Jean-Claude EYRAUD, Mme Françoise PERROUD

M. le Maire, avant même de débuter cette séance, souhaite dire un mot car le pays a connu le 11 janvier dernier un moment difficile pour l'ensemble des concitoyens mais également pour ceux, malheureusement, ayant perdu la vie à cette occasion ; à savoir, à la fois des forces de police et des journalistes. Il souhaite souligner combien le pays, à cette occasion, a su se réunir et faire preuve -devant cette absurdité vécue ensemble- de cohésion, de volonté pour ne pas apparaître comme un pays qui ne vit pas de tels événements avec toute la force qu'ont toujours eu les Français pour se relever de situations difficiles. Il souhaite dire combien -devant cet élan de solidarité et d'unité, vécu d'ailleurs à tous les niveaux, au plan local avec pas moins de 6000 personnes dans les rues de Gap, comme au plan national- cet élan doit aujourd'hui permettre d'être serein pour l'avenir du pays ; ce grand pays.

Malheureusement, le 11 janvier n'a pas été le seul moment ayant frappé le département. Ils ont perdu un ami, un homme ayant donné pendant toute une partie de sa vie beaucoup de temps, de disponibilité, y compris au détriment de sa

vie personnelle et familiale. Il souhaite citer, pensant pouvoir le dire au nom de l'assemblée, « notre ami » : M. Jean-Yves Dusserre qui, malheureusement, était frappé par une maladie détruisant beaucoup de concitoyens et, si l'on peut dire ainsi, est parti plus vite que prévu. Il a énormément travaillé pour à la fois les collectivités dont il avait la charge dans son Champsaur natal mais, également, par la prise de responsabilités successives, en gravissant les échelons les uns après les autres, avec toute cette ambition qui était la sienne ; ambition mesurée, respectable, pour obtenir le siège de Sénateur des Hautes-Alpes le 28 septembre 2014.

M. le Maire souhaite ici, à l'occasion de cet hommage, après que les sénateurs l'aient fait il y a 24 heures, dire combien cet homme a été décisif dans ce que la ville de Gap, collectivité locale, vient de vivre dans les années venant de s'écouler ; par l'attachement qu'il a su apporter à la ville de Gap, élément essentiel du développement économique du département, ce que Jean-Yves avait très bien compris. Ils avaient appris l'un et l'autre à se connaître, à s'apprécier et à savoir quand il était intéressant et nécessaire de joindre leurs ambitions respectives pour la ville ou pour le département, afin que certains projets ambitieux puissent se réaliser dans de bonnes conditions.

Pour M. le Maire, il était nécessaire, ce soir, de prononcer devant l'Assemblée quelques mots sur Jean-Yves Dusserre, infatigable travailleur au bénéfice des concitoyens. Il demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence en sa mémoire.

M. Eyraud, avec beaucoup d'émotion, s'associe bien évidemment à l'hommage qui vient d'être rendu à M. Dusserre. S'il ne partageait pas ses positions politiques, c'est un homme qui avait une relation extrêmement chaleureuse, très humaine, qu'il a beaucoup apprécié ; d'autant qu'il est originaire d'un coin du département bien connu de M. Eyraud et qu'il a passé une partie de sa scolarité au lycée Dominique Villars. Même si M. Dusserre était un petit peu plus jeune que lui, ils se sont côtoyés dans la cour du lycée, ils étaient internes tous les deux. Il le voit encore expliquer devant les médias ce que c'était, à l'époque, être interne avec la blouse grise et au combien il était d'accord avec les propos de M. Dusserre pour l'avoir lui-même vécu. En plus des propos tenus par M. le Maire -qu'il partage en totalité- il souhaite simplement rajouter que M. Dusserre avait une conception très ouverte de l'économie. C'est ainsi qu'ils s'étaient côtoyés. Il a soutenu l'union départementale de l'économie sociale et solidaire. Chaque fois qu'ils ont eu à lui demander soit d'occuper la salle du conseil général, soit de faire partie de la commission du développement économique, il les a toujours associés. Ça, au niveau de l'économie sociale et solidaire, ils en parlent souvent. Encore ce matin ! Ils ne sont pas prêts de l'oublier.

Par rapport aux événements du 11 janvier, il souhaite lire un texte car, là aussi, il lui semble important, comme M. le Maire l'a dit, de se retrouver au coude-à-coude, unis, car dans un grand pays démocratique. « Nos larmes peinent à sécher et pourtant il importe de se mettre au service de la réflexion commune. Après le temps des cortèges dans les cimetières, serrés les uns contre les autres comme lors des marches du 11 janvier pour accompagner nos amis de Charlie Hebdo, les policiers ou, à distance, les quatre citoyens juifs inhumés à Jérusalem, vient un autre moment. Non pas celui de la guerre, ce mot trop abondamment utilisé dans certains cercles qui ne fait qu'ajouter encore des haines et des peurs mais, celui de

la politique. De la politique qui élève aux services de l'intérêt général, qui fait vivre l'esprit public. Pas celle des manœuvres des récupérations de toutes sortes, des tromperies permanentes. Pas celle mesurée ou trébuchée des courbes de popularité. La politique qu'il faut refonder, celle du tous ensemble, pas celle qui sert les puissants et l'argent, celle de l'esprit du 11 janvier où rassemblé, le peuple se sent et est plus fort que la barbarie. Non pas que soudain celles et ceux qui se sont mobilisés soient d'accord sur tout. Non ! Mais, partageant la même émotion et la même douleur en communion forte pour défendre ce qu'il y a de meilleur dans notre pays : le désir de mieux vivre ensemble, la liberté, la laïcité, l'égalité et la fraternité. La République comme un grand acte de confiance, comme l'a dit Jean Jaurès : « énumérer ces mots, ces valeurs héritées d'une longue et belle histoire signifie-t-il qu'ils sont la réalité de vie quotidienne ? », précisément non. Mais, ces jours passés, notre république a cherché à se réinventer, se fécondant dans la rue par l'expression du peuple souverain, impressionnant le monde entier.

Approbation du procès-verbal et clôture de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2014

Les séances du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal reprenant l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au procès-verbal suivant.

Décision :

VU le code général des collectivités et notamment son article L.2121-23 et R.2121-9 ;

Il est proposé :

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2014.

Article 2 : que chaque membre présent appose sa signature ou que mention est faite de la cause qui l'a empêché de signer.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Dénomination de voie : Rue Ivan Wilhelm

La voie reliant la rue de Belle Aureille au chemin de Graffinel, à Micropolis n'est actuellement pas dénommée.

Il est proposé l'appellation : Rue Ivan WILHELM, ingénieur à l'origine du projet du barrage de Serre-Ponçon.

M. le Maire a demandé ce soir à celui qui, il le croit, lui avait fait cette demande, et à M. Playoust, président de la société d'études, accompagné de M. Jacquignon -qui dira un petit peu si, lui qui a eu une carrière à EDF, a quelques souvenirs à leur compter- de bien vouloir être présents pour rappeler qu'elle a été la carrière d'Ivan Wilhelm. Il leur cède la parole de façon à ce qu'ils puissent s'exprimer avant la présentation exacte de la localisation de cette voie par M. Jean-Pierre Martin. Il les remercie pour leur présence.

M. Playoust indique que ce n'est pas la première fois qu'il vient dans cette magnifique salle du conseil de la ville de Gap mais, c'est la première fois qu'il se présente devant l'assemblée municipale et il en est très impressionné. Il le remercie de bien vouloir donner suite à la demande formulée depuis déjà quelques temps pour attribuer le nom d'Ivan Wilhelm, personnage considérable, à une rue de Gap. Il rappelle que la société d'études a déjà formulé de telles demandes, il y a longtemps, pour l'attribution par exemple de la rue David Meyer et la rue de Manteyer. Demander d'attribuer le nom d'Ivan Wilhelm à une rue de Gap lui paraît tout à fait fondé. Pour lui, Louis Jacquignon, en sa qualité à la fois de président d'honneur de la société d'études -c'est lui qui l'a précédé- et en sa qualité d'auteur d'un très bel ouvrage sur l'électricité dans les Hautes-Alpes est tout à fait à même de parler d'Ivan Wilhelm devant l'assemblée.

M. Jacquignon connaît un certain nombre de membres de l'assemblée ; beaucoup d'entre eux ne le connaissent pas, sinon peut-être physiquement parlant. Pierre-Yves Playoust est le 21e président de la société d'études, lui en a été le 20e. S'ils souhaitent parler d'Ivan Wilhelm ce soir, ils le feront toutefois rapidement. Tout d'abord en rappelant qu'effectivement, en 2011 et 2012, ils ont saisi M. le Maire d'une demande de collation du nom d'Ivan Wilhelm à l'une des artères de la ville de Gap. Pourquoi cette demande a été présentée en 2011 pour la première fois et confirmée en 2012 ? Tout simplement car, au niveau de la société d'études, à ce moment-là, ils préparaient le 50e anniversaire d'un hommage rendu en 1962 devant l'ensemble des autorités officielles du département des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence en l'honneur d'Ivan Wilhelm et l'inauguration d'un médaillon exécuté, pensé et apposé par la société d'études, à cette époque, au belvédère de Serre-Ponçon. Ivan Wilhelm est né en 1863. Par conséquent, M. Jacquignon, compte tenu de son âge et de l'état civil, n'a pas eu l'occasion de croiser M. Wilhelm sur le plan professionnel ; d'autant plus qu'il n'appartenait pas aux sociétés concessionnaires antérieures à la création de l'Électricité de France en 1946. Mais, tout de même, Ivan Wilhelm, ancien élève de l'école polytechnique, a reçu comme première affectation la ville de Gap et le département des Hautes-Alpes. Compte tenu de sa personnalité, de ses qualités intrinsèques, de ses études, il s'est inséré tout de suite dans les intérêts du département et a pris en considération le site de Serre-Ponçon. Au sujet de la Durance, il a donné un certain nombre d'études importantes, couronnées par un ouvrage magistral l'ayant fait remarquer au niveau

national. Assez piquante est l'appellation qu'avait reçu le service qui lui était propre car au niveau de la direction de l'hydraulique du ministère de l'agriculture, un service spécial avait été créé. Il était devenu tout simplement « le service de M. Wilhelm ». Premier ingénieur en chef des Ponts, il a pu continuer à faire prospérer l'ensemble de ses études et a commencé ses travaux. Il a été le neuvième président de la société d'études et par conséquent, eux-mêmes, en 1962, rendaient hommage à leur éminent prédécesseur. Pourquoi ensuite se sont-ils autant occupés et préoccupés de rendre hommage à cet ancien président ? C'était compte tenu des études importantes qu'il avait entreprises ; c'était aussi en raison des responsabilités éminentes venant de lui échoir dans ce département. Ses responsabilités éminentes il les a mises en œuvre et, les études qu'il a entreprises, les travaux qu'il a dirigés, ont abouti en définitive à l'actuel Serre-Ponçon. Mais, Serre-Ponçon ne doit pas seulement rester une image. La renommée de l'ouvrage, de la retenue du barrage et de l'usine hydroélectrique ne doivent pas occulter celui qui, à l'origine, doit être considéré comme le promoteur de cette réalisation. Dans ces conditions, ils pensent, en toute modestie, à la société d'études, que si Ivan Wilhelm a été un grand président et un grand ingénieur en chef de l'aménagement de la Durance et de Serre-Ponçon, la ville de Gap s'honorerait en voulant bien retenir leur proposition et en conférant à l'une des artères de la ville le nom d'Ivan Wilhelm, décédé en 1951, ayant vécu à Gap et inhumé au cimetière municipal de Gap. Il remercie M. le Maire et l'assemblée.

M. le Maire, pour compléter et en conclusion des propos venant d'être tenus, rappelle que le lac de Serre-Ponçon, au-delà de la production qu'il peut donner en termes d'électricité, a considérablement transformé le département en matière touristique. Pour lui, s'ils avaient à réaliser ce projet aujourd'hui, ils connaîtraient peut-être beaucoup plus de déconvenues que celles connues par ceux s'en étant occupé à l'époque. En effet, avec les difficultés actuelles à mettre en œuvre certains projets, il croit qu'un projet comme celui-là en aurait connu certaines. Il remercie Messieurs Playoust et Jacquignon pour leur intervention avant de céder la parole à M. Martin.

M. Martin remercie Messieurs les présidents de la société d'études d'avoir évoqué le nom de M. Wilhelm. C'est pour lui un honneur tout particulier de présenter cette délibération pour deux raisons essentielles. La première, toute logique, c'est qu'il a en charge, dans le cadre de ses délégations, la voirie de la ville de Gap. Et, par ailleurs, il a exercé une très grande partie de sa carrière professionnelle dans les métiers de l'électricité.

Décision :

En conséquence, il est proposé sur l'avis favorable de la Commission de l'Urbanisme et du Développement Durable du Territoire réunie le 22 janvier 2015, de bien vouloir accepter cette dénomination.

Mise aux voix cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE

Création de la Commission Communale d'Accessibilité

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales impose aux communes de 5 000 habitants et plus de créer une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment d'élus locaux et de membres d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Le Maire arrête la liste des membres de la commission et désigne l'un d'entre eux pour assurer la présidence lorsqu'il est empêché.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ce rapport est transmis au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Elle a un rôle consultatif et ne dispose donc pas de pouvoir décisionnel. Toutefois, le recours à ses connaissances peut être sollicité en tant que de besoin lors de l'élaboration des schémas directeurs et des plans de mise en accessibilité.

Décision :

VU le code des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-3 ;

Il est proposé :

Article 1 : de créer une commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées dans les conditions susvisées.

Article 2 : de confier le soin au Maire de dresser la liste des membres des 3 collèges :

- **collège d'élus de la ville de Gap,**
- **collège représentant des associations d'usagers,**
- **collège représentant des personnes handicapées**

M. le Maire demande à Mme Rioux, directrice générale des services, de rappeler les noms des élus siégeant précédemment à cette commission (Mme Chantal RAPIN, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Maryvonne GRENIER, Mme Christiane FARRET-HUNERFURST, Mme Aïcha-Betty DEGRIL, Mme Danielle LANGE-MALLET et M. Jean-Claude EYRAUD).

Mise aux voix cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE

Budget Primitif 2015

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes annuelles de la Commune. Il est voté par nature avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte. Étant un document prévisionnel, il peut faire l'objet de modifications en cours d'exercice. Les crédit quant à eux sont votés par chapitres.

Il est établi en deux sections, l'une de fonctionnement et l'autre d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Ces sections sont ensuite divisées en chapitres et articles.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (*dépenses de personnel, fourniture, entretien des locaux...*).

La section d'investissement, elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Un débat a eu lieu le 05 décembre 2014 sur les orientations budgétaires générales envisagées pour l'exercice 2015 ; ces orientations ont été traduites dans les budgets dont les équilibres sont les suivants :

BUDGET GENERAL

Exercice 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	**55,017,501.13**	**55,150,290.35**	**0.24%**
011 - Charges à caractère général	10,708,400.18	11,330,855.05	5.81%
012 - Charges de personnel	23,324,386.00	23,432,400.00	0.46%
014 - Atténuations de produits	1,814,000.00	1,797,863.00	-0.89%
65 - Autres charges de gestion courante	10,091,345.10	9,405,408.99	-6.80%
66 - Charges Financières	1,675,000.00	1,376,000.00	-17.85%
67 - Charges Exceptionnelles	284,100.00	461,083.31	62.30%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	419,325.85	205,000.00	-51.11%
Opérations d'ordre	1,480,944.00	1,641,680.00	10.85%
023 - Virement à la section d'investissement	5,220,000.00	5,500,000.00	5.36%
Total Recettes	**55,017,501.13**	**55,150,290.35**	0.24%
013 - Atténuations de charges	200,000.00	150,000.00	-25.00%
70 - Produits des services	4,096,906.28	4,281,216.00	4.50%
73 - Impôts et taxes	34,962,281.00	37,948,242.22	8.54%
74 - Dotations et participations	14,433,544.00	11,728,588.13	-18.74%
75 - Autres produits de gestion courante	615,344.00	641,444.00	4.24%
77 - Produits exceptionnels	459,325.85	250,000.00	-45.57%
Opérations d'ordre	250,100.00	150,800.00	-39.70%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	24,215,452.00	20,090,964.34	-17.03%
20-21-23 - Dépenses d'équipement	9,919,027.00	7,108,164.34	-28.34%
Remboursement dette en capital	13,718,000.00	12,014,000.00	-12.42%
Immobilisations Financières	37,570.00	0.00	-100.00%
45 - Opérations pour compte de tiers	200,000.00	500,000.00	150.00%
Opérations d'ordre	340,855.00	468,800.00	37.54%
Total Recettes	24,215,452.00	20,090,964.34	-17.03%
10- Dotations et fonds divers	2,010,000.00	1,015,000.00	-49.50%
13 - Subventions	593,298.00	571,784.34	-3.63%
16 - Dette (emprunt et refinancement)	12,800,000.00	10,168,000.00	-20.56%
27 - Immobilisations financières	25,755.00	3,000.00	-88.35%
45 - Opérations pour compte de tiers	200,000.00	500,000.00	150.00%
024 - Cessions immobilières	1,144,700.00	373,500.00	-67.37%
Opérations d'ordre	2,221,699.00	1,959,680.00	-11.79%
021 - Virement de la section de fonctionnement	5,220,000.00	5,500,000.00	5.36%

BUDGET ANNEXE DE L'EAU
Exercice 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	748,462.00	815,685.00	8.98%
011 - Charges à caractère général	409,718.00	394,356.00	-3.75%
65 - Autres charges de gestion courante	71,744.00	71,744.00	0.00%
66 - Charges Financières	37,000.00	35,000.00	-5.41%
Opérations d'ordre	230,000.00	228,000.00	-0.87%
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	86,585.00	
Total Recettes	748,462.00	815,685.00	8.98%
70 - Produits des services	723,000.00	789,000.00	9.13%
75 - Autres produits de gestion courante	17,000.00	17,000.00	0.00%
Opérations d'ordre	8,462.00	9,685.00	14.45%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	347,455.00	419,585.00	20.76%
Dépenses d'équipement, acquisitions, travaux	253,993.00	336,900.00	32.64%
Remboursement dette en capital	42,000.00	43,000.00	2.38%
Opérations d'ordre	51,462.00	39,685.00	-22.88%
Total Recettes	347,455.00	419,585.00	20.76%
13 - Subventions	31,455.00	45,000.00	43.06%
27 - Immobilisations financières	43,000.00	30,000.00	-30.23%
Opérations d'ordre	273,000.00	258,000.00	-5.49%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	86,585.00	

BUDGET ANNEXE PARKINGS
Exercice 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	1,185,172.00	1,236,200.00	4.31%
011 - Charges à caractère général	362,133.00	413,290.00	14.13%
012 - Charges de personnel	298,128.00	294,310.00	-1.28%
65 - Autres charges de gestion courante	111.00	0.00	-100.00%
66 - Charges Financières	114,100.00	80,000.00	-29.89%
67 - Charges Exceptionnelles	700.00	0.00	-100.00%
Opérations d'ordre	241,365.00	220,000.00	-8.85%
023 - Virement à la section d'investissement	168,635.00	228,600.00	35.56%
Total Recettes	1,185,172.00	1,236,200.00	4.31%
013 - Atténuations de produits	400.00	200.00	-50.00%
70 - Produits des services	1,100,000.00	1,150,000.00	4.55%
77 - Produits exceptionnels	0.00	1,000.00	
Opérations d'ordre	84,772.00	85,000.00	0.27%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	510,000.00	448,600.00	-12.04%
Dépenses d'équipement	115,228.00	69,600.00	-39.60%
Remboursement dette en capital	310,000.00	294,000.00	-5.16%
Opérations d'ordre	84,772.00	85,000.00	0.27%
Total Recettes	510,000.00	448,600.00	-12.04%
Emprunt	100,000.00	0.00	-100.00%
Opérations d'ordre	241,365.00	220,000.00	-8.85%
021 - Virement de la section de fonctionnement	168,635.00	228,600.00	35.56%

BUDGET ANNEXE ZONE D'AMENAGEMENT
Exercice 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	2,246,029.00	1,436,915.00	-36.02%
011 - Charges à caractère général	2,170,805.00	608,915.00	-71.95%
Opérations d'ordre	75,224.00	828,000.00	1000.71%
Total Recettes	2,246,029.00	1,436,915.00	-36.02%
70 - Produits des services	2,170,805.00	608,915.00	-71.95%
Opérations d'ordre	75,224.00	828,000.00	1000.71%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	75,224.00	828,000.00	1000.71%
Opérations d'ordre	75,224.00	828,000.00	1000.71%
Total Recettes	75,224.00	828,000.00	1000.71%
Opérations d'ordre.	75,224.00	828,000.00	1000.71%

BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL
Exercice 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	821,700.00	1,016,700.00	23.73%
011 - Charges à caractère général	565,205.00	723,865.00	28.07%
012 - Charges de personnel	243,595.00	255,650.00	4.95%
67 - Charges exceptionnelles	0.00	19,385.00	
Opérations d'ordre	4,815.00	8,550.00	77.57%
023 - Virement à la section d'investissement	8,085.00	9,250.00	14.41%
Total Recettes	821,700.00	1,016,700.00	23.73%
Subventions de fonctionnement	364,700.00	364,700.00	0.00%
Recettes d'exploitation	457,000.00	652,000.00	42.67%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2014	BP 2015	% évolution
Total Dépenses	12 900,00	17 800,00	37,98%
Dépenses d'équipement	12 900,00	17 800,00	37,98%
Total Recettes	12 900,00	17 800,00	37,98%
Opérations d'ordre	4 815,00	8 550,00	77,57%
021 – Virement de la section de fonctionnement	8 085,00	9 250,00	14,41%

M. le Maire souhaite leur donner quelques sentiments l'imprégnant, à l'heure actuelle, concernant ce qui va se passer dans les années à venir. Il croit que c'est la première fois que les collectivités locales ont à connaître une aussi forte demande de solidarité venant des services de l'État car le Gouvernement a décidé de baisser les dotations versées aux collectivités locales de 20 % au minimum d'ici l'année 2017. Dès l'année 2015, ils vont donc subir une baisse de 6,5 % au minimum pour la commune. D'ailleurs, il en sera de même pour la communauté d'agglomération, EPCI créée le 1er janvier 2014. Certaines communes -il faut le savoir dans la mesure où un véritable cri d'alarme a été lancé par l'association des maires de France, de larges échos ont été faits dans la presse, qu'elle soit nationale, quotidienne ou régionale- vont connaître une situation dramatique. Heureusement, cela ne sera pas le cas pour Gap qui a su anticiper, dès 2008, les mesures qu'aujourd'hui toutes les collectivités sont contraintes de prendre : réduction de la dette et des coûts de fonctionnement. Il rappelle avoir souvent dit, en 2008 : « faisons plus avec moins ». Aujourd'hui, chacun s'accorde à dire que ce slogan raisonnable doit être mis en œuvre. Ils l'ont mis en œuvre en 2008. Pourtant, ils ont continué à investir pour développer la ville car, là aussi, il leur demande de se souvenir qu'il était dit : « stopper l'investissement pour faire face à cette crise serait dramatique » dans la mesure où les collectivités locales apportent la base nécessaire aux entreprises pour fonctionner correctement. Comment peuvent faire les communes, aujourd'hui, pour suivre les orientations du Gouvernement leur demandant toujours plus d'engagements financiers ? Il rappelle quelques exemples : rythmes scolaires avec une pseudo compensation loin d'atteindre le montant nécessaire pour compenser les engagements financiers étant les leurs ; les transitions énergétiques imposées étant, certes, une bonne chose pour le pays et pour le monde mais coûtant aux collectivités ; les opérations d'accessibilité à mettre en œuvre de façon impérative dans les années à venir ; alors que le Gouvernement, dans le même temps, augmente les dépenses des collectivités et réduit les dotations financières qu'il leur doit. Ils doivent se poser cette question et ils se la poseront pendant les trois années à venir avec la prudence supplémentaire nécessaire pour éventuellement anticiper quelque chose qu'aujourd'hui ils ne connaîtraient pas et qui leur serait à nouveau imposé en plus de ce qu'il vient de décrire. Autrement dit, il est très difficile pour une collectivité de pouvoir aligner

des chiffres correctement alors qu'ils vivent dans une situation d'instabilité, d'indécision et avec une épée de Damoclès pesant en permanence sur la tête ; ne sachant pas du tout quel jour elle tombera et si elle tombera en apportant encore des demandes supplémentaires aux collectivités. Ils ont donc bâti ce budget un petit peu comme ils ont pu, avec cette chance, il le répète, que la ville de Gap aujourd'hui est une ville un petit peu à l'écart de ces problèmes car ils ont su anticiper grâce à leur gestion rigoureuse lors des 7 années écoulées.

Pourquoi maintenir un haut niveau d'investissement ? Car qui dit activité économique, dit aussi soutien aux entreprises, dit aussi donc maintien d'un haut niveau d'investissement. Il est vital pour la ville de Gap de se développer car, dans les six années venant de s'écouler, elle a vu sa croissance démographique atteindre les 3 300 habitants supplémentaires par rapport à l'existant de l'époque. La ville de Gap est un véritable moteur économique du département : pour 100 actifs résidents à Gap, il y a 130 emplois occupés à Gap ; c'est un des rapports les plus élevé de toutes les villes moyennes. C'est dire combien la ville de Gap attire, joue un rôle important dans la dynamique insufflée au plan départemental et même au-delà, dans les Alpes du Sud et dans la région. Ce que M. le maire vient de leur dire s'appelle le taux de polarisation. Il ne l'a pas inventé ; ce sont les statistiques INSEE qui le disent. La ville de Gap fait partie aujourd'hui des villes où ce taux de polarisation est l'un des plus élevé de toutes les villes moyennes.
Pourquoi maintenir un haut niveau d'investissement également ? Car c'est vital non seulement pour développer la ville mais aussi pour l'emploi. La ville de Gap a organisé il y a quelques mois la grande journée de mobilisation pour l'emploi ayant connu -malheureusement on peut le dire comme ça- un succès qui leur vaudra de réitérer cette initiative à l'automne 2015. Quand on sait que 60 000 € investis avec l'argent public permettent de maintenir un emploi ou d'en créer un pendant un an, c'est tout dire le rôle essentiel joué par les collectivités dans l'activité économique du pays. Grâce à la politique budgétaire construite dès 2008, Gap a également aujourd'hui l'une des plus fortes capacités d'investissement parmi les 162 villes moyennes de France. M. le Maire croit pouvoir dire sans se tromper être au 11e rang. Cela est une grande satisfaction même s'ils doivent rester prudents car les années arrivant peuvent être des années assez traumatisantes pour les finances de la collectivité.

M. le Maire rentre à présent dans les chiffres de ce budget primitif 2015 présentant une section de fonctionnement de **55 150 290.35€** et une section d'investissement de **20 090 964.34 €**, soit un budget global de **75 241 254.69 €**. Il rappelle que ce budget est maintenant amputé du budget des compétences allant à la communauté d'agglomération ; c'est la raison pour laquelle les chiffres sont moins élevés par rapport aux années précédentes et cela est tout à fait normal.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif principal fixé lors de l'élaboration du budget primitif est de conserver une forte marge d'autofinancement pour couvrir une partie du capital de la dette et financer une partie des investissements.
Pour information, le BP 2015 est bâti avec un autofinancement de **5 500 000.00 €**, supérieur à l'inscription du BP 2014 qui était de 5 220 000.00 €.

Le détail des principales dépenses est le suivant :

Chapitre 011 – Dépenses courantes : **11 330 855.05 €** (2014 : 10 708 400.18 €).

Chapitre 012 – Dépenses de personnel **: 23 432 400.00 €** (2014 : 23 324 386.00 €).

Chapitre 014 - Atténuations de produits : **1 797 863.00 €**.
Ce chapitre correspond principalement à la péréquation instituée depuis 2011. En 2014, ils ont contribué au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) à hauteur de 1 467 863.00 € et au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 59 746.00 €.

Chapitre 65 – Charges de gestion courante (subventions) : **9 405 408.99 €** (2014 : 10 091 345.10 €).
Toutes les subventions ont fait l'objet d'analyse, ainsi, la subvention au budget du Quattro a été maintenue à l'identique par rapport au BP 2014, soit 364 700.00 €. Il pense pouvoir espérer dans les années à venir une légère diminution de cette subvention dans la mesure où le Quattro fonctionne merveilleusement bien. Il en profite pour remercier toute l'équipe du Quattro et son directeur pour le travail assumé à longueur d'année.

Pour 2015 -cela risque de faire débat, comme lors du conseil d'administration du CCAS- la subvention versée au CCAS sera de **3 808 235.99 €.** Pour mémoire, elle était de 4 456 000.00 € en 2014.
Quand on voit des chiffres comme ceux là, on se dit être dans une entreprise de destruction des dépenses sociales et que le Maire fait n'importe quoi dans ce domaine. Or, il n'y a pas eu de baisse des interventions sociales de la collectivité CCAS vis-à-vis des publics les plus démunis des concitoyens.
Tout cela s'explique principalement par les points suivants :
- L'excédent 2014 qui devrait être d'environ 611 000.00 € (pour mémoire 202 000.00 € en 2013 et encore plus élevé l'une des années précédentes), s'explique par la non mise en œuvre d'une partie du fonctionnement pour un montant de 330 000 €.
- La baisse d'activité de certains secteurs (Clairière, portage de repas à domicile, CLM… alors que d'autres secteurs évoluent). La désaffection de certaines de ces structures peut s'expliquer en partie par la réforme des rythmes scolaires. Cette dernière induit une fatigue excessive pour les élèves incitant les parents à garder les enfants chez eux plutôt que de leur demander ou tout au moins leur imposer d'aller dans les centres de loisirs.
- La masse salariale avait été également un peu sur-évaluée ainsi que le recours au CDG.
- Le transfert à la ville de Gap de 4 agents techniques, dans le cadre d'une forte mutualisation et rationalisation des différents personnels (mais aussi du matériel nécessaire à leur activité, à savoir deux véhicules et une remorque) peut expliquer aussi cette situation.

La participation versée au SDIS sera de 1 235 861.00 €, soit une augmentation de 2.29% (+ 27 663.00 €) par rapport à 2014. Cette participation est basée sur l'effet démographique connu par la collectivité.

Chapitre 66 – Charges financières **: 1 376 000.00 €** (2013 : 1 675 000.00 €)
Cette année, ils vont procéder à quelque chose permettant un peu plus encore une gestion fortement active de la dette de la collectivité car ils ont détecté, parmi les prêts en cours de remboursement, trois prêts leur paraissant devoir être travaillés

et ayant des taux -en terme de crédit- relativement élevés par rapport à ce qui peut être espéré aujourd'hui sur des taux eux particulièrement bas. Autrement dit, non seulement ils vont renforcer la partie fixe de leurs emprunts mais ils vont aussi procéder à trois remboursements anticipés de prêts pour un montant d'environ 5 millions d'euros qui produiront au bout de 10 à 12 ans une économie substantielle pour la collectivité d'un peu plus de 1 100 000 €. C'est une opération qui certes va coûter -compte tenu des pénalités de remboursement anticipé à assumer au moment du remboursement- mais, ils repartiront tout de suite après sur de nouveaux prêts, sur le temps restant à courir des anciens prêts, avec des taux considérablement plus bas, d'où une forte économie à terme. Cette économie commencera à produire ses effets, il l'a regardé avant de venir, dans deux voire trois ans dans la mesure où ils auront absorbé, à ce moment-là, les pénalités de remboursement anticipé. Donc là aussi, un travail de fond important, à même de redonner des marges de manœuvre supplémentaires à la collectivité avec des remboursements de taux leur paraissant trop élevés.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : **461 083.31 €** (2013 : 284 100.00 €)

Les recettes du Budget Primitif 2015 ont été estimées en tenant compte du contexte national évoqué précédemment.

Concernant les bases fiscales, ils n'ont pas encore reçu la notification, mais la revalorisation prévue par la loi de Finances sera de 0.9 % (Elle était également de 0.9 % en 2014, mais pour rappel elle était de 1.8 % en 2012 et en 2013).

M. le Maire rappelle qu'ils appliqueront en 2015, pour la 4ème année consécutive, une évolution de 0% des taux d'imposition pour la part ville.

Le transfert de fiscalité vers la Communauté d'Agglomération est compensé par l'attribution de compensation définie à hauteur de 8 053 787.22 € par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dont il a déjà été fait écho ici car ils ont eu à travailler avec la CLECT pour affiner les montants des attributions de compensation à verser aux différentes communes de l'agglomération.

Concernant les dotations, ils ont inscrit en 2015 les montants perçus en 2014 diminués de 6.5 %, comme annoncé dans le plan d'économie budgétaire :
- Dotation Forfaitaire : 7 325 000.00 € (contre 7 835 144.00 € en 2014),
- Dotation de Solidarité Urbaine : 1 000 000.00 € (contre : 1 067 725.00 € en 2014),
- Dotation Nationale de Péréquation : 1 200 000.00 € (contre : 1 319 063.00 € en 2014).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La priorité est de stabiliser l'investissement dans la mesure où ils ne peuvent pas à la fois subir ce qu'ils subissent, pratiquer une politique de juste gestion et ne pas poursuivre leur aide à l'activité économique en matière d'investissement.

Depuis 2009, le pari a été tenu car ils ont largement désendetté la ville de Gap (de plus de 18 millions, tous budgets confondus). Depuis cette date, ils ont toujours emprunté moins que ce qu'ils ont remboursé en capital.

En 2014, la ville de Gap n’a contracté aucun nouvel emprunt.

Pour 2015, l'équilibre budgétaire est pour la première fois bâti sur une inscription non plus de 5 millions comme les années précédentes, mais de simplement 3 000 000.00 € prévisionnel d’emprunt.

En 2015, ils programment **7 108 164.34 €** de dépenses d’équipement. En 2014, le BP prévoyait 9 919 027.00 € mais il comprenait déjà à l'époque l'inscription d'une part de la rocade, en particulier sa portion centrale pour 2 300 000.00 €, crédits reportés cette année sur le budget 2015. Cela veut dire qu'ils inscrivent, à quelque chose près, la même somme que l'année 2014 pour cette année 2015.

Concernant les principaux investissements pour 2015, ils vont bien entendu poursuivre l'acquisition de matériel, les acquisitions foncières nécessaires, les activités classiques retrouvées chaque année dans le budget comme l'entretien récurrent de bâtiments et de voirie, les travaux d'accessibilité.

Par contre lorsqu'ils ont préparé leur programme municipal, ils se sont orientés vers plusieurs cadres à savoir : la ville intelligente, la qualité de vie et également des projets structurants pour l'avenir.

Cette année, ils vont connaître des investissements structurants pour l'avenir avec :
- la part rocade pour 2,3 M. d’Euros, inscrite en 2014 et reportée en 2015.
- le parking de Bonne, non inscrit pour l'instant dans le budget primitif uniquement par précaution par rapport aux risques contentieux mais évoluant normalement, si les esprits chagrins arrêtent de leur mettre des bâtons dans les roues pour réaliser cet élément structurant essentiel pour l'avenir du centre-ville. Élément qui déterminera pour les années à venir la qualité de vie et de l'activité économique connue dans le centre-ville, car le terme de « no business no parking » est encore à l'ordre du jour, et encore plus qu'avant. M. le Maire attire l'attention sur ce qui se passe sur les principaux parkings des grandes surfaces de la ville : un projet de parking souterrain a déjà vu le jour côté sud, un projet de parking en élévation va voir le jour côté nord. Cela signifie aujourd'hui que, s'ils ne donnent pas cet oxygène nécessaire à la vitalité et au dynamisme du centre ville, tôt ou tard, ils connaîtront ce que connaissent déjà certaines villes, à savoir : une désertification progressive, une apparition de la délinquance rampante, une paupérisation ne faisant que continuer à progresser et, pour cela, il leur assure être très attentif à ce qui se passe au centre-ville. Ils ont des atouts importants à jouer aussi bien au plan social, qu'au plan économique, qu'au plan circulation. Ils doivent les jouer et pour cela il demande un minimum de solidarité. Il y a eu, dans les propos tenus par certains dirigeants au plan national, une volonté de simplifier et d'accompagner cette simplification pour faire en sorte que des projets étant systématiquement barrés par certains, par pure idéologie ou pure volonté de nuire à l'évolution d'une collectivité, voient le jour. Il espère voir ces propos se traduirent dans les faits et que demain, tout ce qui a été envisagé pour le centre-ville de Gap, deviendra réalité pour maintenir à la fois du lien social et de l'activité. Un centre-ville qui se meurt est aussi un élément disparaissant en matière de lien social. Le parking de Bonne se fera donc quoi qu'il arrive. Il est particulièrement déterminé là-dessus ; il y attache une importance capitale comme d'ailleurs il attache une importance capitale à ce qui se fera dans l'hyper centre avec la rénovation du centre ancien et le projet du Carré de l'Imprimerie.

- Ils vont poursuivre la rénovation de la rue Jean Eymar car il y a également là un élément essentiel. Il n'y a pas 24 heures, M. le Maire a reçu une pétition de personnes en difficulté dans cette rue. Malgré sa revitalisation et sa requalification déjà mise en œuvre pour une bonne partie de son linéaire, elle connaît déjà une montée en puissance d'une forme de délinquance inquiétante. Autrement dit, ils vont prendre des dispositions avec de la vidéoprotection, avec une réunion à organiser dans les jours à venir avec les responsables : à la fois des bailleurs sociaux -comptant des logements dans cette rue- mais aussi, les forces de police municipale comme nationale, de façon à ce que cette rue, creuset de l'activité commerciale et particulièrement très diversifiée du centre-ville, ne connaisse pas de difficultés majeures et que des commerces réouvrent alors que beaucoup sont actuellement fermés. Voilà la dynamique qu'ils se doivent d'insuffler au centre-ville.
- Ils poursuivront le développement de la Z.A de Lachaup.
- Ils travailleront comme chaque année avec M. Martin sur de la réalisation de voirie à hauteur de 460 000 €.
- Ils réaliseront la poursuite de leur programme de piste cyclable. Ils ont tenu tout récemment une réunion avec les commerçants de la zone de Fontreyne-St-Roch pour leur proposer de supprimer la zone particulièrement accidentogène existante au niveau de la pharmacie de Saint-Roch, des banques et des commerces associés, de façon à basculer complètement le stationnement des véhicules, comme cela s'est fait au niveau de l'ancien bar de l'avenue. Ils sont arrivés à avoir un accord de l'ensemble des commerçants et un accord des riverains. Cela se fera donc cette année. Ils ont décidé de commencer les travaux dès le 1er juin afin de les avoir terminés début septembre.

Un investissement symbolique, paraissant essentiel à M. le Maire, va être fait cette année. Certains l'appellent de leurs vœux depuis un certain nombre de mois et d'années. Il s'agit de la dématérialisation totale des Conseils Municipaux. Quand il parle de dématérialisation, il ajoute ne pas vouloir y aller de main morte. Ils vont ni plus ni moins, appliquer le zéro papier ; tout au moins pour l'activité qu'ils connaissent. Ils n'auront plus à transporter ces dossiers très épais. Tous les conseillers vont être équipés d'une tablette numérique actuellement en cours d'acquisition. Pour le conseil municipal d'avril il leur sera proposé une tablette expérimentale, le reste étant à valider au moment du compte administratif c'est-à-dire au mois de juin. Ils passeront là une étape supplémentaire dans la modernisation des services avec cette dématérialisation qui commencera par là, qui est déjà en cours dans certains services et qui va aller en s'amplifiant. Un jour il pourra leur dire ce qu'ils ont dans la tête en matière de développement pour l'avenir de la collectivité et de ses services.

Des investissements pour la qualité de la vie des concitoyens et en particulier dans les quartiers. Ils ont déjà beaucoup fait et vont encore énormément travailler :
- Le Parc B. Givaudan faisant à l'heure actuelle l'unanimité sera poursuivi pour un montant supérieur à 500 000 € avec toujours cette volonté d'en faire certes un parc de loisirs, un parc de convivialité, mais également un parc où la pédagogie sera à l'ordre du jour. M. le Maire remercie le président du Conservatoire Botanique National Alpin, M. Claude BOUTRON, d'avoir mis à leur disposition ses services pour travailler ensemble avec un paysagiste, de façon à ce que les enfants puissent un jour trouver en ce lieu tout ce qu'il y a à trouver pour que ce qu'ils apprennent soit véritablement reflété au sein de ce parc.

- La Contre-allée Saint Roch sera poursuivie au-delà de l'établissement Total car ils connaissent, comme d'ailleurs assez souvent, quelques difficultés pour acquérir le foncier. Ils vont avancer progressivement. Certains accords étant déjà intervenus.
- Ils poursuivront également pour un montant de 480 000.00 € le travail (avec ses collègues du conseil général. Il ne sait pas lesquels seront à nouveau présents dans l'hémicycle à ce moment-là) pour les abords des R.D sachant que la convention existe et que, quoi qu'il arrive, ils travailleront sur ce point.
- Ils poursuivront également l'implantation de City Stades dans les quartiers, éléments essentiels de cohésion sociale. Création d'un City Stade au Val du Plan et dans le quartier des Cèdres. M. le Maire prend là une autre casquette pour rappeler qu'aux Cèdres ils vont pratiquer le remplacement de la totalité des menuiseries extérieures. Cela va véritablement modifier considérablement le coût des charges très élevées connues des concitoyens locataires de l'ensemble des Cèdres et de Serrebourges. Ils feront d'ailleurs de même -cela a été décidé il y a très peu de temps, ils vont anticiper par rapport au programme prévu- sur le quartier de Molines de façon à instiller là aussi en matière de remplacement des menuiseries extérieures plus de 200 000 € dès cette année.
- La Salle polyvalente de la Providence sera créée pour un jour se substituer, comme cela a déjà été dit, à la salle du Royal dans la mesure où le projet du Carré de l'Imprimerie viendra prendre sa place le moment venu.
- Il y a un fort besoin de faire évoluer l'un des plus beaux skatepark de France, celui dont la ville dispose à la Blâche. Avec l'aide de Mathias Wecxsteen, grand spécialiste local de ces activités, ils vont procéder à l'extension de ce skatepark.
- Ils travailleront également avec 400 000 € supplémentaires mis à disposition dans les écoles.

Il y aura également des investissements pour la transition énergétique. Ils réfléchissent déjà avec leurs collègues sur comment faire évoluer la réfection des façades en l'adossant, en lui ajoutant un volet purement énergétique, une incitation à une meilleure isolation pour parfaire cette idée qu'ils se font de la transition énergétique. Ce n'était pas uniquement un slogan de campagne mais bientôt cela sera une réalité.

En matière de dépenses d'énergie 2015, il est prévu :
- l'acquisition de matériel de réduction de puissance EP,
- le remplacement de menuiseries à Clairière,
- le passage au gaz naturel de l'abattoir. Ce n'est pas quelque chose de neutre quand on réfléchit un peu à ce que pourrait devenir le passage de cette conduite de gaz à proximité de l'abattoir. Pourquoi réfléchir un peu et s'arrêter quelques instants sur l'abattoir ? Car, quand on sait combien aujourd'hui notre territoire est menacé d'être classé parmi les zones vulnérables -sujet sur lequel M. le Maire s'entretiendra avec M. le Préfet dès demain matin- on peut aussi penser que le plan d'épandage des boues pourrait être remis en cause. Il faudrait alors aller transporter et épandre les boues beaucoup plus loin que ce qu'ils le font actuellement. Autrement dit, le bilan carbone de ces opérations serait très certainement catastrophique. C'est la raison pour laquelle ils sont d'ores et déjà engagés dans une réflexion de création d'une centrale de méthanisation, à côté même de la zone agroalimentaire du Moulin du Pré, en se servant pour cette centrale éventuelle, à la fois du compost produit par la station d'épuration (STEP) mais aussi de cette canalisation de gaz naturel qui passera à proximité. Il ne sait pas si M. Claude BOUTRON veut en dire deux mots mais, pour lui, c'est quelque

chose à travailler dans les années à venir si toutefois ils n'avaient plus la possibilité d'absorber tout ce compost dont ils disposent à la STEP.

Selon M. Boutron, il s'agit d'un des projets mis en avant pour le projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte. C'est un projet sur lequel ils travaillent actuellement. Ils vont à nouveau rencontrer les différents partenaires : l'ADEME, la Région, l'État, prochainement, le 17 février à Château Arnoux. Ils espèrent voir ce projet bénéficier d'aides financières capables de le mettre sur les rails et pouvoir en voir la création dans un délai raisonnable.

En matière de dépenses d'énergie 2015, il est également prévu : le passage au gaz au théâtre, à la médiathèque, à l'hôtel de ville et l'évolution de certaines chaufferies. D'autre part, le stade nautique verra le remplacement de certaines baies vitrées.Voilà globalement ce qui peut être dit en matière d'investissement. M. le Maire passe la création de caveaux et columbariums dont la ville a malheureusement besoin, et également certains autres travaux réguliers chaque année avec des enveloppes attribuées à différents services.

Face à ces dépenses, il faut des recettes. Ils ont prévu :
- le FCTVA à hauteur de 665 000.00 € (pour rappel 1 650 000.00 € en 2014),
- les amendes de police pour 250 000.00 € (idem 2014),
- les subventions s'élevant à 321 784.34 € (2014 : 343 298.00 €),
- La taxe d'aménagement pour 350 000.00 € (2014 : 360 000.00 €),
- Les cessions foncières pour un montant de 373 500.00 €.

M. le Maire en a terminé avec le budget principal général. Avant d'attaquer les budgets annexes il leur donne la parole.

M. Jaussaud indique que M. le Maire a fait un très large panorama dépassant d'ailleurs très largement ce budget car nombre de sujets évoqués ne figurent pas dans ce budget. Il s'en interroge, s'en étonne et il y reviendra. M. le Maire a évoqué la baisse des dotations aux collectivités à laquelle Gap est soumise, comme l'ensemble des collectivités. C'est vrai qu'un effort de solidarité est demandé mais, pour M. Jaussaud, il l'est à une hauteur jugée raisonnable. D'ailleurs, les communes ne sont pas les plus touchées. Quand M. le Maire a évoqué les baisses de dotations les unes après les autres, on voit bien que ce n'est pas si dramatique que cela. Ça l'est d'autant moins à Gap que M. le Maire passe sous silence une dotation, bienvenue et pas si lointaine, venue donner un joli petit coup de boost aux finances de la ville, à savoir : le passage à la communauté d'agglomération. Même si cette dernière est réduite à sa portion la plus congrue -car ayant aggloméré à la ville de Gap deux petites communes tout à fait honorables, ayant un nombre d'habitants relativement faible- elle a tout de même permis à la ville de Gap, avec ces deux communes, de bénéficier d'une dotation supplémentaire du fait même du passage en communauté d'agglomération. Dotation extrêmement importante et compensant très largement aujourd'hui -peut-être pas demain mais aujourd'hui- les baisses de dotations qu'ils auraient à subir alors même qu'au niveau de la communauté d'agglomération ils ne peuvent pas dire que les services aient explosé, que les coûts d'aujourd'hui sont sensiblement supérieurs aux coûts d'hier. Ils sont donc là non pas dans une baisse de dotations pour la ville de Gap, mais plutôt dans une situation au moins aussi confortable qu'avant, voire un petit peu plus. C'est une réalité, cela n'enlève rien et il l'accorde à M. le Maire, au fait que depuis quelques années la ville de Gap s'est effectivement désendettée -c'est plutôt un bon point-,

que sa capacité d'investissement a effectivement augmenté, c'est également un bon point. Mais cela ne met pas dans une situation aussi idyllique, aussi digne d'éloges que M. le Maire a bien voulu le dire. Il suffit d'ailleurs pour cela de se reporter à quelques chiffres mis à leur disposition et venant de l'INSEE montrant bien en particulier qu'en matière d'investissements la ville de Gap est plutôt mauvaise élève. C'est-à-dire que les dépenses d'équipement par rapport à la population sont moitié moindre que la moyenne de la strate des villes de la même importance que la ville de Gap. On n'est donc pas là dans quelque chose dont on pourrait se glorifier. M. le Maire a indiqué garder un niveau très élevé d'investissements. Pour M. Jaussaud ce n'est pas le cas, il est moitié moins que la moyenne des villes de la strate ce qui n'est pas quelque chose d'exceptionnel. Même si la dette encore une fois a baissé -M. Jaussaud en a fait crédit à M. le Maire- il n'en demeure pas moins, M. le Maire n'en est pas le seul responsable malgré tout, il a participé comme d'autres ici aux mandatures précédentes, et donc il ne peut pas complètement s'exonérer de ce qui a pu se faire. Mais là encore, la dette par rapport au nombre d'habitants est plutôt assez nettement plus élevée que dans d'autres villes.

M. le Maire demande à M. Jaussaud de donner les chiffres dont il dispose. Il lui demande le montant de la dette par habitant en 2008, son niveau aujourd'hui et à combien elle sera demain.

M. Jaussaud demande à M. le Maire de ne pas l'interrompre. Il lui a fait crédit du fait que la dette avait baissé, il n'en demeure pas moins qu'elle reste nettement plus élevée que la moyenne des villes de la même strate.

M. le Maire indique qu'elle s'élève à 1255 € par habitant. La moyenne est de 1240 € par habitant. Pour M. le Maire, Gap passera l'an prochain en dessous de la moyenne quand la communauté d'agglomération aura produit son effet. Les collectivités continuent à grimper alors qu'à la ville de Gap cela continue de baisser.

M. Jaussaud indique à M. le Maire qu'il n'est pas toujours le meilleur élève contrairement à ce qu'il veut bien dire. D'autant qu'il a été aidé de manière un peu exceptionnelle mais réelle par les dotations supplémentaires, pour le coup, passées complètement sous silence.

M. le Maire a ensuite fait un petit détour par le CCAS. Pour M. Jaussaud, en l'occurrence, la ville de Gap a des prestations plutôt très largement en dessous de ce qui se fait dans d'autres villes. La solidarité spontanée, volontariste dans la plupart des communes va bien au-delà de ce que l'on fait à Gap aujourd'hui. M. le Maire a cité deux choses paraissant extrêmement bizarre à M. Jaussaud, à savoir qu'aujourd'hui, alors même que la précarité et la difficulté des concitoyens augmentent, il y a moins de demande de portage de repas par exemple. Y-a-t-il moins de personnes âgées vivant chez elles aujourd'hui ? Il ne le croit pas. Selon M. le Maire, les gens mettent moins leurs enfants à la Clairière et, il a eu l'air de rapprocher ça des rythmes scolaires mais, cela n'a rien à voir. Pourquoi les mettent-ils moins ? Peut-être tout bêtement car ils ont moins les moyens de le faire. Mettre ses enfants à la Clairière coûte de l'argent. Les tarifs n'ont pas spécialement baissé ces dernières années. Le portage des repas pour les personnes âgées -même si l'on peut considérer les tarifs comme peu élevés- finissent par peser très très lourd dans le budget des personnes âgées. Ils pourraient peut-être plutôt se poser la question non pas de savoir s'il faut baisser les dotations du CCAS,

mais de faire globalement une analyse claire des besoins des concitoyens et voir s'il n'y a pas plutôt une nécessité d'aller un peu plus loin. Pour M. Jaussaud, M. le Maire a fait baisser le fonctionnement avec probablement des personnels déplacés, n'étant plus à disposition du CCAS. Si il n'y en avait pas besoin, pourquoi pas ! Mais, de là à ne pas considérer que dans une période de crise il y aurait plutôt à faire un peu plus en matière de social et de solidarité qu'un peu moins, il pense que cette question continue à se poser totalement. 600 000 € de moins, une partie probablement est légitime, mais il n'est pas sûr que la totalité le soit.

M. Jaussaud en revient à présent à ce que M. le Maire a évoqué en matière d'investissements. Ce dernier a fait une très longue litanie des investissements prévus. M. Jaussaud attendait le moment où M. le Maire allait leur donner le nombre de bordures de trottoirs qui allaient être posées. Nombre de projets ont été évoqués, pourquoi pas ! Toutefois, il les cherche dans le budget. M. le Maire a parlé de la rocade de Gap. M. Jaussaud demande où l'on trouve la rocade de Gap dans le budget. S'il s'agit de crédits votés l'année dernière, où sont-ils ? Ils ont été reportés de quelle manière ? Où les trouve-t-on ? Il souhaiterait le savoir. M. le Maire a ensuite parlé du parking de Bonne pour lequel effectivement il n'y a pas un centime figurant dans ce budget. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est. M. le Maire a parlé également du Carré de l'Imprimerie pour lequel ils attendent toujours un projet réel, chiffré, permettant d'avancer. Ce Carré de l'Imprimerie n'existe toujours pas. M. le Maire a parlé d'un certain nombre d'investissements ne figurant pas dans ce budget ; aussi l'opposition souhaiterait savoir quand et comment il va faire. M. Jaussaud en revient à quelque chose que M. le Maire nommera peut-être une manie, un dada, en tout cas quelque chose le gênant car il n'a jamais imaginé devoir le faire, à savoir : le plan pluriannuel d'investissement. Ce dernier permettrait effectivement de savoir quand et comment tous ces investissements dont M. le Maire a parlé avant les élections, pendant les élections et après les élections, mais qui ne sont toujours pas financés et ne sont toujours pas là, se feront. M. Jaussaud redemande donc avec insistance à M. le Maire un véritable plan d'investissement pluriannuel afin de savoir où va cette ville, comment les investissements seront faits dans les années à venir, de ne pas seulement égrener chaque année des projets, toujours les mêmes, sans qu'ils voient le début de leur réalisation. Il y a d'autres investissements qu'ils souhaiteraient voir progresser rapidement. En matière de transport, quels investissements vont être faits cette année, dans les années à venir ? Comment vont-ils améliorer les transports publics aujourd'hui à Gap qui sont des transports gratuits ?

M. le Maire lui répond qu'ils ne sont pas là à l'Interco.

M. Jaussaud, même s'ils ne sont pas là dans le cadre de l'intercommunalité, le dit car cela intéresse les Gapençais. Ils liront demain le compte rendu du conseil municipal, y aura-t-il un compte rendu aussi détaillé sur le conseil communautaire il n'en sait rien. Quels sont les investissements prévus en la matière ?
M. le Maire prévoit environ 460 000 € pour mettre en état la voirie. Aussi M. Jaussaud rappelle une question posée lors de la commission des finances, à savoir : connaissant la totalité de la surface de voirie à Gap, quelle surface a été réalisée l'an passé ? Autrement dit, en combien d'années la voirie communale sera-t-elle renouvelée en totalité ? Car 460 000 € c'est beaucoup moins que ce qui était mis en œuvre il y a seulement 8-10 ans. Il n'a pas aujourd'hui la certitude qu'ils ne sont pas en train de créer une véritable difficulté pour dans cinq ans, huit ans, dix ans car ils n'auront pas fait à temps les investissements nécessaires. Cela se voit dans un

certain nombre de quartiers où la voirie commence très largement à se délabrer et le fait même qu'elle soit peu entretenue risque de provoquer des dommages qui nécessiteront plus.

M. Martin lui demande d'avoir des éléments précis de critiques et de citer les quartiers concernés par le problème de voirie.

Selon M. Jaussaud, sa demande est tellement simple que la majorité devrait l'avoir dans ses cartons. N'importe quel directeur de services techniques l'a en permanence à côté de lui. C'est un indicateur fondamental de savoir en combien d'années on renouvelle la voirie d'une ville ; c'est quelque chose de juste nécessaire et extrêmement simple à avoir. Ils ne le font pas pour une raison simple car ils savent pertinemment minimiser l'investissement sur cette voirie, que cela ne se voit pas tant que ça et que cela permet de remettre à beaucoup plus tard ce qui devrait être fait. De la même manière d'ailleurs un certain nombre d'investissements importants sont devant eux et ne sont jamais évoqués. Il n'en citera que deux mais il y en a d'autres. Le premier c'est le théâtre de la Passerelle pour lequel ils savent d'ores et déjà qu'il y a des fuites, un véritable vieillissement de cet outil. Or, il n'y a pas aujourd'hui de véritable diagnostic de fait, il n'y a pas d'investissement lourd de programmé. Le deuxième c'est le gymnase attenant au lycée centre qui lui, de la même manière, est extrêmement dégradé et sur lequel il aimerait bien savoir quand et comment des investissements seront programmés. Il ajoute avoir indiqué au Maire que la région était prête à participer, encore faut-il avoir un véritable projet.

Pour M. Jaussaud, M. le Maire a évoqué toute une série de petits investissements tout à fait louables et particulièrement intéressants pour la population. Les city stade sont extrêmement importants dans les quartiers -souvent ils ont d'ailleurs été cofinancés par la région- le skatepark, etc. Un grand plan d'isolation, c'est une excellente idée. C'est dommage que cette démarche n'ait pas été faite depuis longtemps mais effectivement, il est temps de le faire car là, encore une fois, dire que les dotations des collectivités sont en baisse, c'est une réalité, mais en même temps, M. le Maire le sait parfaitement, l'État et les collectivités comme la région sont prêts à être aux côtés des communes de manière très très forte -et probablement de manière beaucoup plus forte aujourd'hui qu'ils ne l'étaient hier- permettant ainsi des cofinancements sur des investissements relativement importants, à ne pas négliger. Pour lui, au-delà même des opérations de façades, il faudrait donc envisager, en matière de transition énergétique, des programmes peut-être un peu plus ambitieux, aussi bien pour les bâtiments communaux que pour les bâtiments privés.

M. Jaussaud souhaite dire toute sa satisfaction sur ce projet de méthanisation. Même s'il ne semble pas être financé sur ce budget, ils ne peuvent qu'être d'accord car il l'a défendu avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme pendant une campagne ne lui ayant pas été favorable. Il est donc très heureux de voir M. le Maire reprendre cette idée.

M. le Maire indique ne pas avoir lu le programme de M. Jaussaud.

Pour M. Jaussaud, quand on s'inspire de bonnes idées, il ne faut jamais en avoir honte. Ayant fait l'effort de lire le programme de M. le Maire, il sait que ce dernier

n'en avait pas parlé. Si M. le Maire avait fait l'effort de lire le leur, il aurait pu voir qu'il s'agissait d'une proposition forte.

Selon M. Jaussaud, ce budget -malgré tout et malgré ce que M. le Maire peut en dire- est peu lisible ; même si des progrès ont pu être soulignés en matière de techniques financières. En revanche, la politique défendue au travers de ce budget n'est pas lisible. L'effort fait en matière d'investissements n'est pas franchement visible. Il a encore une fois évoqué des projets fantômes. L'effort en matière de solidarité dûe aux concitoyens n'est pas là et il a plutôt l'impression que M. le Maire va d'ailleurs à l'envers de l'histoire. Ils ne pourront donc pas, en tout état de cause, voter ce budget.

M. le Maire n'est pas étonné. Il s'en doutait un peu.

M. Eyraud se dit très inquiet vis-à-vis de certains chapitres. Le chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés, était de 23 millions au budget primitif l'an dernier. Cette année c'est toujours 23 millions. Il y a 100 000 € de plus sur ce chapitre alors que : quatre agents de plus du CCAS vont être pris en charge sur ce dernier, le GVT est positif, il y a la revalorisation de la catégorie C et, parallèlement à cela, la population de la ville augmente . M. le Maire le sait très bien. Il l'a d'ailleurs déclaré dans la presse et s'en est félicité. Pour terminer les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement sont d'une valeur plus faible pour la ville que pour les moyennes de la strate.

M. le Maire demande s'il peut l'arrêter deux secondes. Pour sa parfaite information -chose qu'ils ne peuvent pas connaître car ce n'est pas noté ici et ils ne connaissent pas les chiffres- en fait, il faut partir du réalisé 2014. Le réalisé 2014 est d'un montant de 22 410 000 €. Donc, lorsqu'ils regardent le réalisé 2014 et le prévisionnel de dépenses pour 2015, il y a environ 1 million d'euros d'écart, c'est-à-dire une hausse de la masse salariale égale à 4,56 %.

M. Eyraud n'est pas rassuré par cela. Aujourd'hui, M. le Maire a bien fait de faire la remarque –aussi, il lui rend hommage- car, depuis sept ans, ils demandent à avoir le réalisé. Comment effectivement peuvent-ils travailler s'ils n'ont pas le réalisé ? C'est le b.a.-ba ! Il ne faut pas avoir fait de grandes écoles pour le comprendre. Aussi, il aimerait bien avoir le réalisé l'an prochain. Toutefois, cela ne le rassure pas car M. le Maire avait prévu 23 324 000 € et il a réalisé 22 410 000 € en 2014, ce qui signifie qu'il a baissé et c'est bien ce que M. Eyraud conteste. Il y a toute une série de postes, de départs, d'absences non remplacés ; les heures supplémentaires -à part pour le rallye Monte-Carlo- ne sont pas payées. Pour le rallye Monte-Carlo, en matière d'heures supplémentaires, les consignes étaient claires : « vous pouvez y aller les gars ! ». Par contre, quand il faut faire fonctionner les services sociaux, le problème est différent.

M. le Maire se dit déçu par M. Eyraud.

M. Eyraud demande à avoir un état précis des heures supplémentaires réalisées sur le rallye Monte-Carlo car ils s'aperçoivent qu'il y a une politique à plusieurs vitesses en matière d'heures supplémentaires. Ils auront bientôt à en reparler. Pour lui, une collectivité territoriale est là aussi pour répondre aux besoins de la population.

Pour lui, M. le Maire a une obsession lui ayant plu pendant quelques temps mais commençant à l'inquiéter. C'est l'obsession, d'ailleurs exprimée tout à l'heure sous une certaine forme, à savoir : le problème du désendettement. Autant, il y a huit ans, il y avait un endettement très inquiétant, confirmé par une étude commanditée par les services mais, aujourd'hui, ça devient une obsession. On est à 1212 € par habitant de dette. La moyenne nationale est de 1063 €. A un moment, il faudra voir si la décélération n'aura pas des effets plus négatifs que positifs. Il faut trouver un équilibre dans la gestion. Il le dit souvent -c'est vrai pour une collectivité, c'est vrai pour une entreprise, c'est vrai dans le secteur où il travaille- à un moment, il ne faut pas trop tirer fort sur la corde car la force d'une entreprise et d'une collectivité, c'est son personnel.
Sur le chapitre 65 : autres charges de gestion courante, il ne sait pas s'il faut tenir compte de ce chiffre. Toutefois, il constate une diminution dans les propositions nouvelles mais peut-être que le réalisé, là aussi, n'est pas à hauteur du prévisionnel de 2014. Aussi, ça le gêne de poser des questions car il risque d'être à côté de la plaque. Cela peut arriver, surtout quand on n'a pas tous les chiffres.
M. le Maire a parlé de transition énergétique. Cela fait plaisir à M. Eyraud qui en a parlé lors de la commission des finances avec M. Jaussaud. M. le Maire n'en avait pas parlé à ce moment-là. Aujourd'hui il en parle. Tant mieux ! Comme quoi, de parler des choses ça permet d'évoluer. C'est très bien, c'est ça le débat démocratique. Mais, en matière de consommation d'énergie électricité -alors là, c'était le budget précédent, donc c'est certainement pas le réalisé- ils étaient à 1 192 000 €, ils sont 1 292 000 €. La facture d'électricité va augmenter encore de 100 000 € alors qu'il faudrait en son sens décélérer cette facture. En matière de transition énergétique, il a entendu tout à l'heure que beaucoup d'établissements publics gérés par la ville passeraient au gaz naturel. C'est une très bonne chose mais, il y a aussi des travaux de double vitrage à faire dans des bâtiments mentionnés dans toutes les commissions travaux avec M. Martin depuis des années. Il faut absolument avoir ce souci de la transition énergétique. Le point culminant de son désaccord avec M. le Maire -il le dit très tranquillement pour s'être déjà exprimé longuement au CA du CCAS- c'est la diminution de la subvention de fonctionnement de presque 650 000 €. Il connaît l'argument mis en avant par M. le Maire : les excédents, etc. Sauf que, quand on creuse un peu, c'est plus compliqué que cela. M. le Maire a parlé des quatre postes transférés. OK ! Mais, il a oublié de mentionner avoir supprimé trois postes. Un poste de rédacteur faisant que -il le dit aux 42 conseillers municipaux car ils n'étaient pas tous au CA du CCAS- jusqu'à présent ils avaient l'analyse des besoins sociaux, "le panorama social" -instauré par M. Pierre BERNARD-REYMOND- document remarquable pour ceux travaillant l'avenir de la ville. L'autre jour, M. le Maire lui a demandé ce que c'était ces quatre documents, arguant qu'ils n'avaient aucun intérêt. M. Eyraud s'inscrit en faux. D'ailleurs, le contrat de ville lui donne raison car lorsqu'il voit l'évolution de la pauvreté -parallèlement à cette évolution, M. le Maire diminue la subvention du CCAS prétextant avoir des excédents- la question à se poser ce n'est pas de dire diminuons la subvention car on a des excédents, mais plutôt pourquoi on a des excédents. Il faut analyser cela. Or, jusqu'à présent, M. le Maire n'a pas fait cette analyse. L'analyse des besoins sociaux fournie en 2014 n'a rien à voir avec celle fournie avant, tout simplement car la rédactrice qui faisait ce travail a été mutée et n'a pas été remplacée.

Mme Dusserre intervient car ses propos sont faux. Les documents dont M. Eyraud dispose ont été réalisés par la même personne que les années précédentes. Elle est partie en fin d'année mais, elle a fait ce document.

Pour M. Eyraud, ils sont aujourd'hui incapables de présenter "le panorama social", à moins qu'ils aient changé d'avis depuis le conseil d'administration du CCAS.

M. le Maire indique ne pas avoir changé d'avis. Ça lui arrive parfois mais là ce n'est pas le cas. Il a expliqué à M. Eyraud comment il voyait les choses et de toute façon ce sera comme cela tant qu'il sera là.

M. Eyraud le sait très bien. « Chante Berthe » comme on dit chez lui. Mais, il va continuer à le dire car, dans une démocratie, il faut pouvoir s'exprimer. Il le dit aujourd'hui publiquement, arrêter "le panorama social" alors qu'ils vont avoir besoin d'outils d'appréciation pour prendre des décisions, c'est une erreur. A M. le Maire de l'assumer, c'est son droit.

M. Eyraud prendra trois exemples.
Concernant le portage des repas. Il y a une augmentation -c'est confirmé dans le contrat de ville, ces chiffres sont officiels- du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans de 38 % entre 1999 et 2010 dans la ville de Gap. C'est considérable. Parallèlement à cela, les portages des repas passent de 29 446 en 2010 à 13 548 en 2014. Il prend seulement les repas journée pour ne pas rentrer dans les détails. Au début il lui a été rétorqué s'agir de la concurrence sauf que certain concurrents sont partis.

M. le Maire indique que le concurrent ayant quitté Gap représentait 25 repas jour.

M. Eyraud revient sur le problème de fond qu'ils connaissent bien. L'observateur du contrat de ville le dit d'une façon malheureusement éclatante or, il aurait préféré le voir dire le contraire. Il y a une paupérisation de cette population. Notamment en centre-ville. Que font-ils face à cela ? Ils restent inertes, ils attendent d'être à 5000 repas journée pour prendre une décision ou ils la prennent tout de suite ? Selon lui, ce n'est pas la solution miracle mais, son groupe propose de baser les tarifs du portage des repas en fonction du coefficient social de la richesse des familles, c'est-à-dire : au moins on gagne au moins on paye, au plus on gagne au plus on paye. Comme cela est fait d'ailleurs pour les restaurants scolaires. Sur la même base, c'est à discuter, mais lui, il discute le principe. D'ailleurs il en est de même pour les activités seniors. Il félicite M. le Maire pour la mise en place d'activités seniors car pour lui c'est un axe important de lien social pour les personnes âgées, ces dernières étant de plus en plus âgées. Ils soutiennent ici M. le Maire mais proposent, depuis des années, de baser également les tarifs des activités seniors sur les revenus sociaux des familles. Sur les aides financières, c'est incroyable ! Il s'agit ici de chiffres. La ville de Gap verse un budget d'aides financières via le CCAS de 16 000 € par an en 2013 alors que la moyenne des villes de la même strate -c'est-à-dire de 40 000 habitants- est de 131 000 €. Il y a donc une très grande différence entre 16 000 € et 131 000 €. Troisième exemple -il en aura ensuite terminé pour le CCAS- : l'épicerie sociale. Il y a un léger mieux cette année, mais il y a une stagnation alors que les associations caritatives, humanitaires ou de solidarité qu'ils rencontrent actuellement (ils feront des comptes-rendus officiels), sont très actives sur la ville de Gap et font un excellent travail. Ces associations se structurent actuellement dans d'autres villes que celle de Gap. On voit donc bien, malheureusement, que le besoin est incontestable. Face à cela, il ne comprend pas que la politique sociale de la majorité se traduise par une baisse de 650 000 € de la subvention pour l'année 2015. M. le Maire lui a

répondu au CA du CCAS, par ce qui est peut-être un argument : « On verse 4500 € à ces associations pour les aider ». M. Eyraud lui a alors indiqué que, depuis 7 ans qu'il siège au conseil municipal, cette somme de 4500 € reste identique alors que la situation dans le pays est complètement changée. Ils ne pourront donc pas voter ce budget ; pas seulement pour cela mais, ne serait-ce que pour cela. Ils ne peuvent pas soutenir cette politique.

M. Eyraud, n'ayant pas bien compris la réponse, souhaite poser une question à laquelle M. le Maire a répondu l'autre jour. Le chapitre 65 74 : subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes diminue de 100 000 €. Il demande s'il s'agit d'une diminution de l'enveloppe globale versée aux associations ou s'il y a une autre explication.

Selon M. le Maire, l'enveloppe pour les associations 2015 va progresser de 5,3 %.

M. Eyraud demande donc à quoi correspond ce chapitre 65 74.

Il lui est répondu qu'il convient d'ajouter les articles 6574 (subventions de fonctionnement) et 6745 (subventions exceptionnelles) suite à une demande de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour M. Eyraud ça n'est pas simple. S'ils avaient une comptabilité analytique -demandée depuis des années- ça serait beaucoup plus facile à lire.

Selon M. Eyraud, il y a une nouveauté dans le budget primitif dont M. le Maire n'a pas parlé à savoir, l'instauration à l'article 73 62 de la taxe de séjour. Il n'y a donc que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Ça arrive à M. Eyraud de changer d'avis. Il félicite là M. le Maire car ils demandent l'instauration de la taxe de séjour depuis de nombreuses années. 100 000 € sont prévus. Ce n'est pas énorme mais, c'est toujours une somme pouvant aller à la Maison du Tourisme et favoriser le développement touristique de la ville.

Pour M. le Maire cela n'ira peut-être pas tout à la Maison du Tourisme.

Pour M. Eyraud ils verront mais dans tous les cas cela va dans le bon sens. Il revient ensuite sur la plaidoirie faite par M. le Maire sur le parking de Bonne (la même que servie habituellement). Il commence à la connaître par cœur mais, il veut redresser quelque chose. Quand M. le Maire se met en colère comme ça, il craint pour ses artères, cela lui fait toujours souci.

M. le Maire n'est pas en colère. Il est passionné. Il sent M. Eyraud un peu gêné.

M. Eyraud indique être lui aussi un passionné et ne pas être gêné. M. le Maire affirme l'existence de procédures au tribunal administratif. C'est faux. Pour avoir vérifié, depuis la commission des finances, il a trouvé deux recours gracieux.

M. le Maire n'a pas parlé de procédures au tribunal administratif mais indiqué l'existence de recours gracieux dont un qui n'en est pas un.

M. Eyraud a regardé ce recours. Depuis le début ils disent la même chose. Ils ne sont pas contre le parking de Bonne car tout à coup il leur est arrivé une nuit d'être contre le parking de Bonne. Ils sont contre le parking de bonne par rapport à

l'accessibilité. Il ne va pas revenir sur tous les propos échangés au cours de plusieurs séances. Simplement, ils ne comprennent pas que le problème d'accessibilité ne soit pas, à leur connaissance, réglé. À moins que M. le Maire l'ait réglé depuis.

M. le Maire répond par l'affirmative.

Pour M. Eyraud, finalement, ils n'ont donc pas perdu de temps, ils en ont gagné puisqu'ils ont réglé le problème de l'accessibilité. Reste à voir comment ce dernier a été réglé. Sur les investissements, il critiquera, comme toutes les années ; accessibilité : 60 000 € en voirie, 50 000 € en bâtiment, ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu. La commission d'accessibilité vient d'être mise en place avec beaucoup de retard. Il ne l'a pas fait remarquer tout à l'heure mais, tout de même, au passage il le dit. Pourquoi cette commission d'accessibilité n'a-t-elle pas été mise en place tout de suite ? Ils ont perdu presque un an. Ils savent très bien devoir mettre en place l'agenda accessibilité programmation ou programme. Ils vont devoir accélérer s'ils souhaitent le faire dans les délais. Sur le stade nautique, M. le Maire n'a pas dit tout à fait la même chose que lors de la commission des finances. M. Eyraud avait dit à l'époque, sur le stade nautique : « quand on fait réparer une maison, on commence par le toit, par l'étanchéité ». M. le Maire a dit en commission des finances vouloir faire des travaux d'étanchéité et de toiture au stade nautique. M. Eyraud le félicite. La remarque faite à l'époque est aujourd'hui prise en compte. Il était nécessaire de faire cette étanchéité conseillée par un rapport extrêmement critique.

M. le Maire répond par la négative.

M. Eyraud répond avoir les éléments. Il pense avoir dit l'essentiel mais, en conclusion, il a le sentiment de voir M. le Maire utiliser, à juste titre, la baisse des dotations. Sur ce coup là, ce dernier est malin car, il met en avant -aussi bien au CA du CCAS qu'en mairie- la baisse des dotations. Ils sont d'accord avec eux : c'est scandaleux cette baisse des dotations. Ils avaient proposé des votes de motions mais, M. le Maire n'en a jamais accepté le vote. Pour M. Eyraud, à partir du moment où M. le Maire entend le mot motion, il ne l'écoute plus. Il lui rappelle la mise en place par l'AMF de tout un processus d'actions dans lequel la ville de Gap ne s'est pas intégrée. M. Eyraud l'a regretté. D'autant que l'AMF regroupe toutes les sensibilités politiques donc, ce n'est pas une histoire de droite ou de gauche. Il craint -en réfléchissant aux propos tenus par M. le Maire et à ce qu'il a lu- que M. le Maire mette pendant trois ans en avant la baisse des dotations de l'État pour faire baisser la subvention du CCAS, faire baisser les charges de personnel, le non remplacement des gens partant à la retraite, le non remplacement des gens étant malades ; si bien qu'il y a des situations de plus en plus tendues dans les services. Il se demande souvent jusqu'où cela va tenir. Il espère que ça tiendra et qu'il n'y aura pas trop de dégâts. Toutefois, pour deux raisons son groupe ne votera pas. Premièrement, la politique de M. le Maire sur le personnel qui continue à pressurer le personnel, ceci n'est pas admissible. M. Eyraud est pour une bonne gestion mais à un moment il faut savoir trouver l'équilibre et lever le pied. Autrement, du désespoir se crée et ce n'est pas forcément bon. Deuxième raison, la politique sociale. Il en a fait la démonstration, elle est tout à fait à côté de la plaque dans une période où ils devraient au contraire mettre l'accélérateur à fond pour une bonne politique sociale pour la ville.

M. Blanc tient à remercier M. le Maire pour leur avoir expliqué ce qu'est le taux de polarisation car il a buté sur ce terme dans le texte. Effectivement, maintenant il a compris et, ceci explique le flot ininterrompu de voitures rentrant le matin dans Gap par toutes les artères convergeant vers le centre-ville. Ce taux de polarisation est-il bon pour la planète ? M. le Maire s'en attribut-il les mérites car, c'est sans doute dû au fait que toutes les administrations départementales sont à Gap ? Il y a aussi des grands établissements de santé. Est-ce dû aux emplois marchands ? M. Blanc ne le sait pas, mais pour lui c'est surtout dû aux administrations. En écoutant M. le Maire, il a été frappé par sa grande modestie -qu'il salue- si bien qu'il voit tout en jaune car les seules fleurs disponibles en février sont le mimosa. S'il a bien compris, M. le Maire s'est engagé dans un processus vertueux de désendettement de la ville, dans le fond pourquoi pas ! Au conseil général -dont il est le vice président- M. le Maire fait l'inverse. M. Blanc ne l'en blâme pas pour autant. Il veut simplement souligner qu'ils ne sont pas uniquement des citoyens gapençais. Ils appartiennent à une nation qui elle aussi s'est engagée, ou du moins essaye, dans une démarche d'économie. Peuvent-ils lui reprocher ? Ils peuvent toujours en discuter les modalités, citer la fraude fiscale, les niches, les paradis, les îles vierges, les chapeaux, les parapluies, les parachutes et les riches toujours plus riches mais, quel gouvernement, les yeux toujours braqués sur le compteur électoral a su prendre des mesures drastiques et efficaces ? Donc, à la place de M. le Maire, mais il n'y est pas, il n'insisterait pas trop sur les réductions des dotations envers les collectivités territoriales. La solidarité nationale est ce qu'ils doivent comprendre. M. Blanc a trop peur que pour M. le Maire -il le pense si fort et le proclame aussi- la solidarité soit seulement l'argent qu'il peut tirer du conseil général ou de la région. Hier soir, il écoutait attentivement -M. le Maire sans doute aussi- presque passionnément, sur Arte, Mme Berger expliquer les modalités de la dette.

M. le Maire souligne ironiquement "votre nouvelle amie".

M. Blanc indique ne pas la voir plus souvent que lui.

M. le Maire en convient. Mais, pour lui, ils ont dû sceller la paix des braves. Il interroge M. Blanc sur ce point.

M. Blanc indique prendre du recul. Il l'a vu parler parmi les économistes de haut niveau. Il faut au moins lui reconnaître cette vertu là. Maintenant, si elle n'est pas là, il n'en sait rien, n'étant pas au courant de son agenda. Peu importe. Ce n'est pas sa nouvelle amie. Depuis deux conseils municipaux ils ne se voient pas. Or, il ne la voit qu'aux conseils municipaux, donc on ne peut pas parler d'amis de cette façon là. Maintenant, si M. le Maire veut parler d'élections départementales, ils peuvent effectivement s'engager sur ce terrain mais enfin, M. le Maire n'est pas mieux placé que lui.

M. Blanc a une dernière question. L'endettement de la ville que M. le Maire réduit à juste titre semble être parti de très haut. Il leur a expliqué pédagogiquement les chiffres en commission. Avec un taux encore élevé par habitant par rapport à la strate (1255 € par habitant). Alors qu'il est Maire depuis huit ans, qui a autant endetté la ville et pourquoi ?

M. le Maire va essayer de faire une synthèse au niveau de la réponse afin que cela ne prenne pas trop de temps. Ils ont beaucoup évoqué les uns et les autres le

problème du CCAS. Bien évidemment, il savait -en présentant un budget en matière de subventionnements du CCAS avec une baisse importante de la subvention- qu'ils allaient évidemment s'engager dans une critique de la politique sociale conduite par la majorité. Il croit, et il n'en dira pas plus, que les Gapençaises et les Gapençais jugent ce qui leur est apporté, jugent la qualité des services pouvant leur être offerts -aussi bien pour les plus petits et les plus jeunes que pour les plus âgés-, le rythme des animations offertes aussi bien aux uns qu'aux autres, le coût de ces animations. M. le Maire n'a pas à rougir du coût de ces animations ou tout au moins de ces prestations, voire de ces services dans la mesure où s'il demande à Mme la vice-présidente de donner, par exemple, le coût d'une après-midi sur Clairière ou sur un centre de loisirs autre, ils seraient peut-être étonnés. Il demande à Mme Dusserre d'indiquer ce que coûte certaines après-midi pour une certaine partie de la population.

Mme Dusserre indique qu'actuellement une demi-journée à la Clairière ou au CLM, le mercredi après-midi, se chiffre à 3,40 €. Concernant les tarifs de la crèche, le tarif minimum pour une heure de crèche s'élève à 0,27 € et le maximum atteint les 3 € de l'heure.

Selon M. le Maire, si cela n'est pas une politique sociale, alors il faut rendre de l'argent aux gens. Qu'ils le veuillent ou non, cela s'appelle une politique sociale. Après, effectivement, il y a peut-être à moduler un petit peu les différentes strates de la population mais, ils pourront difficilement améliorer encore ceux pour qui ils ont toute leur attention à savoir, malheureusement, ceux de leurs concitoyens étant le plus en difficulté. Après, quand il est dit : « M. le Maire vous donnez 4 500 € aux associations caritatives de la ville » ; si M. le Maire fait l'inventaire -d'ailleurs il le fera au moment où ils organiseront au mois d'avril "les assises de la solidarité"-, ils verront que certaines interventions ne sont jamais prises en compte. Pourtant, elles comptent dans le paysage social de la ville de Gap. Il prend deux exemples. Quand ils traitent du Fonds de Solidarité Logement, la ville de Gap abonde ce fond avec 10 000 € chaque année. Quand ils parlent du logement dégradé, la ville de Gap apporte à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement une somme de 4 000 €, élément ajouté au rôle social joué par la collectivité. Le jour où M. le Maire fera cet inventaire, ils seront étonnés de voir que tout ce qu'il citera peut effectivement rentrer dans le cadre d'une politique sociale telle qu'ils la conduisent. Pourquoi il n'a pas à rougir ? Car, on peut avoir la volonté de gérer une collectivité de façon rigoureuse sans pour autant ne pas avoir aussi une même volonté affirmée de mener une politique sociale en adéquation avec ce que l'on pense. Il pense que toute son équipe n'a pas à rougir non plus de tout ce qu'ils font dans ce domaine là. Autrement dit, il savait qu'ils seraient attaqués par cette baisse de dotations et de subventions peu importe ; toujours est-il, ils n'ont aucune difficulté à expliquer tout cela. La façon dont l'opposition l'explique est un peu critique certes, mais après tout c'est leur rôle.

M. le Maire est étonné, par contre, que M. Jaussaud, vice président du conseil régional, ne leur ait pas parlé du contrat de plan état-région. Il est doublement étonné car lorsqu'il est descendu à la région à l'invitation du président Vauzelle et du préfet de région pour évoquer le contrat de plan état-région, M. Jaussaud était dans les locaux du conseil régional mais, en tant qu'élu régional, que vice-président de la région, il n'avait même pas sa place autour de la table. Il demande comment un élu comme M. Jaussaud peut défendre son département quand tous les élus et en particulier, le maire de Briançon, un représentant de la communauté de

communes du Briançonnais, un représentant du conseil général et le maire de Gap étaient réunis là pour évoquer le contrat de plan état-région ? Pour qui prend-on les élus régionaux en ne les mettant pas autour de la table ? Alors qu'ils ont évoqué là le contrat de plan état-région -important pour le département-, il y avait à parler de la rocade, du pôle d'échange multimodal, de la transition énergétique et de la politique de la ville, M. Jaussaud était absent à cette réunion. Pour lui, ou on prend les élus pour des virgules, ou alors on les invite à la table de travail pour qu'ils puissent véritablement jouer leur rôle et en particulier le rôle que doit jouer un vice-président comme M. Jaussaud. Il s'interroge sur cette façon d'exprimer la démocratie si on évite les élus régionaux au lieu de les inviter. C'est une question à se poser. Alors, bien entendu, M. le Maire a défendu les dossiers mais, il aurait bien aimé -et il est certain qu'il l'aurait fait avec le même enthousiasme que lui- que M. Jaussaud vienne à ses côtés pour les défendre. Il demande à M. Jaussaud d'expliquer ce qui s'est passé ce jour-là. Il était présent dans les locaux avec Mme Nivou et ils n'ont pas eu leur place à la table de travail.

M. Jaussaud, concernant le contrat de plan état-région, précise qu'il s'agit d'un sujet discuté au sein de la région depuis maintenant quatre mois. Il y a eu de nombreuses réunions auxquelles bien évidemment il a participé, que ce soit sur le volet des grandes infrastructures de transport mais également sur tout ce qui concerne le développement économique, la transition énergétique, les crédits territorialisés, etc. Le format de la réunion à laquelle M. le Maire a participé a été imposé par le préfet de région qui a souhaité avoir un nombre limité de personnes autour de chacune des tables. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs étaient invités non pas l'ensemble des élus du département mais le président du conseil général ou son représentant, le maire de Gap, le maire de Briançon, un ou deux représentants de communautés de communes et c'est tout. Concernant la représentation de la région, il avait été décidé et d'une certaine manière imposé, que ne seraient présents non pas les élus représentant des territoires mais, les élus en charge des thématiques qui allaient être évoquées. C'est la raison pour laquelle il y avait autour de la table M. Petit, en charge des transports et des infrastructures d'une part, et M. Bernard Morel en charge de l'économie. Ce format a été le même dans l'ensemble des discussions avec l'ensemble des départements. Cela ne veut pas dire que les élus du conseil régional, vice-président ou pas d'ailleurs, n'aient pas été associés à l'ensemble des discussions tenues en amont, mais également en aval. Concernant les dossiers dont M. le Maire parle -il y en a d'autres, il n'y a pas seulement ceux là-, M. Jaussaud se réjouit premièrement que la rocade de Gap ait été confortée, c'est-à-dire qu'elle se fera, deuxièmement que les crédits pour la deuxième partie de la rocade de Gap aient été inscrits de manière définitive -ce qui n'était pas acquis au départ du contrat de plan état-région-, qu'un certain nombre d'autres infrastructures importantes pour eux le sont. Par exemple, la régénération de la dernière partie de la ligne des Alpes permettant d'aller de Mont-Dauphin à Briançon, elle n'était pas faite et n'était pas acquise ; une partie des infrastructures se feront dans l'étoile de Veynes, c'est-à-dire les lignes allant d'un côté vers Grenoble et de l'autre vers Valence et sur lesquelles il y aura des investissements à la fois sur le contrat de plan état-région côté PACA, mais également sur le contrat de plan état-région Rhône-Alpes. Concernant le pôle multimodal, M. le Maire l'a défendu et il le sait. Pour lui, c'est un vrai projet à défendre et, il l'a fait pour sa part également en amont. Il n'est pas encore sûr aujourd'hui d'avoir la certitude qu'il soit acquis. Il ne reviendra pas sur cet épisode malheureux, mais hélas les mettant un peu en situation difficile. Mais, ont été privilégiés, en matière de pôles d'échanges multimodaux, ceux inscrits dans les

contrats de territoire. En particulier, le contrat de territoire concerné c'est le contrat de développement avec la ville de Gap que M. le Maire n'a pas souhaité signer et qui, d'une certaine manière, a mis ce projet un peu de côté alors même que c'était l'un des projets phares défendu par la région.

M. le Maire exprime son désaccord. Cela a été dit l'autre jour. Tout ce que M. Jaussaud avait soit disant voulu inscrire -en particulier sur le pôle multimodal- était inscrit dans le contrat de plan régional, dans le contrat régional de développement -qu'il n'a pas souhaité signer-, à condition -et cela a été dit l'autre fois- que cela soit reporté et agréé dans le cadre du contrat nouveau de plan état-région. Il demande à M. Jaussaud d'arrêter de raconter n'importe quoi. Aujourd'hui ils n'ont même pas l'argent pour payer l'accès aux quais des nouvelles locomotives qui vont être mises en place, car il va falloir casser tous les quais pour avoir des locomotives qui, de toute façon, ne seront pas une référence en matière de développement durable, car ce sont déjà des locomotives polluantes et qu'il n'est même pas envisagé pour l'avenir d'électrifier la ligne en question. Autrement dit, avant même de pouvoir dépenser un centime pour le pôle multimodal, il faudra déjà mettre tous les quais aux normes de ces nouvelles locomotives. Le collègue de M. Jaussaud menant également un combat pour défendre la ligne des Alpes et le train dans les Hautes-Alpes -ils en parleront tout à l'heure- peut le dire lui aussi. M. Jaussaud a très bien dit la chose tout à l'heure en disant il n'est pas sûr qu'on ait les crédits pour ce faire. Le préfet des Hautes-Alpes les aide dans ce domaine là, mais il n'est pas sûr qu'ils puissent enfin mettre la gare de Gap aux normes à avoir pour une ville de 42 000 habitants. Autrement dit, il lui demande de les aider pour faire un sauvetage à la fois de la ligne de chemin de fer traversant le département mais aussi pour traiter la ville de Gap comme elle doit l'être en matière de desserte multimodale.

M. Jaussaud revient sur les affirmations de M. le Maire. L'inscription dans le contrat de développement avec la ville de Gap permettait justement de faire pression pour son inscription au CPER. C'est le cas pour un certain nombre d'autres pôles multimodaux qui seront inscrits. Si ce n'est pas le cas, c'est d'autant plus compliqué, mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas insister pour enfin avoir ce pôle multimodal sur la ville de Gap. Deuxièmement, concernant la ligne des Alpes, les propos de M. le Maire sont faux ; il ne peut pas lui laisser dire cela. D'une part, les travaux sur les quais seront effectivement faits. Ils sont assumés non pas dans le cadre du contrat de plan état-région, mais directement par SNCF réseaux (auparavant appelé RFF) car c'était leur responsabilité. Cela sera assumé et sera fait. Les nouvelles rames mises en service prochainement -et dont certaines commencent à l'être- effectivement ne sont pas électrifiées sur l'ensemble de la ligne des Alpes mais, elles sont beaucoup moins polluantes que l'ancienne génération. Concernant les dires de M. le Maire pour l'électrification de la ligne des Alpes, elle a été étudiée pour le moment et n'a pas été inscrite au contrat de plan état-région l'électrification entre Marseille et Aix-en-Provence pour une raison simple : le seul coût de l'électrification entre Marseille et Aix-en-Provence représente à lui seul entre 130 millions d'euros et 170 millions d'euros pour la seule petite portion Aix-Marseille. Cela représente pour l'ensemble de la ligne des Alpes quelque chose de l'ordre du milliard d'euros. Cette électrification de la ligne des Alpes, ils l'auront peut-être un jour, il l'espère, mais ça ne viendra pas par le biais des contrats de plan état-région. Cela viendra seulement s'ils obtiennent -à un moment ou à un autre, et c'est un vrai combat devant tous les unir- dans un avenir qu'il espère le moins lointain possible, mais n'étant quand même pas si proche que

cela, la percée sous le Montgenèvre. En dehors de la percée sous le Montgenèvre, il n'y aura pas d'électrification de la ligne des Alpes en l'état actuel des finances des uns et des autres, que ce soit la région, l'État ou d'autres collectivités, sauf à peut-être trouver un trésor ou gagner au loto. Cela ne se fera pas dans les années à venir, il en est navré mais, c'est une réalité. En revanche, régénérer la ligne des Alpes de manière à ce qu'ils puissent au moins conserver le niveau de service actuel ce n'est pas une grande victoire mais c'est, aujourd'hui, en l'occurrence, la seule chose qu'ils obtiennent.

M. le Maire reprend rapidement. Les transports, en son sens, c'est hors sujet. La voirie, ils ont une façon de voir les choses, la majorité en a une autre. Ils considèrent eux que c'est de visu, chaque année, qu'ils regardent les 250 km de voirie de la commune de Gap et, ils interviennent sur une certaine partie d'entre elle en concertation à la fois avec les services et son adjoint. Concernant les documents « analyse des besoins sociaux », « panorama social », ils sont en train de prendre un virage qui va voir supprimer « le panorama social ». Il sera remplacé par un observatoire très fourni devant leur permettre d'extraire les informations souhaitées. Toutefois, l'analyse des besoins sociaux étant un document obligatoire, ils le maintiendront mais, en le nourrissant des apports de l'observatoire et des données fournies par les partenaires se situant sur le territoire, dans la mesure où ceux-ci leur donnent des informations de façon beaucoup plus vivante ; c'est-à-dire avec un temps de réponse beaucoup plus rapide que ce qu'ils peuvent avoir en matière de temps de réponse INSEE. Ils savent très bien, comme lui, qu'avec l'INSEE ils obtiennent toujours ces informations avec deux voire trois ans de retard, d'où un déphasage entre la situation -y compris la situation sociale d'un moment- et la situation connue deux, voire trois années plus tard. La Passerelle, c'est la ritournelle habituelle de M. Jaussaud. La Passerelle n'a pas eu de la part de la ville de Gap de baisse de dotations. M. le Maire espère qu'il en sera de même de la part de la région. Chaque année ils ont versé 645 000 €. Chaque fois que la Passerelle propose un événement -comme celui vécu l'an passé- ils le voient tous ensemble et décident ou non de le soutenir.

M. Jaussaud note avoir posé plutôt la question du vieillissement de la structure.

M. le Maire lui rappelle que s'il lit bien la dotation de la ville de Gap, il a toujours demandé de prévoir, dans le cadre de cette subvention, un montant d'investissement faisant en sorte justement de travailler ensemble à ce qui peut être fait. Lorsqu'il s'agira de grosses opérations et réparations dues par le propriétaire, ils les assumeront. Jusqu'à preuve du contraire, le directeur de cet établissement -avec lequel il a été en contact il y a quelques jours- n'a pas fait mention de bassines et de trous de partout. Si toutefois c'était le cas, il lui demande de bien vouloir le lui faire savoir car aujourd'hui, seul M. Jaussaud en parle. Le PPI est un point là aussi ressorti par l'opposition à chaque passage. La diminution de la masse salariale est une façon de mener une politique de rigueur, de regarder au plus près s'ils doivent ou non remplacer tous les départs en retraite. Pour lui, toutes les administrations aujourd'hui sont devant cette situation et ce choix, certes cornélien, mais à faire pour la bonne marche des choses. Au jour d'aujourd'hui, effectivement, ils l'ont noté, il y a eu une, voire deux, voire trois personnes au CCAS qui n'ont pas vu leur remplacement effectué, sachant que certaines d'entre elles ont été remplacées de façon performante par du personnel venant un petit peu amoindrir la note payée par manque de personnel personnes handicapées. Aussi, aujourd'hui, il n'y a pas non plus à rougir de leur façon

moderne et active de gérer la masse salariale de leurs structures. Concernant l'accessibilité, ils sont conscients avec Mme Rapin de devoir maintenant préparer les agendas d'accessibilité. Mme Rapin, élue en charge de l'accessibilité, est au travail -comme elle le fait maintenant depuis un certain nombre d'années- et quand cela sera nécessaire, ils mettront les montants voulus pour, petit à petit, réduire les structures n'étant pas aujourd'hui à même de répondre à l'accessibilité.

Mme Rapin souhaite simplement rappeler à M. Eyraud que les derniers décrets pour la mise en place de l'agenda sont parus fin octobre. Donc, ils ne pouvaient pas anticiper dans la mesure où ils n'avaient pas toute la latitude pour être conformes à la loi. Avec la permission de M. le Maire, elle souhaite juste rajouter et rappeler à M. Jaussaud, que dans l'article solidarité, depuis l'existence de la MDPH (à savoir 8 ans), la ville abonde à hauteur de 12 000 € par an pour les familles ayant la charge d'une personne handicapée à domicile. Gap est la seule ville du département à permettre aux citoyens de n'avoir aucun "reste à charge". Elle ne fait aucune critique sur les autres villes. Simplement, lorsqu'on est Gapençais, on n'a pas de "reste à charge". Cela lui paraît normal mais, ça ne paraît pas normal pour toutes les villes.

M. le Maire indique qu'ils feront le moment venu, pour le début du mois d'avril, cet inventaire nécessaire car il y a des sommes dispersées dans tous les services et qui ne reflètent pas véritablement ce qu'est la politique sociale conduite par la ville de Gap. Il croit en avoir pratiquement terminé avec ce qu'il souhaitait dire si ce n'est que l'étanchéité du stade nautique, contrairement aux dires de l'opposition, n'avait pas été notée comme une priorité absolue. Il a interrogé, au moment où ils ont fait l'investissement de plus de 2 600 000 €, les services et en particulier le directeur des bâtiments. Selon ce dernier, cela pouvait attendre. Son adjoint aux sports peut en attester. Ils avaient à l'époque une enveloppe de 160 000 € à mettre sur l'étanchéité du stade nautique. A présent, le gros de l'investissement de restructuration a été fait. Il n'y a pas de fuite très importante sur cet établissement mais, il est important malgré tout de traiter cette étanchéité et, ils le feront. Cela coûtera -avec une partie de la toiture et le changement des garde-corps- non pas 160 000 € mais 55 000 €. Voilà ce qui peut être dit sur ce budget primitif 2015.

M. le Maire poursuit la séance avec les budgets annexes.

Budget Eau
Section de Fonctionnement : **815 685.00 €**
Section d'investissement **: 419 585.00 €**
Soit un budget total de **1 235 270.00 €** (Pour mémoire BP 2014 : 1 095 917.00 €)

Budget Parkings
Section de Fonctionnement : **1 236 200.00 €**
Section d'investissement **: 448 600.00 €**
Soit un budget total de **1 684 800.00 €** (Pour mémoire BP 2014 : 1 695 172.00 €)

Budget Zones d'Aménagement
Section de Fonctionnement : **1 436 915.00 €**
Section d'investissement **: 828 000.00 €**
Soit un budget total de **2 264 915.00 €** (Pour mémoire BP 2014 : 2 321 253.00 €)

Budget Quattro
Section de Fonctionnement : **1 016 700.00 €**
Section d'investissement **: 17 800.00 €**
Soit un budget total de **1 034 500.00 €** (Pour mémoire BP 2014 : 834 600.00 €)

M. le Maire, en l'absence d'autre prise de parole, soumet au vote le budget général et les budgets annexes.

Décision :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2313-2 ;
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 05 décembre 2014;

Sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015, il est proposé :

article unique : d'approuver le budget primitif 2015 pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 33
- CONTRE : 8
M. Jean-Claude EYRAUD, Mme Françoise PERROUD, M. Bernard JAUSSAUD, Mme Karine BERGER, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, Mme Elisabeth FABREGA
- ABSTENTION(S) : 1
M. Guy BLANC

M. le Maire rappelle aux élus membres d'associations de sortir au moment du vote.

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015- Domaine culturel

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités culturelles, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 39
- SANS PARTICIPATION : 3
Mme Raymonde EYNAUD, M. Claude BOUTRON, M. Stéphane ROUX

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine du développement économique

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités liées au développement économique pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine éducatif

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités éducatives, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine actions spécifiques

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités liées à des actions spécifiques, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41
- SANS PARTICIPATION : 1
M. Claude BOUTRON

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine environnemental

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités environnementales, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine touristique

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités touristiques, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine jeunesses et développement des quartiers

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités liées à la jeunesse et au développement des quartiers, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine des loisirs et cadre de vie

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités liées aux loisirs et cadre de vie, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41
- SANS PARTICIPATION : 1
M. Bruno PATRON

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine patriotique

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités patriotiques, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41
- SANS PARTICIPATION : 1
M. Pierre PHILIP

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine de l'aide aux pays en voie de développement

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités liées à l'aide aux pays en voie de développement, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Subventions à divers associations et organismes N°2/2015 - Domaine social

Des associations ont demandé une aide financière afin de mener à bien de nombreux projets intéressants dans le domaine d'activités sociales, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 26 janvier 2015.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 40
- SANS PARTICIPATION : 2
Mme Françoise DUSSERRE, M. Francis ZAMPA

Transfert de propriété des véhicules du Centre Communal d'Action Sociale

Par délibération du 19/12/2014, le Conseil d'administration du CCAS a décidé de la réorganisation du service de portage de repas à domicile et du service d'entretien technique.

Cette réorganisation génère un volant de 4 agents techniques qui, dans un souci de mutualisation permettant une efficacité renforcée des interventions, ont été transférés aux services techniques de la Mairie.

Dans ce cadre, le personnel chargé de l'entretien technique est donc rattaché depuis le 01/01/2015 à la Direction Générale des Services Techniques et ses directions. Cette équipe était dotée de deux véhicules et d'une remorque, propriété du CCAS, dont il convient d'assurer le transfert de propriété à la ville de Gap à titre gratuit.

Les véhicules concernés sont :

- Citroën DOBLO GPL 7122 KS 05 : véhicule racheté à la Société Public Location longue durée en novembre 2007 au prix de 5 800 €, véhicule amorti sur 5 ans.
- Remorque LIEDER 3037 KV 05 : achat à la Société Gap Remorques – Plaine de Lachaup – en novembre 2004 au prix de 1 634,96 €
- Mini bus Ford 7557 KP 05 : il s'agit déjà d'un transfert de propriété de la Ville (Sports ou Direction Jeunesse) vers le CCAS en 2010

Les deux véhicules et la remorque sont amortis et ne possèdent plus de côte argus.

M. le Maire remercie le CCAS.

Décision :

Il est proposé sur l'avis favorable de la commission des finances et du budget du 26 janvier 2015, d'accepter le transfert de propriété du CCAS à la Ville de Gap des véhicules suivants :

- **Citroën DOBLO GPL 7122 KS 05**
- **Remorque LIEDER 3037 KV 05**
- **Mini bus Ford 7557 KP 05**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Rapport sur l'état des travaux réalisés au cours de l'exercice 2014 par la C.C.S.P.L

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose, aux communes de plus de 10.000.habitants, la création d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Selon ce même article, le Président de la commission consultative des services publics locaux doit présenter à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

M. Eyraud a une question. Sur la partie ordure ménagère, il a été constaté une diminution de la qualité du tri dans les bacs jaunes malgré l'augmentation du tonnage des emballages ménagers. En effet, la part des refus non valorisables est beaucoup plus importante. Aussi il demande à M. le Maire s'il va prendre des mesures par rapport à cette situation car il est tout de même inquiétant de voir le tri se dégrader. Il y avait dans le passé des ambassadeurs de tri. À sa connaissance ils n'existent plus. Il y avait une brigade d'environnement mais, cela fait partie de la politique conduite par M. le Maire à savoir : supprimer des postes et essuyer le revers de la médaille. Il souhaiterait savoir quelles mesures M. le Maire va prendre pour remédier à cette situation préoccupante déjà pointée par son groupe, il lui semble, quelques années en arrière.

M. le Maire va lui répondre sur ce sujet mais, il lui semble l'avoir déjà fait dans la mesure où, il le sait, la meilleure pédagogie dans ce domaine là c'est celle portée par les enfants. Aussi, il a proposé à son premier adjoint, chargé de l'éducation, que dans le cadre des activités périscolaires, c'est-à-dire dans le cadre des fameux rythmes scolaires, ils puissent proposer deux fiches supplémentaires à rajouter au cahier en question de façon à donner, à disposition des intervenants, la possibilité de pratiquer une éducation citoyenne en matière de tri sélectif, de façon à renforcer encore un peu plus leur volonté de réduire ces erreurs existantes en matière de tri car, s'ils ne font pas de la répétition pédagogique à ce sujet-là, il y a rapidement une détérioration. M. le Maire pense que de les prendre à la base, avec les tout-petits -qui feront eux de la pédagogie vis-à-vis de leurs parents- contribuera progressivement à inverser cette tendance.

M. Daroux essaie de se souvenir ce qui a été dit à cette commission et il souhaite faire deux remarques. La première c'est que la baisse constatée est sur l'année 2013 ; ils peuvent donc espérer constater une augmentation en 2014. La deuxième observation c'est que les services ayant présenté ce dossier avaient l'air de dire effectivement qu'il fallait en permanence « remettre la gomme », s'il peut s'exprimer ainsi, car il est constaté un peu partout une baisse de tri. Comme le disait M. le Maire, tout passe par les enfants. Selon lui, en refaisant cette éducation au tri sélectif, faite il y a maintenant trois quatre ans, en la reprenant

dans le cadre des rythmes scolaires, ils devraient arriver à améliorer les performances, en tout cas pour 2013.

Pour M. Eyraud, finalement, les nouveaux rythmes scolaires ne sont pas forcément mauvais. Il le rappelle au passage. Pour lui les propos venant d'être tenus sont bien mais ça n'est pas suffisant. Effectivement, globalement il y a une détérioration ; ce n'est pas seulement la ville de Gap. Mais, partout où il y a une détérioration, des mesures sont prises : ambassadeurs de tri ou autre, peu importe. Seule la répétition compte . Pour lui ce qui est proposé est bien mais cela ne suffira pas. Il ne l'espère pas mais, ils verront, malheureusement, la détérioration continuer en 2014.

Mme Rapin propose de faire une piqûre de rappel lors des réunions annuelles avec les syndics pour la qualité du tri sélectif.

M. Martin assure en parler régulièrement lors des réunions avec les associations de lotissements et avec les syndics d'immeubles -ces deux réunions ont lieu chaque année dans le courant de l'automne (octobre-novembre)- mais, il propose de rappeler cela avec un petit mot d'information. De plus, dans le cadre des visites de quartier, il propose également de relancer un petit peu cette opération car c'est quand même intéressant. Concernant les visites de quartier, il signale avoir fait une petite pause en décembre et janvier. Il reprendra les visites périodiques mensuelles à partir du 27 février. Ceux voulant l'accompagner sont les bienvenus.

Le Conseil Municipal prend acte.

Convention portant affermage à la SICABA de l'abattoir municipal et de ses annexes. Prolongation du contrat - Avenant n°1

La ville de Gap et la SICABA ont signé en date du 04 avril 2003 un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir municipal de Gap. L'échéance de ce contrat, conclu initialement pour une durée de 12 années, est fixée au 04 avril 2015.

En mai 2014, la ville de Gap a mandaté un bureau d'étude indépendant pour réaliser un audit technique du fonctionnement de l'abattoir, et l'accompagner dans le processus de renouvellement du contrat de délégation de service public. Un programme de modernisation des installations est préconisé dans les conclusions rendues en septembre 2014 pour pérenniser l'exploitation.

Parallèlement, des discussions ont été engagées avec les services de l'État en charge du suivi sanitaire et environnemental de l'abattoir sur le devenir de cet établissement. Ces échanges font ressortir la nécessité de réaliser des travaux de mise en conformité, notamment pour ce qui concerne le traitement des effluents rejetés par l'exploitation, et le refroidissement des carcasses avant expédition.

Selon les premières estimations réalisées, le montant des investissements nécessaires est évalué à plus de 700 000 € HT. Le futur contrat de délégation de

service public doit fixer la répartition de ces investissements ainsi que le plan de financement correspondant.

L'activité de l'abattoir de Gap représente un enjeu essentiel pour le secteur agricole de l'élevage et le développement des filières agro-alimentaires locales. La ville de Gap attache donc une grande importance à la pérennité de cet établissement, et a souhaité apporter une attention spécifique à la rédaction du cahier des charges. L'intégration des dispositions préconisées par les conclusions de l'audit et l'avis des services compétents, nécessite une démarche rigoureuse pour la finalisation du cahier des charges.

Le 27 juin 2014, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'une nouvelle délégation de service public en application de l'article L. 1411-4 du CGCT. L'avis d'appel public à concurrence a été publié dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 17 juillet 2014.

La Commission de Délégation de Service Public réunie le 4 septembre 2014 a agréé les candidats autorisés à soumissionner et la procédure de consultation est maintenant en attente de la finalisation du cahier des charges qui va être soumis aux candidats agrées.

Ainsi, avec le souhait d' adapter au mieux ce contrat aux enjeux économiques qui en découlent et afin d' assurer la continuité d' exploitation du service public, une prolongation de la durée initiale est incontournable.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la durée initiale du contrat pour une période d'un an supplémentaire pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-2 du CGCT,

Décision :

Il est proposé en conséquence, au vu des éléments exposés, et sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 janvier 2015 :

- **Article 1 : de proroger le contrat d'affermage conclu le 04 avril 2003 avec la SICABA pour l'exploitation de l'abattoir municipal pour une durée d'un an supplémentaire.**

- **Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 fixant le terme de l'actuel contrat d'exploitation au 03 avril 2016.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

102ème édition du Tour de France - Convention

La 102ème édition du Tour de France se déroulera du 4 au 26 juillet 2015.

A l'occasion de cette grande épreuve cycliste, la Ville de Gap a été sollicitée pour accueillir le Tour de France du 20 au 23 juillet prochain selon le programme ci-dessous :

- Lundi 20 juillet 2015 : l'arrivée de la 16ème étape, Bourg-de-Péage – Gap, à Gap ;

- Mardi 21 juillet 2015 : la journée de repos à Gap;

- Jeudi 23 juillet 2015 : le départ de la 18ème étape, Gap – Saint-Jean-de-Maurienne, à Gap.

Le passage de ce grand événement permettra d'identifier encore un peu plus notre ville comme un haut lieu d'un événement sportif mondial.

La Ville de Gap, le Conseil Général des Hautes Alpes et la Société Amaury Sport Organisation, se sont rapprochés pour préciser les conditions de l'accueil de cette manifestation et établir une convention définissant les rôles de chacune des parties.

Cette convention prévoit notamment les aspects de promotion et communication, les aspects techniques et financiers. A ce titre, la Ville et le Conseil Général prendront à leur charge respectivement 50 % de la contribution financière pour un montant total de 235 000 € hors taxes soit 117 500 € HT chacun.

Ils pourront en retour bénéficier des retombées économiques et médiatiques de cette épreuve.

M. Jaussaud indique que son groupe votera la délibération, sans état d'âme. En même temps, il souhaite évoquer plusieurs choses. Il souhaiterait connaître le coût réel du Tour de France. Dans la délibération, le coût conventionnel est bien évoqué mais, il représente seulement une petite partie du coût global de la venue du Tour de France. A cela s'ajoute bien évidemment la mise à disposition de matériel, de personnel, etc. Cela représente un coût net pour la commune. Il serait bon de l'intégrer, au moins pour information, afin de connaître exactement le coût réel de cet événement. Ensuite, il est vrai qu'il s'agit d'un événement international, ayant un véritable retentissement. Il ne nie pas que pour la ville de Gap cela puisse avoir des retombées. En même temps, il leur est fait l'honneur de les choisir quasiment chaque année, depuis quelques années, comme ville étape. C'est très bien mais, est-ce aussi nécessaire que cela d'être aussi fréquemment ville étape. Le rapport entre le coût engendré et les retombées attendues est-il si net que cela s'ils accueillent le Tour quasi en permanence ? Ne pourraient-ils pas négocier, finalement, avec la société gérant le Tour de France, pour un passage, par exemple, tous les trois ou tous les quatre ans, de manière à ce qu'effectivement Gap ne soit surtout pas oublié -car c'est un événement- mais, qu'ils ne soient pas non plus sollicités de manière systématique. Il n'est pas sûr que l'effet médiatique soit là tout le temps. Il n'y a d'ailleurs plus d'effet de surprise à force. Encore une fois, ils voteront cette délibération. C'est un bel événement. Il pourrait d'ailleurs être prolongé de manière beaucoup plus forte, en matière touristique, le restant de l'année, en organisant peut-être des événements liés au Tour de France, en faisant venir des cyclotouristes ou des gens prêts à faire des étapes. Un produit touristique, ce n'est pas directement du ressort de la ville, mais ça pourrait l'être de l'Office du Tourisme, voire d'une volonté départementale en la matière. Encore

une fois, le département est associé avec la ville de Gap, il y a d'ailleurs d'autres villes étapes possibles. M. Jaussaud pose la question clairement : est-ce vraiment nécessaire de l'accueillir de manière aussi fréquente ?

Selon M. Galland, à Gap, ils ne l'accueillent pas systématiquement chaque année. Que dans le département ils l'aient systématiquement, il est d'accord mais, à Gap, ils l'ont 2, voire 3 fois maximum dans un mandat. C'est une fois tous les deux ans, tous les trois ans, c'est tout. Après, dans le département, il y a eu Risoul, il y a eu Tallard, il y aura peut-être Briançon dans l'avenir. Dans tous les cas, pour la ville de Gap, pouvoir l'accueillir deux fois ou trois fois dans le mandat, c'est une ligne de conduite tenue avec M. le Maire. Pour lui, un événement de cette taille, c'est important. Quand M. Jaussaud suggère de signer un partenariat avec A.S.O, M. Galland répond qu'A.S.O n'est pas à la remorque de Gap. Il y a 220 villes en attente. S'ils choisissent Gap c'est parce que le département s'y prête ; il est à la fois à l'entrée et à la sortie des Alpes et, quand ils tracent leur parcours il s'en trouve privilégié. La ville de Gap et A.S.O ont tissé des liens. Aussi, quand A.S.O les contacte, il est toujours difficile de leur répondre négativement car on ne sait jamais. Il est vrai que c'est un événement assez exceptionnel.

M. le Maire leur donne quelques chiffres, à la fois pour le Tour de France et pour le Rallye Monte-Carlo, pensant cela nécessaire. L'organisation du Tour de France c'est-à-dire la caravane, la presse, les coureurs, demeurant à Gap du lundi au jeudi, c'est pas moins de 4 500 personnes restant quatre jours en pension complète. Une fois Gap plein, les alentours sont remplis. Les retombées économiques liées directement à la stricte structure du Tour, c'est-à-dire la caravane du Tour, l'outil lui-même, c'est 2 700 000 €. Il faut rajouter à cela les spectateurs présents sur le parcours, à l'arrivée, au départ ou pendant la journée de repos. L'estimation basse est de 15 000 spectateurs sur les quatre jours soit, une opération de plus de 3 millions d'euros. Cela représente donc sur quatre jours, pour Gap et ses environs bien entendu, une collecte s'élevant à 5 700 000 €. Évidemment, ils peuvent toujours faire la fine bouche en disant le Tour vient trop souvent mais, M. le Maire est heureux, fier, de prendre les 5 700 000 € et de pouvoir les distribuer à l'activité économique du territoire. L'opposition peut faire les réflexions qu'elle veut. Pour lui, le Tour de France ce sont aussi des retombées indirectes. Il y a 800 médias regroupés au Quattro transformé en salle de presse. M. le Maire peut le dire, s'ils ont la plus belle arrivée du Tour de France après les Champs-Élysées, ils ont aussi une des plus belles salles de presse de tout ce qu'a pu connaître le Tour de France depuis qu'il tourne dans le pays. 185 chaînes de télévision retransmettent non pas uniquement le fait de voir des coureurs. France Télévisions va au-delà. Non seulement, on voit le volet sportif mais on voit aussi comment ces images là magnifient le territoire. A la fois le lac de Serre-Ponçon, Charance, la ville de Gap, sont à la une, à ce moment-là, sur 185 chaînes de télévision. Ils peuvent bien sûr faire la fine bouche et proposer de les faire venir un peu moins souvent. Gap, aujourd'hui, à une notoriété dépassant très largement maintenant la notoriété des Hautes-Alpes, comme l'a dit un expert en matière de connaissance touristique, Joël GAYET, lors de la dernière nuit du tourisme. Aujourd'hui, ils ne doivent plus se baser sur le département des Hautes-Alpes pour promouvoir leurs territoires. Il faut s'aider de la ville de Gap -et c'est une fierté pour M. le Maire- pour justement arriver à promouvoir les territoires hauts-alpins. Par la politique événementielle conduite, la ville de Gap clignote de plus en plus fort sur les réseaux. Il profite d'ailleurs de ces quelques mots sur le Tour de France pour remercier très sincèrement une fois de plus le conseil général ayant très

largement aidé la ville de Gap chaque fois qu'elle a eu dans ses murs une étape -une arrivée, un départ ou une journée de repos- du Tour de France. Une aide pour le Tour de France mais aussi une aide au même niveau pour le Rallye de Monte-Carlo. M. le Maire a d'ailleurs dû se fâcher un jour mais, ça ce n'est pas grave. Concernant le Monte-Carlo, M. le Maire sait bien que certains dans cet hémicycle n'y sont pas favorables, peu importe. Ils ont vu ce que le Rallye Monte-Carlo peut apporter véritablement et, cette année encore plus que l'an passé, car les circonstances et les conditions météo étaient différentes. Dans une période où les chambres d'hôtels et les salles de restaurant sont vides, juste après le nouvel an, juste après les fêtes de fin d'année, et bien, le mois dernier, pendant plus de huit jours, 300 journalistes, 96 équipages, soit 500 personnes et 200 personnes gravitant autour de l'organisation, ont logé et mangé chez nous. Là aussi, ce sont plusieurs millions d'euros ayant irrigué le territoire. Comment pourraient-ils accepter de passer à côté de cette manne dans la conjoncture actuelle ? Faut-il mettre à l'ordre du jour la renonciation à l'investissement public autour de ces grands événements quand ils savent qu'ils ont une portée mondiale permettant justement de les faire connaître au-delà et très au-delà des limites de leur propre pays ? C'est un choix de la majorité de rechercher ce type d'événements autour d'une politique de grands événements. M. le Maire est d'ailleurs très heureux car le conseil général a compris cette démarche. Par contre, il ne peut que regretter que le conseil régional lui -avec la solidarité mise en avant chaque fois que le président de région ouvre la bouche pour les pays alpins- n'ait pas cru bon de faire un signe à la ville de Gap pour l'aider à organiser encore un peu mieux, si cela était nécessaire, le Rallye Monte-Carlo et le Tour de France. Il ne faut pas compter sur la majorité pour mettre la pédale douce à ce niveau-là. Ils recherchent d'autres grands événements. En particulier des grands rassemblements, encore plus importants que ceux là, avec des milliers de participants. M. le Maire pense par exemple à la semaine fédérale du cyclotourisme. Il espère l'avoir un jour mais, ce ne sera pas simple car c'est 15 000 participants qui viendraient irriguer les routes de la région. Cette politique là, ils vont la conduire, la poursuivre et si possible l'amplifier. Avec le Gap en cimes, ils réalisent un autre événement ayant une orientation un peu plus développement durable. L'un compensant l'autre, M. le Maire peut rêver aujourd'hui -il l'a dit l'autre jour à la soirée organisée pour le Rallye de Monte-Carlo- d'avoir à la fois le WRC, le Monte-Carlo historique et le Monte-Carlo énergies renouvelables. Chacun fera comme il l'entend mais aujourd'hui, dire : « vous ne croyez pas que c'est un peu trop souvent qu'ils viennent nous voir » et bien, M. le Maire ne partage pas du tout ce point de vue.

M. Jaussaud souligne avoir posé une deuxième question à laquelle M. le Maire n'a pas répondu. Il ne demande pas à l'obtenir ce soir mais, il souhaiterait quand même un jour obtenir la totalité du coût. Cela ne doit pas être si compliqué à établir. M. Eyraud évoquait tout à l'heure ce souci de comptabilité analytique. C'est à la portée de la ville de Gap. Concernant les propos tenus par M. le Maire, l'ensemble des chiffres évoqués pour le Tour de France. C'est très intéressant et il souhaiterait effectivement avoir d'une part les sources de ces chiffres et d'autre part l'ensemble de l'analyse. Qui les a établis ? Par quel mode ? Comment savent-ils effectivement quelles sont ces retombées ? Autant, concernant le Rallye Monte-Carlo, le moment auquel ce dernier se situe -et peut-être va-t-il ici les étonner- représente un plus net pour la ville de Gap et ses alentours dans la mesure où c'est un moment où il n'y a rien d'autre. C'est une période creuse où les vacances de Noël sont terminées, c'est un moment de no man's land en terme de fréquentation. Pour le Tour de France, ce n'est pas tout aussi vrai car c'est un moment de l'année où il y a tout de

même une activité touristique et une forme de fréquentation réelle. C'est pourquoi tous les chiffres donnés par M. le Maire sont très intéressants mais, il aimerait bien qu'il leur en donne un peu plus sur la question. Comme évoqué, il lui demande de leur transmettre l'analyse réalisée par un cabinet d'audit, la chambre de commerce, ou bien encore les commerçants locaux. Concernant le Tour de France, il a seulement eu des échos d'un certain nombre de commerçants mais, semble-t-il, le fait d'avoir le Tour de France à Gap -et en particulier l'arrivée- contraint quasiment les commerçants à faire plutôt une journée blanche ce jour-là car il y a une difficulté à circuler dans la ville. Donc, les gens ne se déplacent pas de la même manière. Il y a effectivement une attirance autour de l'arrivée et pas nécessairement une diffusion dans la totalité de la ville. Pour lui on n'est pas du tout là sur un terrain émotionnel. Si effectivement l'ensemble des propos de M. le Maire sont avérés alors M. Jaussaud propose d'essayer de l'avoir même deux fois par an. Cela serait encore mieux mais, encore faut-il être vraiment sûr que l'ensemble des propos avancés par M. le Maire est parfaitement et complètement établi. Deuxième aspect, les dires de M. le Maire sont véridiques ; il y a nombre de médias, il y a effectivement une bonne partie des télés du monde, des journaux, … Il ne sait pas combien de fois la ville de Gap a accueilli le Tour de France, au total c'est 23 fois et cela s'est accéléré les 15 dernières ou les 20 dernières années.

M. Galland précise que le Tour de France a été accueilli cinq ou six fois depuis 10 ans.

Pour M. Jaussaud, cela représente un peu plus d'une fois sur deux. Il veut bien croire que cette notoriété grandit d'une manière importante, mais, demande s'ils ont vu, dans le même temps, la notoriété touristique et un afflux de touristes en dehors du Tour de France à Gap. Cela mériterait aussi d'être établi. Il souhaite connaître les retombées réelles de l'image sur l'économie de la ville et du département. Cela peut être mesuré en faisant des enquêtes de clientèle pour savoir s'ils viennent à Gap car ils ont entendu parler de Gap au Tour de France, car ils veulent ramasser des champignons ou car ils ont trouvé autre chose à y faire. Ces choses se mesurent. Il n'est pas du tout opposé, loin de là. Ils voteront cette délibération. Il s'agit à un moment de pouvoir établir de manière certaine l'ensemble des affirmations sur cette question-là. Cela couperait court à toute interrogation sur la question. M. Jaussaud souhaiterait pouvoir analyser les chiffres donnés par M. le Maire. Il y a, au-delà, un certain nombre de retombées sûrement mesurables et il souhaiterait bien qu'elles puissent être mesurées.

M. le Maire laisse la parole à Mme Ferotin pour qu'elle donne des informations à ce sujet-là -et sur d'autres sujets- en matière de fonctionnement de la Maison du Tourisme et de l'évolution connue.

Mme Ferotin confirme que la totalité des hôtels, des chambres d'hôtes et des hébergements étaient littéralement pris d'assaut lors de tous les événements qui se sont produits et notamment le WRC. C'était flagrant. Effectivement, cela allait jusqu'à l'hébergement de Bayard. Selon elle, en termes d'hébergements touristiques, la totalité des chambres étaient pleines. Cela est toujours bienvenu à une période difficile. Idem pour le Tour de France. La Maison du Tourisme cherchait désespérément de nouvelles places pour un public nombreux souhaitant être hébergé. Quant à la fréquentation de la Maison du Tourisme, elle a connu régulièrement et à chacun des événements cités, des pics de fréquentation ayant d'ailleurs été l'occasion pour l'équipe de rencontrer toutes sortes de nationalités.

Une notoriété donc aussi internationale pour la Maison du Tourisme. S'ils souhaitent les chiffres de fréquentation de la Maison du Tourisme à cette période, elle les leur fera passer.

M. Jaussaud remercie beaucoup Mme Ferotin pour tous ces chiffres. Toutefois, il n'y a pas une seule réponse d'apportée là aux questions posées. C'est d'autres réponses à d'autres questions, mais ce n'est pas celles qu'il a posées. Il espère donc que ses questions seront prises en compte.

Pour M. le Maire c'est tout l'art des politiques.

M. Lombard s'amuse beaucoup. Il précise être nouveau, il est là depuis mars 2014. Il a assisté à de nombreux spectacles, c'est un peu son métier, mais il s'amuse énormément. M. le Maire a de grandes capacités de one-man-show. Pour M. Lombard il a peut-être loupé une petite carrière, il ne sait pas. Cependant, c'est dommage qu'il n'y ait pas plus de Gapençais, sur les 42 000 habitants, assistant à ce conseil municipal. Concernant la notoriété de la ville satisfaisant beaucoup apparemment M. le Maire et Bénédicte Ferotin. M. le Maire a dit tout à l'heure ne pas voyager beaucoup donc M. Lombard comprend mieux. Lui voyage beaucoup, aussi, il peut dire qu'à chaque fois qu'il indique venir de Gap, la plupart du temps -deux fois sur trois- on lui demande où c'est. Il souhaitait simplement le dire.

M. le Maire lui demande s'il répond.

M. Lombard leur répond, bien sûr ! Il leur dit que c'est situé entre Grenoble et Marseille ; dans le même département que Serre-Chevalier. Et là, par contre, Serre-Chevalier, ils connaissent.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorables des Commissions des Sports et des Finances réunies respectivement les 22 Janvier et 26 Janvier 2015 :

- Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général et A.S.O.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 40
- CONTRE : 2
M. Jean-Claude EYRAUD, Mme Françoise PERROUD

Centre Municipal Culture et Loisirs : tarif annuel

Le 5 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé par délibération la révision des tarifs 2014 du Centre Municipal Culture et Loisirs.

Fin 2014, il a été proposé de simplifier la grille tarifaire mais également d'ajuster les tarifs aux dépenses engagées par la ville pour la location de la salle du CMCL.

Une erreur matérielle s'est glissée dans les tarifs proposés, deux colonnes ont été fusionnées (associations caritatives et réunion interne, répétition, installation et rangement de la salle, bals seniors) ce qui engendre un perte financière pour la Ville.

En conséquence, il convient de remplacer le précédent tableau par la nouvelle grille tarifaire.

M. Jaussaud les remercie d'avoir tenu compte de la remarque faite lors du dernier conseil municipal.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable des Commissions Municipales de la Culture et des Finances réunies respectivement les 22 et 26 janvier 2015 :

- Article unique : de valider la nouvelle grille tarifaire proposée pour la location de la salle du Centre Municipal Culture et Loisirs au titre de l'année 2015.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 40
- CONTRE : 2
M. Jean-Claude EYRAUD, Mme Françoise PERROUD

Demande de licences d'entrepreneur de spectacles auprès du Ministère de la Culture et de la Communication

Les entreprises de spectacles sont régies par le Code du Travail dont l'article L.7122-3 précise que "Toute personne établie sur le territoire national qui exerce l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants doit détenir une licence d'entrepreneur de spectacles vivants d'une ou plusieurs des catégories mentionnées à l'article L. 7122-2, sous réserve des dispositions de l'article L. 7122-10".

Selon l'article L.7122-2 "Est entrepreneur de spectacles vivants toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles, seul ou dans le cadre de contrats conclus avec d'autres entrepreneurs de spectacles vivants, quel que soit le mode de gestion, public ou privé, à but lucratif ou non, de ces activités".

Les différentes catégories d'entrepreneurs de spectacles vivants sont déterminées par voie réglementaire.

- 1ère catégorie : exploitants de lieux
- 2ème catégorie : producteurs de spectacles
- 3ème catégorie : diffuseurs de spectacles

Les licences d'entrepreneur de spectacles vivants sont délivrées pour une durée de trois ans aux personnes physiques ou aux représentants légaux ou statutaires des personnes morales.

Pour les collectivités et établissements publics, le titulaire de la licence peut être le Maire, toute personne ayant pouvoir d'engager la collectivité ou l'établissement public, ou un directeur salarié.

La Ville de Gap, la Direction de la Culture et les établissements culturels organisent des manifestations, des concerts musiques actuelles et des spectacles vivants, en divers lieux de la Commune dont :

- Le Quattro,
- La Chapelle des Pénitents,
- La Médiathèque,
- Le Centre Municipal Culture et Loisirs,
- L'Espace Culturel Le Royal,
- Les espaces extérieurs.

Selon la réglementation en vigueur, les licences nécessaires au bon fonctionnement des équipements sont les suivantes :

- Licence 1, 2 et 3 : pour le Quattro, la Chapelle des Pénitents, le Centre Municipal Culture et Loisirs, la Médiathèque et l'Espace Culturel Le Royal.

- Licences 2 et 3 : pour les spectacles et concerts organisés en extérieur.

Le 10 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des licences nécessaires pour le fonctionnement de ses équipements à Monsieur Luc Rohrbasser, Directeur Général Adjoint et Directeur du Quattro, lequel présente les exigences requises par les textes.

Mme Bouchardy précise que le bilan du Quattro est disponible et va être remis à chacun des membres du conseil municipal.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Culture du 22 janvier 2015 :

- Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'attribution des licences d'entrepreneur de spectacles auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour Monsieur Luc Rohrbasser, Directeur Général adjoint et Directeur du Quattro.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Tarification des escapades artistiques 2015

La Ville de Gap organise depuis 2002 des «Escapades artistiques». Il s'agit de proposer des sorties culturelles à tous les publics gapençais et haut alpins.

Deux services sont en charge de ces escapades, de leur organisation administrative et technique : la Direction de la Culture et le Centre Municipal Culture et Loisirs.

L'objectif de la Direction de la Culture est de familiariser le public à l'art d'aujourd'hui mais également de faciliter l'accès au jeune public de 10 à 22 ans à de nouvelles propositions artistiques.

L'objectif du C.M.C.L. est de proposer aux usagers des ateliers arts plastiques et à tous les publics des expositions en lien avec les thématiques et projets annuels abordés ainsi que de les initier à la découverte de nouveaux courants artistiques et lieux d'exposition.

Ces escapades artistiques sont organisées sur une journée. Elles peuvent se prolonger sur deux jours lorsqu'une exposition de renommée internationale ou géographiquement éloignée nécessite un déplacement exceptionnel.

La Ville de Gap utilise pour organiser ces sorties, le marché de transport routier conclu à cet effet.

Il est proposé conformément aux années précédentes de ne facturer les usagers que sur la base du prix de revient de la sortie au prorata du nombre de participants envisagé. Celui-ci est réputé comprendre le transport, le droit d'entrée aux Musées et Centres d'art contemporain, les frais annexes éventuels selon la destination : hébergement et restauration, etc. Il devra avoir été acquitté en totalité avant la sortie.

Pour le jeune public de 10 à 22 ans et uniquement dans le cadre d'une sortie à la journée la tarification sera plafonnée à 15 € pour une visite proposée dans un périmètre de 100 kilomètres et 20 € au delà de cette limite.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable des Commissions Municipales de la Culture et des Finances réunies respectivement les 22 et 26 janvier 2015 :

- Article unique : d'approuver le mode de facturation pour les escapades artistiques au titre de l'année 2015.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Convention d'exposition entre la Ville de Gap et Nicole Brousse "Lorsque les sculptures prennent vie" - Avenant

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Gap a proposé durant l'été 2014 un parcours artistique en centre ville, en invitant une artiste régionale Nicole Brousse, qui se présente comme « sculpteur femme et sculpteur de femmes ».

Le 27 Juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé la convention qui précisait les modalités de mise à disposition des œuvres de Madame Nicole Brousse et de l'acquisition d'une de ses œuvres par la Ville de Gap pour un montant de 22 000 € TTC.

La sculpture retenue « Le plongeon dans l'inconnu » sera réalisée en Bronze. Afin d'engager les premières dépenses onéreuses pour son élaboration, l'artiste a sollicité un acompte équivalent à 30 % de la somme totale TTC soit un montant de 6 600 €.

Afin de permettre le versement de cet acompte, un avenant à la convention initiale est proposé.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable des Commissions Municipales de la Culture et des Finances réunies respectivement les 22 et 26 janvier 2015 :

- Article unique : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 36
- ABSTENTION(S) : 6
M. Bernard JAUSSAUD, Mme Karine BERGER, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, Mme Elisabeth FABREGA

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n°84-54 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 prévoyant la création d'emplois par l'organe délibérant,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la nécessité de mise en adéquation du tableau des effectifs au regard des effectifs réels,

Vu les besoins des services,

Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Décision :

Il est proposé, sur avis de la commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines et de la commission des Finances réunies le 26 janvier 2015 d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

ARTICLE 1 : de créer, à titre de régularisation :

- un poste de directeur territorial (emploi d'origine pour l'emploi fonctionnel de DGA)
- un poste d'adjoint du patrimoine de 2eme classe.

ARTICLE 2 :

CREATION	SUPPRESSION
1 poste d'assistant principal de 1ere classe TC	1 poste d'assistant principal de 1ere classe TNC

ARTICLE 3 *:* de créer, dans le cadre d'une procédure de reclassement pour inaptitude physique, un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (26 heures)

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Signature du Contrat de Ville 2015/2020

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé les principes de la réforme de la politique de la ville.
Celle-ci se caractérise par la concentration des financements spécifiques de la politique de la ville sur un nombre réduit de quartiers maintenus dans la géographie prioritaire nationale et par la mobilisation des moyens de droit commun pour les quartiers dits "de veille".

Par Décret du 3 Juillet 2014, la Ville de Gap se voit bénéficier d'un quartier prioritaire, le haut-Gap, et de quatre quartiers de veille : Centre-Ville, Molines Saint-Mens, Fontreyne et Beauregard.
L'article premier de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine indique : « La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation ».

La loi prévoit dans son article 6 la mise en œuvre de la Politique de la Ville à l'échelle intercommunale. L'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de la politique de la ville, est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le contrat de ville.

Depuis plus de vingt ans, la Ville de Gap développe une politique de la Ville en s'inscrivant dans les dispositifs contractuels proposés par l'Etat en direction des quartiers en difficulté. En 2000, elle signait avec l'Etat, la Région PACA et le Département des Hautes-Alpes le Contrat de Ville 2000-2006. Le partenariat engagé durant ces sept années a largement contribué à l'amélioration de la vie des habitants des quartiers d'habitat social par la mise en place d'outils et de structures.

Par la suite, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé pour la période 2007-2014 s'est inscrit dans une logique de cohésion sociale et urbaine du territoire. L'effet levier de l'intervention de l'Etat s'est traduit par une forte mobilisation des partenaires institutionnels locaux. Le CUCS a permis une amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires. Il a également participé au renforcement du tissu associatif local et au développement de la dynamique partenariale, notamment autour des centres sociaux.

L'évaluation du CUCS, menée par un cabinet extérieur (Territori) fin 2014 a relevé la contribution de la Politique de la Ville, de par sa forme contractuelle, à un développement urbain et social équilibré avec une double logique d'action :

- Une logique préventive

Pour la ville de Gap et ses partenaires, la politique de la ville s'inscrit dans une approche préventive afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'éviter la dégradation des situations sociales et l'extension des inégalités.

- Des aménagements et un maillage urbain du territoire

L'intervention de la Politique de la Ville, suite à l'étude urbaine 2011-2012, a permis la remise à niveau des équipements et l'aménagement d'espaces publics visant à éviter la fragmentation urbaine, à promouvoir une politique d'égalité territoriale et à permettre l'intégration urbaine des quartiers. L'étude a permis d'enclencher une réflexion sur la forme urbaine et sur l'intégration urbaine des quartiers. Elle a formalisé une vision et une démarche de projet, dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire. Elle a en outre contribué à une réflexion sur l'égalité territoriale, en s'inscrivant à moyen et long termes, comme un fil conducteur opérationnel apportant une réflexion sur la forme urbaine.

Pour les partenaires, la Politique de la Ville est sur Gap un outil de qualification de l'action publique permettant l'adaptation de l'offre aux besoins des habitants, la mobilisation du droit commun et la coordination des actions.

Le Contrat de Ville de Gap 2015-2020 s'inscrit dans une stratégie de développement, considérant le contrat comme un instrument d'action publique devant contribuer à réduire les disparités et les inégalités sociales. Il joue une fonction d'interface intervenant à la fois sur l'élaboration d'outils structurants, l'animation et l'organisation du système d'acteurs et sur une mobilisation opérationnelle de l'intervention publique.

La mise en œuvre de la politique de la ville portera sur :

- un quartier prioritaire : le Haut Gap

- quatre quartiers de veille : le Centre-Ville, Molines - Saint Mens, Fontreyne et Beauregard.

Le recentrage de la Politique de la Ville sur le quartier du Haut-Gap amène à différencier le cadre et les moyens d'intervention entre ce quartier prioritaire, destinataire des financements dédiés à la Politique de la Ville nationale, et les quartiers « en veille » qui bénéficieront des moyens de droit commun.

Ce contrat permettra de renforcer la solidarité entre les habitants du territoire, de favoriser l'insertion économique, sociale et professionnelle de tous, et enfin de soutenir le développement local.

Afin d'élaborer le contrat de ville, les partenaires se sont appuyés sur différents outils :

- l'Observatoire Permanent qui a permis de réaliser un diagnostic territorial partagé: les réunions de diagnostic partagé auxquelles ont participé de nombreux partenaires ont pu faire émerger les atouts, faiblesses et caractéristiques des territoires infra-communaux ;

- la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance élaborée par le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le 1er comité de pilotage du contrat de ville, réuni le 11 décembre, a validé l'échéancier pour l'élaboration du contrat cadre, la mise en place des groupes de travail par pilier (cohésion sociale / emploi – développement économique / cadre de vie et renouvellement urbain) et le processus de mise en place du conseil citoyen. Les réunions de travail par pilier se sont déroulés en décembre 2014 et janvier 2015, elles ont permis d'affiner le diagnostic par thématique et de définir les grandes orientations du contrat qui ont été validées par les signataires du contrat.

Chaque groupe de travail s'est interrogé sur les priorités transversales du contrat, à savoir : l'égalité femme/homme, la jeunesse et la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Ce contrat cadre sera décliné en 4 avenants thématiques et programmes opérationnels en 2015 : cohésion sociale, emploi et développement économique, cadre de vie et rénovation urbaine, prévention de la délinquance (CLSPD). Ces avenants préciseront les objectifs chiffrés que les partenaires s'engageront à atteindre à échéance du contrat et ils déclineront les plans d'actions thématiques à mettre en œuvre.

M. Eyraud remercie les services. Il s'associe aux remerciements de M. le Maire car ce dossier a été monté assez rapidement. Cela a été évoqué par ailleurs, ils ont intérêt à signer rapidement ce contrat de ville permettant d'avoir rapidement les financements. Par contre, il a tout de même quelques inquiétudes. Il y avait cinq territoires du CUCS, il n'y en a plus qu'un : le Haut Gap ; les quatre autres sont dits de veille avec les moyens de droit commun. Son souci, et il faudra y veiller, c'est que tout le travail, les acquis obtenus dans le cadre des programmations faites depuis ces dernières années ne soient pas perdus en route dans les autres quartiers n'étant plus des quartiers prioritaires. Ils ont certainement lu les documents remis. Il est vrai que le Haut Gap est plus pauvre que le reste mais, le reste, ce n'est pas brillant non plus. En plus, l'évolution de la pauvreté n'est pas brillante. Il est aussi préoccupé car il semblerait y avoir la plus grosse poche de pauvreté dans le centre, le quartier centre de la ville de Gap et celui-là, il n'est dans aucun périmètre. Il a lu cela dans les textes. Peut-être a-t-il mal lu mais, il lui semble avoir bien décodé ce qui est sorti dans l'observatoire. Il voudrait dire aussi que le Gouvernement a fait voter une loi de programmation, le 21 février 2014. Elle est ce qu'elle est mais, il est tout de même assez critique car ce qui était fait dans le passé lui semblait être beaucoup plus complet. Là, un quartier est ciblé. Il partage aussi le point de vue de M. le Maire, il l'a dit à la presse quand il a été interrogé ; dans le cadre de la loi ANRU, ils pourraient envisager une démolition-reconstruction sur ce quartier. Il a fait une campagne électorale, du porte-à-porte, il sait donc de quoi il parle, il peut leur assurer. S'il a bien vu et compris, il y a un immeuble quasiment inoccupé.

M. le Maire répond qu'il y a de grands appartements. Ils avaient une raison d'être à l'époque où les immeubles ont été construits, permettant d'accueillir des familles avec 5,6 voire plus d'enfants mais aujourd'hui, ils ne sont plus du tout adaptés en terme de typologie. Les enfants étant partis, certaines familles se retrouvent à deux, voire trois dans un T7 ou un T8. Ils auront de la difficulté à modifier cela, ça

coûtera une fortune et, ils ne rompront pas avec l'existant s'ils ne tapent pas fort, en son sens.

M. Eyraud fait remarquer, -l'ayant déjà évoqué, il a regardé ses propos tenus lors du précédent conseil municipal- qu'il aurait été bon d'associer les conseillers municipaux d'opposition à ce travail. Des groupes de travail vont être mis en place, des thématiques. Il serait bien que les conseillers municipaux d'opposition soient invités. Il y tient. Dans les remarques de l'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale -puisqu'ils ont eu une étude territori- il est intéressant de relever qu'en matière de démocratie, ils disent quelque chose lui semblant être une évidence mais, autant le répéter quand même : sur le Haut Gap, il va falloir élaborer et mettre en place le conseil citoyen mais, il y a aussi à mobiliser les ressources existantes. Il pense notamment aux centres sociaux, aux associations déjà existantes n'étant pas forcément sur ce quartier mais rayonnant sur l'ensemble de la ville. Il faudra absolument les associer. Sur les conseils de citoyens, il a sorti le document de référence. Il y a beaucoup de choses et il ne va pas rentrer dans les détails mais notamment, il y a les principes généraux : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité. Dans la parité, il est dit que : « les conseils citoyens sont composés d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et d'autre part d'habitants tirés au sort en respectant un principe de parité, une égale représentation d'hommes et de femmes résidant dans le quartier permettant tout à la fois d'embrasser l'ensemble des problématiques identifiables et d'en garantir une analyse plurielle. Elle vise en outre à favoriser la participation citoyenne de tous, femmes et hommes, au bénéfice des habitants du quartier ». Pour lui cela représente un sacré enjeu. Dans une période où les gens ont tendance à se replier sur eux-mêmes, la mise en place d'un conseil de citoyens fonctionnant bien, c'est un enjeu fondamental dès le départ. C'est-à-dire que les élus, bien sûr, doivent se mobiliser, les associations doivent se mobiliser, les centres sociaux doivent se mobiliser mais, il faut absolument élargir aux citoyens s'ils veulent qu'ils se sentent partie prenante de ce contrat de ville. Et là c'est un enjeu. Il y met un accent particulier. Il ne va pas rentrer dans les détails, il y a l'organisation et le fonctionnement de ces conseils citoyens, le rôle à jouer par le préfet dans leur désignation, toute une série de choses très intéressantes dans ce cadre de référence des conseils de citoyens. Il espère qu'ils en tiendront compte. Il lui paraît également important, cela apparaît un peu dans le document mais, il aimerait mettre plus l'accent, sur le pilotage, le problème de santé. C'est-à-dire que les Agences Régionales de Santé vont être les pilotes des diagnostics de santé des prochains contrats de ville. Les ARS vont devoir s'impliquer fortement. Il ne veut pas critiquer les ARS, au demeurant ils ont la chance d'avoir un directeur fort sympathique mais, l'antenne locale aura-t-elle les moyens pour faire cela ? Il s'interroge car il voit aujourd'hui, pour avoir à faire à eux, que ce n'est pas si évident que ça. Les ARS existent, il y a une délégation territoriale, il y a quelqu'un de très sympathique à la tête de cette délégation mais ont-ils les moyens pour faire ces diagnostics de santé ? Il lui semble très important -et il insiste là-dessus- d'aborder le volet santé. Dans l'analyse faite par l'observatoire, il est bien mis en évidence cette question là. La présence des médecins généralistes, les distances, ne faudra-t-il pas aller jusqu'à créer une maison médicale ? Il faudra réfléchir à un certain nombre de structurations en matière de santé car aujourd'hui, souvent, quand il y a un dérapage et un accroissement de la pauvreté, les questions de santé sont encore plus multipliées. Il y a malheureusement là un point à aborder. M. Eyraud a une question très technique. Il va y avoir un pilotage mis en place avec quatre salariés, s'il a bien lu

(une directrice, deux chargés de mission et une secrétaire). Il demande si ce personnel existe déjà ou s'il va être recruté pour piloter le contrat de ville. Il pose cette question car, à moins d'avoir mal lu, il ne lui semble pas que cela apparaisse dans le document. Son groupe votera ce contrat de ville qui lui paraît être d'un enjeu essentiel pour l'avenir.

Pour M. Jaussaud c'est une bonne chose que le contrat de ville ait pu émerger avec la ville de Gap. Ça n'était pas gagné d'avance. Une mobilisation s'est faite, il pense qu'elle a payé et il en est ravi. Sur le document lui-même, l'état des lieux -s'appuyant d'ailleurs sur le travail fait précédemment- est intéressant. Sur les pistes évoquées, si dans les propos de M. le Maire elles apparaissent de manière assez précises -et peut-être même comme si le projet existait-, dans le document c'est évoqué de manière beaucoup plus ténue. Ils sentent bien que le projet est en devenir, heureusement, car s'il existait déjà ils auraient peut-être quelque chose de beaucoup plus chiffré. Peut-être est-il important d'envisager des démolitions, des reconstructions, encore faut-il premièrement voir le projet avancer dans ce sens là ; deuxièmement obtenir aussi la totalité des financements nécessaires car aujourd'hui rien ne dit ce que pourra être l'enveloppe globale de ce contrat, la participation de l'ensemble des partenaires, à savoir : l'État, la région, la ville bien évidemment et les bailleurs sociaux concernés, l'OPH au premier chef. Il est également fait mention de requalification lourde. Les démolitions évoquées le sont sans l'être. Il serait peut-être bon et, c'est la question qu'il se posait -ce que M. le Maire a pu dire dans la presse, et qu'il a rappelé aujourd'hui n'apparaît pas de manière aussi flagrante dans le document tel qu'il est écrit donc- est-ce qu'ils ne prennent pas là le risque de se retrouver demain devant un espèce d'écart entre ce qui est là et ce que M. le Maire souhaite.

M. le Maire indique que le document proposé ici a été travaillé conjointement par les services de l'État et de la collectivité. Il rappelle que le dossier sera porté non pas par la ville de Gap (simple partenaire dans ce cadre là) mais par la communauté d'agglomération car c'est une obligation. Leur collègue, Jérôme Mazet, en tant que vice-président de l'agglomération, sera le porteur de projet. Effectivement, ils n'ont pas trop été incisifs sur le document ici sous leurs yeux. Par contre, la lettre d'intention envoyée aux partenaires -en particulier au préfet de région, au conseil régional et aux autres partenaires- était elle beaucoup plus incisive. Il n'était plus question là de restructuration de l'existant mais, uniquement de démolition et de reconstruction car, très sincèrement, M. le Maire pense d'abord qu'une requalification de l'existant serait vouée à l'échec -elle aurait un coût financier au moins aussi important que celui d'une construction- et, il est grand temps de faire en sorte de voir ce quartier épouser mieux la configuration du quartier lui-même et de son environnement. Quand il dit cela, il parle surtout de la modification du type d'habitat. Il faut passer de l'habitat vertical à l'habitat horizontal de façon à donner cette unité dont a besoin ce quartier, en retraçant à la fois tous les réseaux de voirie et peut-être une partie de l'activité du centre-social, en laissant implantées les deux écoles telles qu'elles sont mais en maillant suffisamment le territoire pour bien les intégrer dans la nouvelle configuration.

M. Jaussaud comprend parfaitement les propos de M. le Maire. Encore une fois, il souligne que le document voté aujourd'hui est celui, semble-t-il, qui sera transmis à l'ensemble des partenaires et des services. Il ne faudrait pas, demain, se retrouver avec un écart trop important entre l'ambition affichée aujourd'hui et ce qui est écrit dans ce document qui risquerait de conduire à l'émergence d'un autre

projet. A titre personnel le discours de M. le Maire lui paraît plutôt aller dans le bon sens même s'il pense qu'en matière de restructuration urbaine il est toujours important d'aller très très loin dans le détail et de tout étudier. En particulier, ils savent bien que démolir pour reconstruire engage des phases intermédiaires souvent extrêmement compliquées à gérer pour l'ensemble des habitants, des personnes aussi, il faut le regarder en détail. Après tout, il n'est pas opposé aux propositions de M. le Maire, loin de là. Cependant, il demande à connaître les enjeux financiers et, en regard, les contributions pouvant être attendues car, ils pourront aussi être, là, devant un écart qu'ils auront du mal à combler.

M. Eyraud, par rapport à ce point, a regardé ce qui est mentionné à la page 39 : « une note d'intention a été transmise au préfet de région afin que le projet de renouvellement urbain pour le quartier du Haut Gap soit reconnu d'intérêt régional et puisse être soutenu par l'ANRU. Cela impliquera la mise en place d'un protocole de préfiguration du projet qui précisera les objectifs poursuivis et arrêtera le programme de travail détaillé nécessaire pour aboutir à un projet opérationnel et une convention de renouvellement urbain d'intérêt local». Cela lui convient parfaitement. Il leur propose de regarder du côté de la ville de Marseille. S'il n'y avait pas eu la mise en œuvre de ces programmes, le centre-ville de Marseille ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Donc, ils sont capables de le faire. Il faut du temps. Ça prendra peut-être 10 ans, il est incapable de le savoir à ce jour mais, ils doivent pouvoir arriver à faire cette opération. En plus, c'est un quartier sympa, proche du centre-ville. Il imagine des constructions de un ou deux étages, parfaites dans ce secteur là. Ils pourraient reloger les gens dans des conditions tout à fait acceptables. Par contre, il demande à pouvoir obtenir la lettre d'intention si elle n'est pas confidentielle.

M. le Maire lui répond que cette lettre d'intention n'est pas confidentielle. Pour lui, un petit bémol peut tout de même être mis là-dessus compte tenu d'un article paru dans le Journal du dimanche. Il ne voudrait pas -et il espère qu'il portera ce message car il est mieux placé que lui pour le faire- que la politique qui va être conduite pour ses quartiers dits prioritaires (1 300 au départ) ne se réduise non pas à peau de chagrin en matière de volume d'aide, mais se réduise maintenant à un nombre beaucoup moins élevé de quartiers. En effet, le Journal du Dimanche dernier, mentionnait une orientation prioritaire du gouvernement portant massivement sur une soixantaine de quartiers, voire un peu plus, devenant eux des quartiers ultra prioritaires. Autrement dit, il y a une évolution dans la volonté du gouvernement qui passerait de 1 300 à beaucoup moins. Cela pourrait peut-être obliger le gouvernement à réduire ses intentions sur des quartiers devenant ainsi des quartiers moins prioritaires. Et ça, il faut le regarder. Il peut leur donner ce très bel article du Journal du Dimanche de façon à pousser ensemble pour éviter justement d'être un petit peu marginalisé dans cette affaire car, très sincèrement, à ce moment-là, effectivement, leurs ambitions pour ce quartier seraient remises en cause. Il leur fera passer ce document très explicite dont il leur parle et qui leur permettra peut-être aussi d'argumenter devant leurs structures respectives.

M. Blanc demande à M. le Maire s'il souhaite parler de Mme Berger.

Pour M. le Maire, s'il le souhaite, il peut parler de Mme Berger. Elle brille ici par son absence. Comme toutes les lumières.

M. Jaussaud intervient à ce sujet. Mme Berger, absente, lui a donné pouvoir. Il est chargé de demander à M. le Maire, si possible, d'éviter de mettre les conseils municipaux un mercredi où tout député se respectant est nécessairement à l'Assemblée.

Ceci étant, M. Blanc rappelle que M. Eyraud a parlé du volet santé de ce contrat. Il a effectivement raison mais il le trouve un peu trop enthousiaste, un peu trop rêveur quand il propose d'installer au Forest une maison médicale et des médecins s'occupant de la santé des gens, même s'ils en ont sûrement besoin. Il souhaiterait lui demander où il prendra ces médecins car une enquête récente montre qu'effectivement les délais d'obtention d'un rendez-vous auprès d'un médecin spécialiste ou généraliste ne cessent de s'allonger et que le renoncement aux soins actuels est dû au défaut d'obtention des soins d'un praticien. M. Bruno Patron voudra peut-être s'installer au Forest en créant une maison médicale mais, il croit rêver un peu en avançant tout cela. Néanmoins, sur ce contrat, il voudrait faire une observation. Sans jouer les Cassandre, ni tempérer leur enthousiasme -même si ce contrat en son sens se paie surtout de mots et notamment dans le volet santé- les quartiers de Gap ne sont pas des banlieues et les soucis pouvant exister sont à une échelle extrêmement réduite par rapport à ce qui se passe ailleurs. Un grand quotidien national -il ne s'agit pas là du Journal du Dimanche- titrait, il y a peu : 35 années d'échec pour la politique de la ville. Et, les mots employés par le Premier Ministre récemment ont confirmé cet échec. Le premier plan banlieue a été lancé en 1977 et suivi de neuf autres. S'il compte bien, celui-ci est sans doute le onzième. Par petites touches et à grands coups de milliards ils ont peut-être évité la catastrophe mais pas résolu le problème. 11 traitements appliqués, très peu de résultats, le mal est donc profond ou le diagnostic n'est pas bon. Il souhaiterait donc leur demander s'ils sont d'accord avec cette affirmation d'un quotidien national parlant du contrat de ville et de la politique de la ville.

M. le Maire ne peut pas partager ce genre de point de vue. Ce n'est pas possible. S'ils vivent seulement de constats et de constats d'échecs, ils n'ont aucune ambition pour l'avenir. Et, même si toutefois, un jour, ils s'apercevaient une fois de plus être en échec sur ce contrat de ville, il leur faut au moins essayer. C'est en essayant et en portant cet enthousiasme auprès des populations attendant d'eux de l'aide, qu'ils arriveront peut-être un jour à dire : « ensemble nous avons gagné ». De faire des constats et de vivre un peu comme des anciens combattants en disant il y a 35 ans qu'on fait de la politique de la ville, il y a 35 ans qu'on est en échec, ce n'est pas une solution pour voir l'avenir sereinement. Il est en total désaccord avec ce document et ce journal dont M. Blanc parle.

M. Blanc précise que ce journal s'appelant le Monde parle surtout des banlieues des grandes villes. Il a bien dit que cela ne pouvait pas s'appliquer à Gap car le microcosme de Gap n'est rien par rapport aux banlieues des grandes villes. Il n'y a pas seulement le journal le Monde. Quand M. Manuel Valls emploie un mot tel que apartheid concernant les banlieues, ça signifie tout de même que cette politique de la ville, renouvelée contrat par contrat et 10 fois, a un certain nombre de ratés et d'échec.

M. le Maire ne partage pas du tout le point de vue de M. Blanc quand il dit que les quartiers de Gap ne sont pas des quartiers de banlieue. Il en convient mais, à force de dire des choses comme cela, petit à petit, ils vont avoir une montée en puissance d'une délinquance essayant actuellement de quitter certains lieux

particulièrement encombrés et malfaisants pour en inonder d'autres. Autrement dit, la vigilance, ce n'est pas dans dix ans qu'il faut l'avoir. Il faut commencer aujourd'hui à travailler sur tous les piliers comme l'emploi, la santé, le logement et la délinquance. À partir du moment où il y aura une forte cohésion entre eux et une unité retrouvée -dans ce domaine là tout au moins- ils pourront espérer. Il ne faut pas dire Gap c'est de la bricole par rapport au reste. C'est une grave erreur. Ils le voient d'ailleurs dans le centre-ville. M. Eyraud a très bien fait d'évoquer le centre-ville tout à l'heure. Il faut se battre bec et ongles là aussi -comme ils se battent dans d'autres quartiers et en particulier sur le Haut Gap- afin de traiter le centre-ville de la même façon.

Pour M. Blanc vouloir traiter, appliquer ce que l'on pense être une bonne chose c'est bien mais, il faut garder une certaine lucidité. Il ne faut pas dire que Gap est peu de chose par rapport aux banlieues. Les banlieues de Lyon, de Paris font 10 fois la ville de Gap, donc il y a une disproportion de quantité de population. Pour lui, Gap n'est pas la banlieue des grandes villes.

M. le Maire lui rétorque que c'est son problème. Il l'invite à aller l'expliquer aux commerçants de la rue Jean Eymar, aux habitants du Haut Gap. Il verra ce qu'ils ont à lui répondre car, eux, ils sont véritablement imprégnés sur ce territoire et ils savent très précisément ce qui s'y passe.

Pour M. Blanc, les médecins peuvent encore pénétrer rue Carnot. Ils ne se font pas caillasser.

M. le Maire l'appelle à la raison et lui demande s'il faut attendre de voir les médecins se faire caillasser pour dire maintenant on peut attaquer.

M. Blanc est tout à fait d'accord si ce contrat de ville est efficace et amène un résultat. D'ailleurs il le votera. Mais, pour lui, il faut garder une certaine lucidité, l'histoire est en train de s'écrire sous leurs yeux, sûrement plus complexe que ce qu'ils se disent sur l'évolution de la Société, du Pays et de l'Europe.

Une fois n'est pas coutume, M. Eyraud soutient la position de M. le Maire en totalité. Il n'a rien à rajouter. Il est en désaccord total avec M. Blanc car à force d'avoir des discours de ce style, un beau matin ils vont se réveiller et se demander ce qu'ils ont fait. Il ne sait pas si M. Blanc a eu le temps de le lire ou pas, mais il l'invite à le faire car il ne pensait pas la situation aussi grave. Le taux de pauvreté pour la ville de Gap est à 14 %, ça fait 5 500 ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. Sur Rochasson-Bonneval le taux observé est deux fois plus importants donc il est à 28 %. Les quartiers de veille se distinguent également -ça l'inquiète là aussi car ils ne sont pas très loin- par le taux de pauvreté. Gap centre 27 %, les Cèdres-Tournefave 22 %, Beauregard 19 % et Molines 18 %. Pour lui, il est temps non seulement, de s'occuper de ce quartier prioritaire mais de regarder aussi les autres quartiers car s'ils ne le font pas maintenant un jour ou l'autre ils vont avoir un réveil sans savoir ce qui leur tombe dessus. Il leur faut ici tous se mobiliser. Sur un problème comme cela c'est important. Tout à l'heure, M. le Maire et lui-même ont fait une déclaration par rapport aux événements du 11 janvier ; sur une question comme ça, il leur faut être au coude à coude face aux problèmes et ils doivent s'impliquer à fond. Leurs concitoyens attendent cela. Il n'y a pas une histoire de droite ou de gauche. Aussi, il réclame d'associer l'opposition. Sur le volet santé, ils peuvent compter sur M. Eyraud pour activer son réseau afin de

pouvoir évoluer sur ces questions. Le Dr Patron ne s'est pas exprimé mais M. Eyraud pense qu'il partage sa position. Aujourd'hui, le renoncement aux soins s'aggrave à une vitesse grand V. Ils ont tout intérêt à prendre ce problème à bras le corps. Là ils ont une opportunité, ils se doivent de la saisir. Pour sa part il soutiendra la majorité sans aucune réserve sur ce dossier.

M. Blanc n'a pas nié l'existence de la pauvreté, ni l'augmentation du chômage. Si M. Eyraud veut prendre à bras le corps le problème du renoncement aux soins, il lui faut faire en sorte de supprimer le numerus clausus des facultés françaises. Il ne dit pas de rester dans l'immobilisme, mais que peut-être -compte tenu de ses lectures, car il ne va pas se promener à la Courneuve ni dans les banlieues de Lyon- ce qu'ils ont fait jusqu'à maintenant n'était peut-être pas le bon critère d'agir, le problème est peut-être plus grave et plus complexe que ce qu'ils ont l'air d'estimer.

Pour M. le Maire certes, ils ne peuvent pas véritablement comparer les deux situations mais, quand ils parlent en général des quartiers et quand ils parlent du quartier du centre-ville, et bien, ils se rendent compte que l'opération du Carré de l'Imprimerie correspond ni plus ni moins à ce qu'ils pourraient faire sur le Haut Gap. En effet, s'ils le réussissent, le Carré de l'Imprimerie va apporter l'arrêt d'une paupérisation déjà existante de part la petitesse et la typologie des logements mis à disposition d'un public vivant malheureusement pour certain d'entre eux de minimas sociaux. Ce sont des couples éclatés, des parents sans enfant ou avec des enfants sans conjoint. Cela crée une paupérisation au niveau du commerce local car il n'y a pas les revenus nécessaires pour alimenter ce type de commerce. Autrement dit, leur objectif est au bas mot quadruple : premièrement, stopper l'hémorragie médicale ayant aujourd'hui tendance à s'éloigner du centre-ville pour des raisons de confort d'accueil des malades ; deuxièmement, maintenir de la culture en centre-ville pour avoir un effet attractif vers ce dernier ; troisièmement, continuer à faire en sorte de maintenir du commerce dans cet hyper centre avec du commerce à flux quotidien ; quatrièmement, créer du logement, aussi bien du logement social que de l'accession à la propriété comme ils souhaitent le faire en termes de mixité sociale. Autrement dit, quand ils auront fait cela ici et un peu plus haut, ils auront au moins résolu deux problèmes. Ils doivent se fixer ces objectifs et pour cela -M. Eyraud l'a très bien dit et il l'en remercie- il leur faut se serrer les coudes. Rien d'autre. Il demande de regarder ce qui se passe dans certaines villes et qui a pris le pouvoir dans ces villes. Quand tous les commerces ferment, que la paupérisation et la délinquance prennent le pas sur l'activité commerciale et bien ils savent qui prend l'affaire en main.

M. Blanc ne voulait pas dire qu'il était contre ce contrat, qu'il ne faut pas se serrer les coudes, ni être tous ensemble. Il dit, compte tenu de ses lectures, que c'est peut-être appliqué aux banlieues -et le Premier Ministre l'a dit- ce n'est peut-être pas suffisant et ce n'est peut-être pas ce qu'il faut faire exactement. Il faut peut-être faire beaucoup plus. Dans le fond, c'est peut-être un problème de société, un problème économique, un problème démographique mais, il y a sûrement quelque chose leur échappant.

Selon M. le Maire, il y a des malades pour qui trop attendre pour poser le diagnostic engendre leur mort avant même d'avoir trouvé ce qu'ils ont. Il demande à M. Blanc -qui l'a d'ailleurs très bien fait toute sa vie- de faire en sorte de l'adapter à leurs propos de ce soir. Il arrête là ce débat très intéressant et met la délibération aux voix.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable des Commissions de la Jeunesse, de la Politique de la Ville et de l'Emploi et des Finances réunies respectivement les 20 et 26 janvier 2015 :

- Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville 2015-2020.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Convention de financement des travaux de sécurisation des abords des Routes Départementales hors agglomération

La Ville de Gap a engagé depuis plusieurs années, en partenariat avec le Conseil Général, un programme soutenu de travaux visant à sécuriser les abords des Routes Départementales hors agglomération et ainsi favoriser les modes de déplacement économes en énergie.

Plusieurs quartiers périphériques du centre ville dans lesquels l'urbanisation se densifie sont desservis par ces routes départementales.
Des aménagements « plus urbains » favorisant les déplacements alternatifs à la voiture, tels que la marche à pied, le vélo, les bus, le long de ces voies sont demandés par les riverains.

La Ville de Gap assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations définies dans ce programme, après validation par le Conseil Général.
Pour 2015, le coût du projet est estimé à 400 000 € H.T soit 480 000 € TTC. Il est convenu que la Ville de Gap et le Conseil Général participeront forfaitairement à 50 % du coût des travaux.

La participation du Conseil Général sera ajustée au vu des dépenses réelles, versée sans intérêt ni indexation, par mandat administratif suivant l'état récapitulatif des factures visé du Trésorier de la Ville de Gap, du procès verbal de réception de travaux et d'un relevé d'identité bancaire.

Un acompte de 50 % peut être versé, à la demande de la Ville de Gap, sur présentation d'une attestation de commencement de travaux.

En tout état de cause le fonds de concours du Conseil Général est plafonné à 200.000 € HT.

Les obligations respectives de la Ville de Gap et du Conseil Général sont définies dans la convention.

Décision :

En conséquence, il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 26 Janvier 2015, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention au titre de 2015.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Cession gracieuse - Permis de construire - Rue du Champ Forain à Romette

Monsieur NICOLAS Auguste a déposé en date du 1er Août 2014, une demande de permis de construire, enregistrée sous le n°PC 005.061.14P0085, pour un projet de construction d'un bâtiment de logements et d'un bâtiment d'activités comprenant 3 locaux sis rue du Champ Forain lieu dit le Verger à Romette, et cadastré au n°125 AB 296, 297, 298, 866, 479 p, 480 et 864.

Ce projet est situé sur un terrain d'une superficie de 4 200 m², classé en zone UB3 du Plan d'Occupation des Sols.

Les terrains en question sont frappés d'une emprise réservée le long de la rue du Champ Forain aux fins d'aménagements de voirie et au bénéfice de la Commune de Gap.

Dans le cadre de ce projet, la Commune entend se faire rétrocéder les 261 m² nécessaires à la réalisation de ces aménagements de voirie.

Le Code de l'urbanisme prévoit dans son article R.123-10 que : « Les emplacements réservés sont déduits de la superficie prise en compte pour le calcul des possibilités de construction. Toutefois, le propriétaire d'un terrain dont une partie est comprise dans un de ces emplacements et qui accepte de céder gratuitement à la collectivité bénéficiaire de la réserve, peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire correspondant à tout ou partie du Coefficient d'Occupation des Sols affectant la superficie du terrain qu'il cède gratuitement à la collectivité ».

En cas d'acceptation par la Commune, la décision est annexée à l'arrêté de permis de construire,

M. le Maire en profite pour dire combien aujourd'hui il est heureux de constater qu'une union célébrée il n'y a pas moins de 40 ans -en créant une des premières communes associées de France- a tenu le coup. Il voudrait à la fois s'en féliciter, féliciter Mme le Maire de Romette et leur dire qu'à l'époque, il y a 40 ans, le Dr Mortureux, Maire de Romette, n'avait pas souhaité être le maire de la commune associée à la ville de Gap car il désirait tout simplement se retirer. Celui lui ayant succédé à ce moment-là n'est autre que le père de Jean-Louis Brochier, actuel conseiller municipal chargé de l'agriculture. Donc, c'est un signe. Aujourd'hui, ils font un clin d'œil à la commune associée de Romette avec qui les relations sont excellentes. Cette association permet à la ville de Gap d'augmenter son potentiel

démographique et à Romette de bénéficier des services de la ville de Gap. M. le Maire souhaite un joyeux anniversaire à cette association. Il espère la voir durer encore fort longtemps.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission de l'Urbanisme Opérationnel réunie le 22 janvier 2015 :

- **Article 1 : d'accepter l'acquisition gracieuse de l'emprise réservée de 261 m² proposée par Monsieur NICOLAS Auguste,**

- **Article 2 : d'autoriser le report du coefficient d'occupation des sols correspondant sur la partie de terrain qui restera la propriété de Monsieur NICOLAS Auguste,**

- **Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés correspondants.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Modification simplifiée du POS n°2 : modalités de mise à disposition du dossier auprès du public

Le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Gap a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 11 février 1995. Depuis, il a fait l'objet de 5 modifications, 1 révision simplifiée et 2 mises à jour.

Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en cohérence plusieurs emplacements réservés au vu des projets réalisés, en cours ou à venir. Il s'agit ainsi de supprimer, réduire ou réajuster certaines emprises aujourd'hui opposables aux tiers par application du POS, mais dont l'objet n'est plus d'actualité ou a été réétudié.

Conformément aux articles L.123-13-1 et L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme, la commune de Gap souhaite engager une procédure de modification simplifiée de son document d'urbanisme afin de procéder à ces réajustements.

Aucune modification ne sera apportée au zonage dans le projet de modification simplifiée. Les périmètres d'Espaces Boisés Classés, des zones naturelles protégées au titre de l'agriculture (NC) ou de l'environnement (ND) ne subiront, en conséquence, aucune modification.

Après avoir fait l'objet de la notification telle que prévue à l'article L.123-13-1 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sera mis à la disposition du public pendant un mois. Les avis des personnes publiques associées seront, le cas échéant, joints au dossier mis à disposition du public.

Le dossier de Modification Simplifiée sera mis à la disposition du Public du 25 février au 27 mars 2015. Il sera consultable sur le site internet de la ville, en Mairie, aux Services Techniques Municipaux, en Mairie annexes de Fontreyne et Romette, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Un avis au public sera publié au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition (journaux et site internet). Le public sera invité à formuler ses observations sur les registres qui seront mis à leur disposition en mairie et annexes.

Un agent sera à la disposition du public afin de répondre à leurs interrogations, aux Services Techniques Municipaux, Direction de l'Urbanisme, 31 route de la Justice à Gap, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Un bilan de la consultation du public et des personnes publiques associées sera présenté devant le Conseil Municipal qui en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée le cas échéant.

Décision :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-13-1 à L.123-13-3,

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, réunie en date du 22 janvier 2015 :

- **Article 1 : d'approuver le lancement et les modalités d'organisation de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols,**

- **Article 2 : d'approuver les modalités de la mise à disposition du dossier auprès du public, telles qu'exposées ci-dessus.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Urbanisme - Centre ancien - Aides financières aux rénovations de façades - Désignation des membres de la commission

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal a admis le principe d'une aide financière communale accordée aux propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre du centre ville, et notamment ceux soumis à une obligation de ravalement.
Le versement de ces aides financières, qui a permis la rénovation de très nombreux immeubles du centre ancien et une amélioration considérable de l'environnement urbain de notre cité, est soumis à l'avis préalable de la Commission d'attribution des aides aux rénovations de façades.

La commission doit veiller à la régularité des opérations et examiner les demandes adressées par les propriétaires au vu des conditions et modalités définies par le

cahier des charges administratives et techniques qui a été approuvé par la délibération du 25 juin 2010.

En outre, cette dernière délibération définit la composition de la commission : Présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, elle est constituée de deux élus désignés par délibération du Conseil Municipal, ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France en tant que de besoin, du responsable de la Direction de l'Urbanisme, des personnes chargées de l'instruction des dossiers et éventuellement d'un représentant des Services Financiers de la Commune.

Il convient aujourd'hui de procéder à la désignation des deux membres de notre assemblée qui devront siéger à ladite commission.

Ainsi, Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Madame Maryvonne GRENIER,
- Madame Bénédicte FEROTIN.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission de l'Urbanisme réunie le 22 janvier 2015 :

Article unique : de désigner Mesdames GRENIER et FEROTIN comme membres de la Commission d'attribution des aides aux rénovations de façades.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Déclaration d'Utilité Publique – Acquisition amiable des terrains nécessaires à la réalisation d'un parc naturel Urbain sur les Rives de la Luye

Un foncier d'environ 8 ha d'anciennes terres agricoles situé en plein cœur de ville est identifié depuis longtemps comme un site stratégique pour l'aménagement d'un vaste espace public.

Le projet consiste en l'aménagement et l'ouverture au public d'une aire de grands jeux et surtout d'un vaste espace de détente / promenade avec comme objectif principal : la préservation et la valorisation du caractère naturel du site.

L'esprit du projet est ainsi fondé sur le maintien de grands espaces ouverts et la valorisation paysagère du lieu. Des cheminements doux, piétons et cyclables, doivent être réhabilités ou créés, permettant la connexion inter quartiers de part et d'autre de la Luye.

En vue de l'acquisition du tènement foncier nécessaire à cette opération, dit "terrains Galleron", une enquête publique conjointe, relative à la Déclaration d'Utilité Publique du projet et à l'enquête parcellaire, a été prescrite par les

services préfectoraux. Cette enquête a été organisée du 12 décembre 2013 au 11 janvier 2014.

Au vu du dossier soumis à enquête et des conclusions favorables du Commissaire Enquêteur, "l'aménagement d'un parc naturel urbain sur les rives de la Luye" a été déclaré d'utilité publique par Arrêté Préfectoral en date du 4 mars 2014.

Les terrains à acquérir concernent 3 parcelles cadastrées CL 400, CK 133 et CK 77, propriété de M. Michel Galleron, pour une contenance globale de 83 296 m². L'avis des Domaines en date du 13 février 2014, estime la valeur vénale du tènement foncier à 333 184 €, auquel il convient de rajouter une indemnité de "remploi", due dans le cadre d'une procédure d'utilité publique, d'un montant de 34 318,40 €.

M. Galleron est aujourd'hui favorable à la transaction. Le montant de celle-ci sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Général de l'exercice en cours.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Pour M. le Maire, ce n'est pas des dragées qu'il leur faut là, mais une coupe de champagne. Il leur proposera de lever leur verre tout à l'heure lors du moment de convivialité tenu à la fin de chaque conseil municipal car, très sincèrement, hormis les petites polémiques constatées au cours des dernières années, ils ont aujourd'hui une très belle opération en main avec ce lien qui pourra se faire entre un quartier d'habitat social, Sainte-Marguerite, le Riverain et Beauregard et un quartier proche de l'avenue Jean Jaurès pour y installer toutes sortes d'activités. En plus, le fait d'avoir acheté à proximité de ce terrain une parcelle pouvant, elle, être construite leur permettra peut-être un jour de créer des infrastructures un peu plus solides. Donc pour lui, c'est une très très grande satisfaction d'avoir à offrir aux concitoyens cet espace de respiration.

M. Eyraud va être extrêmement prudent ce soir. M. le Maire ne peut donc pas savoir ce qu'il va dire. Simplement, il s'associe aux propos de ce dernier. Ils voteront cette délibération. Pour eux, cette dernière aurait mérité effectivement plusieurs coupes de champagne.

<u>Décision</u> :

Vu le dossier d'enquête publique conjointe à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'enquête parcellaire, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014063-0009 déclarant d'utilité publique l'aménagement d'un parc naturel urbain sur les rives de la Luye,

Vu l'avis des Domaines du 13 février 2014,

Sur avis favorable des commissions de l'Urbanisme et des Finances, réunies respectivement les 22 et 26 janvier 2015, il est proposé :

- **<u>article 1</u> : de se porter acquéreur de la surface susvisée de 83 296 m² auprès de M. Michel Galleron, pour un montant de 333 184 € auquel il convient de rajouter 34 318,40 € d'indemnité de remploi,**

- **<u>article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant qui sera établi en la forme notariée.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

<u>Convention relative aux travaux de réfection du mur mitoyen situé entre la propriété cadastrée au n° 161 section CN et la propriété communale cadastrée au n° 70 section CN</u>

La Commune de Gap est propriétaire de la parcelle cadastrée au numéro 70 section CN sur laquelle est implanté le bâtiment abritant la Piscine et le Gymnase de la République.

Cette parcelle est mitoyenne de la parcelle numéro 161 section CN sur la partie jardin, lequel appartient privativement à Monsieur Jean-Claude BARD et Madame Marie-Noëlle LAPALUS née BARD en tant que nus-propriétaires, Madame Magdeleine BARD en étant usufruitière. Les deux parcelles sont séparées par un mur ancien sur lequel il conviendrait de réaliser des travaux.

L'article 653 du Code Civil précise : "Dans les villes et les campagnes, tout mur servant de séparation entre bâtiments jusqu'à l'héberge, ou entre cours et jardins, et même entre enclos dans les champs, est présumé mitoyen s'il n'y a titre ou marque du contraire".

En l'absence de mention contraire dans les actes de propriétés, le mur séparant la parcelle communale de la parcelle CN161 est réputé appartenir au domaine privé et être soumis au régime de la mitoyenneté (rép. min. n°32282, JO Sénat 6 sept. 2001). Les deux voisins étant alors considérés comme copropriétaires indivis du mur, ils doivent partager les charges d'entretien, de réparation ou de reconstruction du mur.

Eu égard au mauvais état du mur qui menace de s'écrouler en totalité, Monsieur Jean-Claude BARD s'est rapproché des services municipaux afin d'envisager communément sa réfection.

L'état de dégradation du mur a été examiné pour aboutir au constat suivant :

- Sur la partie centrale du mur, d'environ 6 mètres linéaires, un éboulement quasiment intégral.
- Sur la partie sud, d'environ 6 mètres linéaires, un risque d'éboulement en partie haute.
- Sur la partie nord, d'environ 4 mètres linéaires, une solidité apparente n'excluant pas une certaine fragilité.

Dans ces circonstances, il s'avère impératif de réaliser les travaux de démolition et de reconstruction de la partie éboulée, de reprises de maçonnerie sur les parties fragilisées, de réfection complète de l'arase, ainsi que de réfection de la couvertine et des enduits de finition sur la totalité du mur.

En ce qui concerne la finition, elle devrait être de pierres apparentes du côté de la propriété communale et présenter un enduit gratté du côté du jardin des Consorts BARD conformément à l'état initial du mur.
Le montant maximal afférent à ces travaux a été évalué à environ 40 000 Euros TTC.

Les services municipaux ont, d'ores et déjà, engagé l'opération de sélection de l'entreprise, qui sera chargée de l'exécution des travaux, conformément aux règles de mise en concurrence et de marchés publics qui lui incombent.

Compte tenu de la mitoyenneté, il a été convenu que les travaux soient pris en charge pour moitié par la commune, et pour moitié par les Consorts BARD qui sont détenteurs de la nue-propriété du lot de copropriété.
Néanmoins, pour des raisons relatives à la bonne conduite des travaux, il a été également convenu que la commune assure la direction des travaux de l'ensemble de la réfection à mener, qu'elle demande et obtienne les éventuelles autorisations administratives préalablement aux travaux, qu'elle fasse intervenir l'entreprise qu'elle aura sélectionnée, et enfin, qu'elle règle la totalité du montant TTC des travaux réalisés.

La Commune pourra adapter les techniques, teintes et matériaux, en fonction des éventuelles prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, et des contraintes particulières qui pourraient se présenter en cours de chantier.

Au regard de ces éléments, les parties ont convenu que le montant total des travaux pourra être majoré jusqu'à 10 % du montant du devis qui aura été retenu, dans la limite de 40 000 Euros TTC, et sans nouvel accord des nus-propriétaires du lot concerné.

Pour les besoins du chantier, la Commune sera autorisée à intervenir sur la parcelle cadastrée au n°161 section CN.

Les nus-propriétaires devront solidairement, une fois la facture acquittée par la commune, dans un délai de 6 mois à compter de la demande qui leur aura été adressée et sur présentation de la facture acquittée, rembourser à la commune 50 % du montant TTC des travaux réalisés.

Les différentes conditions et modalités de prise en charge et de réalisation des travaux précitées, et notamment le montant TTC des travaux qui présenté par l'entreprise retenue, donneront lieu à la conclusion d'une convention avec les Consorts BARD, nus-propriétaires, ou l'ayant droit qui aura été désigné comme leur représentant. Celle-ci prendra fin une fois que les sommes dues par les Consorts BARD auront été intégralement réglées à la Ville.
Enfin, le plan localise le mur qui doit faire l'objet des travaux.

Décision :

Vu le Code Civil et notamment son article 635 ;

Vu la Réponse ministérielle à Monsieur HETHENER, Sénateur, publiée au JO du Sénat du 6 septembre 2001 ;

Il est proposé aujourd'hui, sur avis favorable des Commission de l'Urbanisme et des Finances réunies respectivement les 22 et 26 janvier 2015 :

Article 1 : de faire réaliser et de payer l'ensemble des travaux de réfection du mur mitoyen estimé à un montant maximal de 40 000 Euros TTC.

Article 2 : d'accepter que les Consorts BARD, détenteurs de la nue-propriété, remboursent solidairement une fois les travaux de réfection du mur mitoyen réalisés et payés, et dans un délai de 6 mois à compter de la demande adressée par la commune, 50 % du montant TTC de ces travaux.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Consorts BARD qui détiennent la nue-propriété du lot concerné, ou l'ayant droit qu'ils auront désigné comme représentant, une convention reprenant exactement l'ensemble des conditions exposées ci-dessus.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes d'autorisation administratives nécessaires à l'exécution des travaux et notamment au titre du Code de l'Urbanisme.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Cession foncière - Parcelle 125 AM n° 416 - Constitution d'une servitude de passage en surface

Pour faire suite à une première délibération en date du 8 novembre 2013, aux termes de laquelle le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'un terrain communal à la SCI LES ALLOUVIERS , un compromis de vente a été signé entre les parties en dates des 30 avril et 5 mai 2014 concernant précisément la parcelle communale cadastrée sous le n° 416 de la Section 125 AM, représentant une superficie de 4 453 m².

Une deuxième délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 autorisait Monsieur le Maire à céder à ladite société un surplus de terrain non constructible cadastré sous le numéro 425 de la Section AM 125, d'une superficie de 182 m², situé au nord de la précédente parcelle et destiné à permettre à l'acquéreur de réaliser un dégagement de voirie par rapport aux constructions à édifier sur la parcelle cadastrée sous le numéro 416 de la Section 125 AM.

Cette deuxième délibération a été suivie, par les parties concernées, de la signature en dates des 30 juillet et 5 août 2014, d'un avenant au compromis de vente.

Un permis de construire valant division parcellaire a été accordé à la SCI LES ALLOUVIERS, représentée par Madame Sophie COLLEY, en date du 13 novembre 2014.

Afin de pouvoir accéder aux parcelles communales destinées à la SCI LES ALLOUVIERS, il est impératif de faire rédiger, en la forme notariée, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, un acte de constitution de servitude de passage en surface, l'assiette de la servitude commençant sur la voie communale dite Chemin du Clauzon pour se poursuivre sur une partie de la parcelle cadastrée Section 125 AM n° 246 appartenant aux Consorts FAURE-MARRON, comme cela est indiqué sur le plan.

Par courrier réceptionné en Mairie de GAP le 4 avril 2014, les Consorts FAURE-MARRON ont donné leur accord pour la constitution de ladite servitude de passage en surface.

Décision :

En conséquence, il est proposé, sur avis favorable de la Commission de l'Urbanisme Opérationnel le 22 janvier 2015 :

- **Article 1 : d'approuver la signature de l'acte authentique de constitution de servitude de passage en surface conditionnant la vente du tènement foncier communal susvisé ;**

- **Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte authentique de constitution de servitude de passage en surface préalablement à la signature de l'acte authentique de vente du bien communal. Cet acte sera, bien évidemment, établi en la forme notariée.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Cession foncière - 18, rue des sagnières

La Commune de Gap est propriétaire de l'immeuble sis à Gap, au 18 rue des Sagnières et cadastré au numéro 349 section CH dont l'acquisition a été autorisée par délibération du 25 mars 1995 pour la réalisation d'un équipement communal non déterminé.

Cette propriété, composée d'un terrain et d'une maison en pierres, présente une contenance cadastrale de 2 178 m² n'a ce jour reçu aucune affectation.

Il convient en outre de souligner que de par son état de vétusté, la maison est aujourd'hui libre de toute occupation, ses entrées sont condamnées, et sa réhabilitation implique la réalisation d'importants travaux.

Dans ces circonstances, la cession de cet immeuble est envisagée depuis plusieurs années et une mise en vente avec publicité a été réalisée durant l'année 2014.

L'information a été diffusée aux notaires par courrier, par affichage en Mairie et Mairies annexes, sur le site internet de la Ville, sur place avec un panneau ainsi que dans la presse gratuite.

Cette opération de mise en vente s'est avérée infructueuse.

En date du 30 septembre 2014, le Service du Domaine a estimé le bien à 112 000 Euros.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA HLM) ERILIA est propriétaire d'un important ensemble immobilier de logements sociaux qui est attenant à la propriété communale.

La société ERILIA a proposé d'acquérir ce bien au prix de 112 000 Euros, soit un montant équivalent à l'évaluation établie par France Domaine et sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- Premièrement, l'obtention d'un Permis de Construire relatif à la réhabilitation du bâtiment et purgé de tout recours.

- Deuxièmement, l'obtention d'une décision d'agrément de l'État relative au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ainsi qu'au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).

- Troisièmement, l'obtention de subventions de l'État et du Conseil Général.

- Enfin, l'obtention des garanties d'emprunt d'une ou plusieurs collectivités locales.

Compte tenu, de l'état du bien et du faible nombre de propositions d'achat parvenues en mairie, il apparaît opportun pour la commune de céder le bien à la société ERILIA, au prix et aux conditions qu'elle a émise.

En ce qui concerne les conditions suspensives, elles nécessitent la signature d'un compromis de vente préalablement à la signature de l'acte authentique de cession.

M. Eyraud souligne avoir voté, avec son groupe, cette délibération lors de sa présentation en commission des finances mais, franchement, quand ils ont pris connaissance des réserves, des conditions suspensives, ils trouvent qu'ils y vont un peu fort. Une société ne respectant pas les propositions du maire dans la commission d'attribution et se permettant de mettre quatre conditions suspensives -notamment l'obtention de garanties d'emprunt d'une ou plusieurs collectivités locales dont la ville de Gap-, ils trouvent que ça va trop loin. Son groupe

s'abstiendra pour marquer le coup. Ces sociétés faisant soi-disant du logement social se comportent d'une façon un peu indécente. Il n'en dira pas plus.

Pour M. le Maire il n'a pas complètement tort. Malheureusement, il leur faut avancer comme cela car c'est une espèce de verrue au milieu de la résidence les Millepertuis. D'après les informations obtenues cet après-midi, ils veulent faire là un espace pour un gardien -cela va donc sécuriser un petit peu le secteur- et du logement social, très certainement au premier étage. Autrement dit, même s'il y a des contraintes un petit peu aberrantes en terme d'exigences, il leur faut malgré tout aller de l'avant. Il comprend la position de M. Eyraud. Ils en ont parlé l'autre soir. Il est évident qu'ERILIA n'est pas une référence en matière d'attribution de logements. Ils sont d'accord mais c'est comme ça.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable des Commissions de l'Urbanisme et des Finances réunies respectivement les 22 et 26 janvier 2015 :

Article 1 : d'accepter la cession de l'immeuble communal cadastré au n°349 section CH à la société ERILIA au prix de 112 000 Euros net vendeur.

Article 2 : d'accepter cette cession sous les conditions suspensives émises par la société ERILIA.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette cession dont le compromis de vente et l'acte authentique de vente qui seront rédigés en la forme notariée.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 39
- ABSTENTION(S) : 2
M. Jean-Claude EYRAUD, Mme Françoise PERROUD

Agenda 21 - Renouvellement Convention Pluriannuelle d'Objectif - CPO - avec l'Association "Les Environneurs"

L'association «Les Environneurs» œuvre depuis une vingtaine d'années à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficulté sur le territoire de notre commune. Elle travaille en étroite collaboration avec les services de la Ville pour la restauration et l'entretien des cours d'eau, des espaces naturels et des sentiers. Le travail du bois sous toutes ses formes constitue également une de ses activités.

Ses objectifs d'insertion professionnelle et sociale se trouvent en parfaite adéquation avec la politique sociale. En outre, les activités de l'association intrinsèquement liées à la protection de l'environnement s'inscrivent tout à fait dans le cadre de l'Agenda 21, notamment au titre de l'insertion des personnes en

difficulté, du renforcement des liens sociaux, de l'amélioration de la prise en charge des précarités ainsi que de la promotion de l'économie locale.

La Ville et l'Association ont signé plusieurs conventions de partenariat pluriannuelles successives depuis 2003. La dernière, en date du 20 janvier 2012, arrive à échéance en janvier 2015. La Ville a pu évaluer, conformément à l'engagement contractuel, la réalisation des objectifs définis. Elle a également mesuré l'impact des actions ou des interventions de l'association au regard de l'objet social.

La réglementation impose l'établissement d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour tout montant de subvention supérieur à 23.000 €. Le droit communautaire considère que les aides financières versées aux associations sans but lucratif exerçant une activité économique d'intérêt général sont licites dès lors qu'elles sont inférieures à 200.000 € sur une période de trois ans.

L'association « Les Environneurs » s'engage, à nouveau, dans l'élaboration de projets conformes à cet objet social, en proposant des missions d'entretien des espaces naturels. Il est donc proposé de conclure un nouveau partenariat pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, s'inscrivant dans une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO). Le renouvellement se fera par tacite reconduction.

Pour l'année 2015, il est accordé une subvention de 40.000,00 € au vu des éléments financiers de l'exercice présentés par « Les Environneurs ».

M. Martin souhaite remercier cette association pour l'excellent travail fait dans le cadre de la proximité. Suite à ses visites de quartier, ils interviennent régulièrement pour de l'élagage, pour l'entretien de cours d'eau et surtout aussi pour l'entretien de certains chemins communaux.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 janvier 2015 :

- Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « Les Environneurs » une nouvelle convention de partenariat pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Convention triennale avec l'Association "Les Vitrines de Gap" - Renouvellement 2015-2017

Dans le cadre du partenariat mis en œuvre entre la Ville de Gap et l'association Les Vitrines de Gap pour dynamiser le commerce du centre-ville de Gap et conformément à la loi du 12 avril 2000 et au décret du 6 juin 2001, Il convient de

procéder au renouvellement de la convention liant la commune à cette association, pour une nouvelle période de 3 ans couvrant les années 2015 à 2017.

L'association Les Vitrines de Gap a pour objectif de promouvoir les commerçants du centre-ville en organisant des événements qui renforcent l'attractivité et la fréquentation de ce secteur géographique par la clientèle, comme notamment les Nocturnes, la Braderie estivale, les chèques-cadeaux de Noël, le repas gourmand …

L'association est également un interlocuteur privilégié de la municipalité pour l'ensemble des dossiers relevant du centre-ville (aménagements urbains, transports publics, stationnement, circulation…).

Pour l'année 2015, l'association sollicite une subvention d'un montant de 32 000,00 €, équivalent à celui obtenu en 2013 et 2014. Ce montant pourra toutefois être revu à la hausse ou à la baisse, au cours de la durée de la convention, selon les décisions prises par le Conseil Municipal. En outre, au cours de ces trois années, le conseil municipal pourra être amené à se prononcer ponctuellement sur des demandes de subventions complémentaires.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission du Développement Économique, Commercial et Touristique et de celle des Finances réunies le 26 janvier 2015, il est proposé de bien vouloir :

- Article unique: autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 39
- ABSTENTION(S) : 2
M. Jean-Claude EYRAUD, Mme Françoise PERROUD

ZA de la Plaine de Lachaup - Promesse de vente à la société RESO

Depuis le 30 Décembre 2011, la Ville de GAP dispose d'un Permis d'Aménager, Plaine de LACHAUP, modifié le 28 novembre 2014, aux fins de réalisation d'un lotissement artisanal.

Lors de la séance du 18 avril 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la signature d'une promesse de vente au bénéfice de la société Massa Pneus SA, filiale du groupe MPSA (MASSA PNEUS SA).

Le 1er juillet 2014, le groupe MASSA PNEUS a été cédé au manufacturier CONTINENTAL, remettant en cause le projet d'implantation.

L'entreprise RESO, spécialisée dans les produits de second œuvre du bâtiment, souhaite se porter acquéreur de ce lot afin de développer son activité. Il s'agit du

lot n°8, d'une superficie d'environ 6500 m², à détacher de la parcelle cadastrée BR 297. Le document de division est actuellement en cours d'établissement par un géomètre expert.

Le Service des Domaines a estimé les terrains destinés à la vente à 45,00 € HT le m². La Ville de GAP envisage donc de procéder à cette cession : le preneur s'engage à verser 10 % à la signature de la promesse de vente et le solde à la signature de l'acte authentique.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission du Développement Économique, commercial et Touristique et de celle des Finances réunies le 26 janvier 2015, il est proposé de bien vouloir :

Article 1 : autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec l'entreprise RESO ou avec toute société et notamment une société civile immobilière que cette dernière pourrait lui substituer, d'un tènement foncier d'environ 6500 m², à détacher de parcelle cadastrée BR 297, représentant le lot n°8 du lotissement Plaine de Lachaup, à préciser par document d'arpentage ainsi qu'ultérieurement l'acte authentique de vente établi en la forme notariée, aux conditions relatées supra,

Article 2 : autoriser l'entreprise RESO ou toute société que cette dernière pourrait lui substituer, à déposer toutes les demandes pour l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour mener à bien son projet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

ZA de la Plaine de Lachaup - Promesse de vente à Monsieur Stéphane PORTE, Garage Universal Auto

Depuis le 30 Décembre 2011, la Ville de GAP dispose d'un Permis d'Aménager, Plaine de LACHAUP, modifié le 28 novembre 2014, aux fins de réalisation d'un lotissement à vocation artisanale et commerciale.

Monsieur Stéphane PORTE, garage UNIVERSAL AUTO, souhaite se porter acquéreur d'un lot dans ce lotissement afin d'y implanter son activité de vente de véhicules d'occasion, réparation et dépannage. Il s'agit du lot n°9, présentant une superficie d'environ 4 480 m², constitué de deux parcelles cadastrées section BR numéros 0201 et 0251 pour lesquelles Monsieur Stéphane PORTE s'est déclaré acquéreur pour la somme de 307 000 €.

Le document d'arpentage sera établi par un géomètre expert.

Relevé des décisions prises par le Maire

Après consultation par le Service des Domaines, la Ville de GAP envisage donc de procéder à cette cession. Le preneur s'engage à verser 10 % à la signature de la promesse de vente et le solde à la signature de l'acte authentique.

Aux termes de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission du Développement Économique, Commerce et Tourisme n°2014-003 de la Commission des Finances, réunie le 26 janvier 2015, il est proposé au bien le Maire autorisé.

- Article 1 : Monsieur le Maire à signer :

- la promesse de vente avec Monsieur Stéphane PORTE, Garage Universel ou toute société qui pourrait lui être substituée ;

- ainsi qu'ultérieurement l'acte authentique de vente établi en la forme notariée, aux conditions relatées supra ;

- Article 2 : Monsieur Stéphane PORTE ou toute société qui pourrait lui être substituée, à déposer toutes les demandes pour l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour mener à bien son projet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de sa délégation en date des décisions suivantes :

FINANCES

Indemnités de sinistre reçues :

18/11/2014	AV G FAREL NETTOYAGE CHAUSSEE	218,42 €
06/11/2014	VITRE CASSEE ECOLE PORTE COLOM	40,54 €
16/07/2014	ALP ARENA VITRE CASSEE	339,00 €
16/07/2014	STADE NAUTIQUE VITRE CASSEE	75,00 €
22/10/2014	PL REPUBLIQUE HUILE RENVERSEE	77,91 €
03/10/2014	PANNEAU ENDOMMAGE GARE ROUTIERE	896,12 €
14/09/2014	CANDELABRE ET ARBRE ENDOMMAGES COURS FREDERIC MISTRAL	1 616,06 €
14/04/2014	RETROVISEUR 9613 LB 05 éclairage public	67,50 €
24/10/2014	VEHICULE ENDOMMAGE NETTOIEMENT 7480 KE 05	550,00 €
01/09/2014	MAT ENDOMMAGE RD POIND DES FARELLES	4 496,27 €

CONTRÔLE DE GESTION :

Emprunt réalisé auprès de la Société Générale (arrêté du 11 décembre 2014) :

Montant : 3.000.000.€.
Durée : 15 ans.
Taux fixe : 2,07%.
Echéances : trimestrielles.
Amortissement du capital : constant.
Base de calcul des intérêts : exact/360 jours.
Déblocage des fonds : possible jusqu'au 30 juin 2015.

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

17/12/2014 : M. Jean-Marie AUROUZE - acquisition d'un caveau de 3,750 m² pour 50 ans N°4052 …….……..…… 3 336,94 € ;
27/11/2014 : Mme MAROT Huguette – acquisition d'une case de columbarium au cimetière de la Chapelle pour 15 ans (n°252/02) ……..483,50 € ;

5/12/2014 : Mme ESCALLIER Lucette – acquisition d'une case de columbarium au cimetière de la Chapelle pour 15 ans (n°253/02) …….…..…..483,50 € ;
22/12/2014 : Mme MARROU née BREYNE Bernadette – acquisition d'une case de columbarium au cimetière de La Chapelle pour 15 ans (n° 254/02)....483,50 € ;

MARCHES PUBLICS :

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DECISION
Agrément des candidatures pour la procédure restreinte de conception-réalisation lancée pour les travaux de construction d'un parc aérien sur le site du Parking de Bonne	1) Groupement BRIAND CM 2) Groupement ALLAMANNO SAS - FESTA - ABRACHY 3) Groupement RAGOUCY SAS		12.11.2014
Fourniture de papier reprographie pour le Groupement de commande Ville-CCAS-Communauté d'Agglomération		Marchés à bons de commandes d'une durée de 3 ans selon les seuils annuels de commandes suivants:	
Lot 1: papier reprographie blanc	Société DAVAGNIER (05000 GAP)	Mini 10 000,00 € HT Maxi 50 000,00 € HT	12.11.2014
Lot 2: papier reprographie couleurs	Société INAPA France (91813 CORBEIL ESSONNES)	Mini 1 000,00 € HT Maxi 10 000,00 € HT	12.11.2014
Marché complémentaire pour la mission d'assistance à la consultation des	Société ACE CONSULTANTS (30401 VILLENEUVE LES AVIGNON)	1 400,00 € HT	13.11.2014

services d'assurances "responsabilité et risques annexes"			
Avenant n°1 au marché n°071-12 pour l'aménagement du jardin Bernard GIVAUDAN	SAS ANDRE JEAN-CLAUDE (05000 ROMETTE)	Prolongement du délai d'exécution de 6 mois. Sans incidence financière.	14.11.2014
Acquisition, installation et maintenance des systèmes de radiocommunications numériques	Entreprise AM.COM (13685 AUBAGNE)	Tranche ferme (migration du système de la police municipale): minimum 8 000,00 € HT maximum 20 000,00 € HT Tranche conditionnelle 1 (migration du système voirie): mini 5 000,00 € HT maxi 25 000,00 € HT Tranche conditionnelle 2 (tous les autres systèmes et transports urbains): mini 2 000,00 € HT, maxi 28 000,00 € HT	28.11.2014
Acquisition et location de matériel évenementiel			
Lot 1: acquisition de moquette d'exposition filmée	GL EVENTS (13705 LA CIOTATS)	2 496,00 € HT	03.12.2014
Lot 2: location de cloisonnements et mobiliers	AXENE (05000 GAP)	6 683,20 € HT	03.12.2014
Lot 3: location de protections de sol	GL EVENTS (13705 LA CIOTATS)	14 558,00 € HT	03.12.2014
Lot 4: location de cabines sanitaires mobiles	ALPES SANI LOC (05110 LARDIER ET VALENCA)	6 500,00 € HT	03.12.2014
Lot 5: location de chapiteaux et aménagements intérieurs	Déclaré sans suite pour des motifs d'intérêt général		03.12.2014
Avenant n°1 au marché n° V014024 pour le développement du	SARL WEB SENSO (05160 SAVINES LE LAC)	Conception de 2 applications informatiques. Augmentation du	05.12.2014

site Nordique de Gap-Bayard		montant du marché de 1 100,00 € HT soit un nouveau montant de marché de 29 780,00 € HT	
Prestations de traiteurs pour la cérémonie des vœux du Maire du 13.12.2014	ENTREPRISE ROSTAIN (05000 NEFFES)	Minimum 500 repas, maximum 800 repas Prix unitaire : 19,80 € TTC par personne	05.12.2014
Travaux de fouilles archéologiques de la zone d'activités de Lachaup	INRAP Institut National de Recherches Archéologiques Préventive (30900 NIMES)	118 000,00 € HT	09.12.2014
Acquisition d'un Marimba pour le Conservatoire de Musique et de Danse	Société BERGERAULT (37240 LIGUEIL)	11 743,84 € TTC	10.12.2014
Acquisition d'une batterie acoustique pour le Conservatoire de Musique et de Danse	Société SCOTTO MUSIQUE (13006 MARSEILLE)	4 126,80 € TTC	10.12.2014
Acquisition d'un saxophone Ténor pour le conservatoire de Musique et de Danse	Société MUSIQUE A VENT (13080 LUYNES)	4 250,00 € TTC	10.12.2014
Acquisition de deux timbales "Classes d'orchestres" pour le Conservatoire de Musique et de Danse	Société RYTHMES ET SONS (67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN)	6 350,00 € TTC	10.12.2014
Acquisition de 16 projecteurs Par à Led neufs pour la salle de spectacles le Quattro	Société AXENE (05000 GAP)	7 284,00 € HT	15.12.2014
Fourniture et gestion des abonnements aux périodiques destinés à la Médiathèque de Gap	Société A2Presse (44100 NANTES)	11 251,99 € TTC	15.12.2014
Reconduction du marché n°V14011 "prestations d'animation pour l'environnement"	M. Nirmal BAJRACHARYA (05200 EMBRUN)	Reconduit pour un an. Sans mini, maxi : 4 000,00 € HT	16.12.2014
Reconduction du marché n°V14013 "prestations d'animation pour l'environnement"	M. Marc BOUCHERE (05200 ST ANDRE D'EMBRUN)	Reconduit pour un an. Sans mini, maxi : 4 000,00 € HT	16.12.2014

Reconduction du marché n°V14009 "prestations d'animation pour l'environnement"	M. Pascal BOSCHER (05000 GAP)	Reconduit pour un an. Sans mini, maxi : 4 000,00 € HT	16.12.2014
Reconduction du marché n°V14008 "prestations d'animation pour l'environnement"	M. Sébastien TREBOSC (05200 EMBRUN)	Reconduit pour un an. Sans mini, maxi 4 000,00 € HT	16.12.2014
Reconduction du marché n°V14010 "prestations d'animation pour l'environnement"	Mme Anne CLEMENT (05600 MONTDAUPHIN)	Reconduit pour un an. Sans mini, maxi : 4 000,00 € HT	16.12.2014
Reconduction du marché n°V14012 "prestations d'animation pour l'environnement"	M. Xavier MORDEFROID (05000 GAP)	Reconduit pour un an. Sans minimum, maximum 4 000,00 € HT	16.12.2014
Information sur les marchés subséquents :			
Achats de carburants	"Société CHARVET (05000 GAP)"	Selon barème du titulaire 5 marchés attribués : -du 04 au 12 novembre -du 12 au 18 novembre -du du 18 au 25 novembre -du 09 au 16 décembre -du 16 au 23 décembre	
	"Société MATHERON (05000 GAP)"	Selon barème du titulaire 1 marché attribué: -du 02 au 09 décembre	
	"Société SUDALP (05000 GAP)"	Selon barème du titulaire 1 marché attribué : -du 025 novembre au 02 décembre	
Achats de combustibles	"Société SUDALP (05000 GAP)"	Selon barème du titulaire 2 marchés attribués : -du 02 au 09 décembre -du 10 au 17 décembre	
Travaux d'impression OFFSET			
Lot n°1			

Cartes postales marché de Noël	IMPRIMERIE DES ALPES (05000 GAP)	100,00 € HT	18.11.2014
Cartons d'invitation soirée des vœux	MAVIT SIVAL (11860 CARCASSONNE)	251,00 € HT	18.11.2014
Marques pages exposition Noël	IMPRIMERIE DES ALPES (05000 GAP)	210,00 € HT	10.12.2014
Cartes de Vœux	IMPRIMERIE DES ALPES (05000 GAP)	764,00 € HT	11.12.2014
Lot n°2			
Brochures Animation Noël	SOCIETE RICCOBONO IMPRIMEUR (83490 LE MUY)	1 170,00 € HT	25.11.2014
Impression dépliant rallye WRC	NIS PHOTOFFSET (06700 ST LAURENT DU VAR)	375,00 € HT	08.12.2014
Brochures les Hivernales. Culture	MAVIT SIVAL (11860 CARCASSONNE)	1 107,00 € HT	15.12.2014
Brochures programmation Conservatoire	MAVIT SIVAL (11860 CARCASSONNE)	408,00 € HT	16.12.2014
Brochure de Noël	SOCIETE RICCOBONO IMPRIMEUR (83490 LE MUY)	818,00 € HT	18.12.2014
Lot n°3			
Impression Gap en Mag	MAVIT SIVAL (11860 CARCASSONNE)	8 241,00 € HT	27.11.2014
Lot n°4			
Affiches de Noël	NIS PHOTOFFSET (06700 ST LAURENT DU VAR)	378,00 € HT	25.11.2014
Travaux d'impression pour le Quattro	NIS PHOTOFFSET (06700 ST LAURENT DU VAR)	179,00 € HT	03.12.2014

AFFAIRES JURIDIQUES :

Saisine du Cabinet VEDESI pour défendre les intérêts de la Ville dans le contentieux l'opposant à l'État pour le remboursement de la contribution au service public d'électricité :…….. 3000 € TTC ;

Saisine du Cabinet VEDESI pour défendre les intérêts de la Ville dans le contentieux l'opposant à la société Free Mobile concernant le refus opposé à leur déclaration préalable pour l'implantation d'antennes relais (référé-suspension) :……5400 € TTC ;

URBANISME - FONCIER :

Offres d'indemnisation dans le cadre des expropriations :

Offre de 333 184 € à titre d'indemnité principale, 34 318,40€ au titre d'indemnité secondaire (remploi) à M. Michel Galleron dans le cadre du

projet d'aménagement d'un parc naturel urbain sur les rives de la Luye (notifiée par LRAR du 3 décembre 2014).

M. Eyraud, rappelle la demande évoquée lors du précédent mandat sur les travaux offset d'impression. Il souhaite savoir comment la collectivité prend sa décision, si elle fait faire des devis ? Il prend l'exemple de l'impression du Gap en Mag. Il a vu qu'il était fait par une entreprise de Carcassonne. Ayant des imprimeurs locaux, c'est un peu dommage.

M. le Maire, pour avoir vu les différents devis demandés, peut lui dire qu'il y a de telles différences de prix qu'ils ne peuvent même pas plaider l'aspect local. Il se souvient de ce que M. Moro lui a montré une fois sur un dossier d'une valeur approximative soi-disant de 374 €. Un imprimeur n'étant malheureusement pas de la région sortait ce travail à 170 €. Ils peuvent, quelquefois, quand il y a une marge très infime argumenter pour essayer de faire en sorte de faire travailler le circuit local, mais quand il y a de telles différences, il lui demande comment il veut qu'ils pratiquent ?

Selon M. Jaussaud il est possible quand les montants dont M. le Maire parle en l'occurrence et sur des montants bien plus élevés, de se limiter à de simples consultations où la collectivité n'est pas obligée de faire de publicité et n'est pas censée consulter à la Terre entière. Il peut y avoir là et c'est tout à fait légal et conforme au code des marchés publics une simple consultation.

Pour M. le Maire, s'il est en train de révolutionner le code des marchés publics, il est d'accord. Mais, il va demander confirmation.

M. Jaussaud n'est pas en train de révolutionner le code des marchés publics mais, il y a des seuils légaux en dessous desquels ils peuvent se contenter de simples consultations. À l'initiative de la collectivité et sans l'étendre.

M. le Maire lui répond être sur trois devis tant que le niveau de demande en terme de valeur n'est pas suffisamment élevé. Après, ils passent un marché à procédure adaptée (MAPA).

M. Rohrbasser indique qu'il faut évaluer le cumul sur l'année et pas seulement sur une seule prestation. En l'occurrence, pour la partie édition sur une année complète, ils sont obligés de mettre en concurrence. Ils le font dans le cadre d'un MAPA ou d'un accord-cadre.

M. Moro précise être ici dans le cadre d'une procédure appelée accord-cadre. La commission d'appel d'offres a sélectionné sur devis. Des entreprises ont soumissionné. Ils travaillent donc ici avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil prend acte.

<u>Questions évoquées à la demande des Conseillers Municipaux</u>

Monsieur Eyraud pose ses 3 questions orales.

DÉFENSE DE LA LIGNE DE VAL DURANCE ET DE SON TRAIN DE NUIT

Nous vous avons transmis, sans succès, à deux reprises, les 3 et 19 janvier courant un courriel concernant la défense de la desserte ferroviaire du Val de Durance.

En effet, depuis les années 1990, le service rendu par la SNCF et par RFF ne cesse de se dégrader :

- Le train de nuit (116 000 voyageurs par an), indispensable à notre économie et notre désenclavement, pourrait disparaître dès 2016. A ce jour, des dessertes de nuit ne sont plus assurées, la SNCF n'a pas mis en service les motrices promises pour 2014 et refuse maintenant de prendre des réservations pour les groupes dans ce train.
- Le maintien de liaisons rapides par train entre Briançon et Gap est indispensable aux besoins quotidiens des Hauts-Alpins.

Dans le briançonnais, l'embrunais, le pays des écrins... des collectifs de défense des dessertes ferroviaires se sont mis en place.
Nous pensons que devant une telle situation notre conseil municipal ne peut rester inactif.

Nous proposons que les élus de la ville de Gap soient à l'initiative d'une réunion publique afin de mobiliser les citoyens, les associations, les syndicats et les entreprises afin de décider d'actions d'envergures pour défendre et développer la ligne du Val de Durance et son train de nuit.

M. Eyraud ajoute qu'une information nouvelle est tombée à 16h42 ce jour, donc elle est très récente. Un collectif a décidé d'organiser une réunion publique le 17 février à 20 heures à la salle Dumart, 14, avenue Commandant Dumont, pour créer un collectif qui s'appellerait « Gap sauvons le train ». Il ne sait pas ce que M. le Maire avait prévu de lui répondre mais, il serait bien qu'effectivement les élus -ça s'est fait dans tout le département, dans le briançonnais, le guillestrois... Ce ne sont pas les élus tout seuls mais, ce sont les élus soutenant la démarche citoyenne-de la ville de Gap, se manifestent. Pour lui, il y a un enjeu très important, la ville de Gap n'est pas en dehors du coup concernant notamment le train de nuit, entre autre, mais pas uniquement le train de nuit.

M. Jaussaud, sur ce sujet souhaite simplement apporter deux éléments d'information lui semblant important. Le premier c'est qu'aujourd'hui une commission parlementaire a été mise en place, pilotée par M. Duron. Elle s'est déplacée à Marseille la semaine dernière et a reçu à la fois un certain nombre d'élus mais aussi d'associations concernant les trains d'équilibre du territoire dont fait partie le Paris-Briançon. Pour lui, cette commission est repartie avec un fort sentiment de la nécessité de conserver cette ligne, son caractère indispensable à l'économie du département mais également au désenclavement du département et de la ville de Gap. Ils peuvent avoir bon espoir de voir, dans son rapport, le train Paris-Briançon non seulement conservé mais conforté. C'est-à-dire avec à la clé

probablement les investissements absolument nécessaires en matière de matériel roulant d'une part mais également d'adaptation d'une partie des voies pour pouvoir effectivement avoir des motrices permettant d'acheminer ce train dans de bonnes conditions. La deuxième information, c'est qu'il y a le 6 février -c'est-à-dire avant même cette réunion- une réunion au lycée des Eméyères à laquelle tout le monde est convié. Il est bon effectivement d'y venir nombreux. La presse est conviée également. Après, ils peuvent multiplier les réunions mais, il y a au moins déjà ces deux événements.

M. le Maire ne pense pas avoir reçu d'invitation.

M. Jaussaud n'est pas à l'initiative de ces invitations mais, pour lui, l'ensemble, en tout cas des élus et des associations, ont été destinataires ; comme ils le sont d'ailleurs pour l'ensemble des comités de ligne. Si M. le Maire n'en a pas été destinataire et bien l'information est là. Il peut faire en sorte que dorénavant ce ne soit pas le cas, qu'on ne l'oublie pas.

M. le Maire l'en remercie. Personnellement il n'a pas vu l'invitation mais, il enverra une de ses collègues.

Il est entièrement d'accord avec eux sur le constat et la nécessité de se mobiliser. Il leur rappelle quand même avoir présenté une motion l'an passé, votée ensemble à l'unanimité. Il rappelle également avoir fait un courrier à l'ancien Ministre du Transport ; courrier revenu avec une réponse très moyennement satisfaisante dans la mesure où ce ministre avouait que l'État comme RFF n'avait pas les moyens de faire les investissements importants, de mobiliser les crédits à même de moderniser la ligne concernée et suggérait de façon très courtoise, mais tout de même un peu cavalière, de mobiliser les moyens financiers des collectivités locales, en particulier la région et le département. Le concernant, il n'est pas très favorable à ce que les élus soient à l'initiative de la création d'un comité de ligne. Par contre, pour lui, c'est du ressort d'associations ou de citoyens s'engageant dans ce genre d'associations. A ce moment-là, il pourra y participer, dans la mesure du possible bien entendu, et il assistera ou ses collègues assisteront aux réunions lorsqu'ils seront invités. L'assemblée doit également savoir qu'ils ont pour habitude non pas d'essayer de travailler par le biais de réunions citoyennes à l'initiative d'élus ; ils pensent que le relais citoyens acteurs et associatif est un bon moyen. Il a lui-même plaidé la cause de cette ligne pas plus tard que le 15 janvier, lors de la réunion évoquée tout à l'heure où il était invité avec le maire de Briançon. Ils étaient très soudés pour expliquer au préfet de région et au président du conseil régional qu'il y allait de l'intérêt de la solidarité des territoires que cette ligne puisse évoluer favorablement et surtout se moderniser dans la mesure où aujourd'hui quand même il ne faut pas l'oublier, ils ont un ministre de l'économie ayant tendance à plaider l'utilisation du bus ou du car pour les déplacements. Cela voudrait dire à terme que la menace est encore plus pesante sur des lignes comme celle défendue ici. Autrement dit, il y a effectivement intérêt à se mobiliser. Ils peuvent compter sur leurs participations chaque fois que cela sera nécessaire.

M. Jaussaud pense, sur le sujet, qu'une lettre émanant du Maire de Gap et avec l'approbation unanime de l'ensemble du conseil municipal ne serait pas de trop.

M. le Maire la fera et la leur soumettra.

M. Eyraud ajoute, le concernant, avoir les éléments car un courrier a été fait dans ce sens par les collègues du haut du département. Il lui semble, malgré les informations données par M. Jaussaud, qu'il ne faut surtout pas baisser la garde car le problème n'est pas réglé, loin s'en faut. Ceci étant, il est d'accord, ce n'est pas forcément aux élus d'être devant. Le problème est réglé puisque, comme il le leur a annoncé -la presse devrait l'annoncer aussi- il y a une réunion d'information le 17 février 2015 à 20 heures salle Dumart où un collectif « Gap sauvons le train » sera créé. En tant qu'élus, ils peuvent très bien être là en soutien de ce collectif pour soutenir les citoyens.

DÉMOLITION du SITE ERDF de CHABRAND

La démolition du site ERDF de Chabrand est en cours. Lors de la dernière séance de la commission d'urbanisme notre délégation a évoqué cette question et nous n'avons pas pu obtenir de réponses précises sur l'avenir de ce site. Pouvez-vous nous indiquer si des discussions avec ERDF sont en cours et quelles sont vos intentions en la matière ?

M. le Maire, comme ils peuvent s'en douter, n'est pas resté sur ce dossier sans bouger. Il a bien entendu, il y a bien longtemps d'ailleurs, il y a plus d'un an et demi, rencontré le directeur d'ERDF pour lui demander où ils en étaient de la mise en vente de cet ensemble immobilier ; mise en vente faite par l'agence immobilière spécialisée s'occupant des biens d'ERDF ; vente pour laquelle ils ont connu d'énormes difficultés essentiellement dues à la crise, mais surtout à la proximité des transformateurs. D'ailleurs, ils ont comme ambition, dans les années à venir, d'ajouter un nouveau transformateur au transformateur existant. Cela ne leur permet donc pas d'envisager une orientation pérenne sur ce foncier. M. le Maire s'est donc immédiatement positionné pour avoir l'utilisation précaire et révocable sur ce foncier. Il a obtenu un accord assez facile avec le directeur. Ce dernier vient d'être scellé définitivement par la signature d'une convention disant la chose suivante : « mise à disposition de la ville de Gap de 1 300 m² appartenant à ERDF pour y faire du stationnement, selon une redevance annuelle de 1 000 € ». Deux dates sont mises en avant. Pour l'un, c'est cinq ans et pour l'autre, c'est deux ans. Tout cela car ils ont des projets. Autrement dit, l'intérêt pour la collectivité c'est de libérer un peu de foncier pour décongestionner un peu le stationnement dans ce secteur sachant qu'ils ne peuvent rien envisager -même à moyen terme- car ils veulent reprendre leur propriété.

LES ARCHIVES MUNICIPALES

Les archives anciennes remontant jusqu'à 1790 et une partie des archives modernes au-delà de 1790 sont conservées dans les locaux des Archives départementales. Par contre, les archives contemporaines sont dispersées. La création d'un service d'archives municipales permettrait de rassembler en un même lieu les archives anciennes et les archives modernes tout en y intégrant les archives contemporaines. Cela nécessitera un lieu de conservation, un accueil, un lieu de lecture et un lieu d'exposition.
Nous proposons de saisir l'opportunité de la construction d'un nouveau bâtiment pour les archives départementales quartier St Louis, pour créer un lieu qui regrouperait les archives départementales et les archives de la ville de Gap. Cette

démarche de mutualisation des moyens nous permettrait de respecter les obligations réglementaires et de valoriser notre patrimoine.

M. le Maire pense avoir déjà répondu sur ce sujet. Il ne sait pas s'ils le savent mais, il avait proposé à l'époque, au conseil général, de regarder s'il était possible -au lieu d'investir lourdement sur un nouveau bâtiment pour les archives départementales- d'utiliser une partie des sous-sols de la Providence. Une étude d'ailleurs avait été faite en ce sens. Il a bien senti, avant même le début de cette étude, une réticence forte, non pas de la part des élus mais, par contre, une réticence assez prononcée des techniciens. Autrement dit, quand une affaire part ainsi, ils savent à peu près ce que ça va donner au bout du compte. Et effectivement, cela a donné la décision d'aller implanter à grand frais un nouveau bâtiment à côté du site de Saint-Louis. À ce moment-là, il ne voit pas pourquoi il aurait d'une part à cotiser pour financer ce site, pour y mettre ses archives et pourquoi, d'autre part, il ne serait pas traité comme le sont toutes les communes du département car, aux archives départementales, actuellement, il y a une partie des archives de la ville de Gap, mais aussi les archives des autres communes du département. Il n'y a donc pas de raison d'être traité différemment des autres. Il plaidera dans les mois à venir, au moment de la construction, d'être aussi accueillis, comme ils doivent l'être, sur le linéaire qui leur serait réservé.

M. Eyraud rappelle l'échéance des élections départementales auxquelles il ne sera pas candidat. Ils ne savent pas qui sera le nouveau vice-président en charge de la culture. Cependant, il a pris le temps d'en discuter avec M. Siri -un collègue de longue date, ils se connaissent depuis 40 ans- rencontré dernièrement au conseil général. M. Siri ne tient pas les mêmes propos que M. le Maire.

M. le Maire précise que cela leur est arrivé assez souvent de parler un langage différent.

M. Eyraud donne personnellement son point de vue. Ils verront bien ce que feront les prochains conseillers départementaux. Ils verront bien si la position de M. le Maire évoluera et il l'espère. Pour lui, ils avaient là une chance historique de créer leurs propres archives en mutualisant bien entendu avec le département. Les archives, c'est aussi un lieu de tourisme et de culture. Ce n'est pas simplement stocker des boîtes alignées dans un sous-sol. C'est un lieu d'histoire. Ils voient bien aujourd'hui tout ce qui traverse le pays, ils ont du mal des fois à retrouver leurs racines. Pour M. Eyraud, les archives c'est préparer l'avenir pour les jeunes générations. Personnellement il insiste car il pense que déboucher sur des archives, ce serait un beau dossier. Pour s'être renseigné, il est allé aux archives départementales, il n'est pas venu comme ça les mains dans les poches, aujourd'hui ils ne sont pas dans les clous. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il n'est pas sûr que la commune ne détruise pas des archives devant être conservées.

M. le Maire répond par la négative. Il lui demande de ne pas dire de telles choses.

M. Eyraud espère ne jamais en trouver à la déchetterie. Il n'est pas affirmatif, mais le problème réside dans la dispersion des archives contemporaines ; ils ont tout intérêt à les recentrer. Ils ont là une opportunité exceptionnelle offerte. Il faut y travailler dessus car il y a peut-être des idées. D'ailleurs, si M. Siri lui avait dit « tu es complètement à côté de la plaque », il n'en aurait même pas parlé. Mais ce dernier est bien dans cette démarche.

M. le Maire indique que le débat sera ré-ouvert le moment venu.

L'ensemble de la séance du Conseil Municipal a été enregistré sur support audio disponible à la Direction Générale des Services de la Mairie.